

Rendu exécutoire par affichage

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

ID : 013-211300330-20250509-2025_37-CC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : refonte du site Internet de la ville

N°2025/37

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

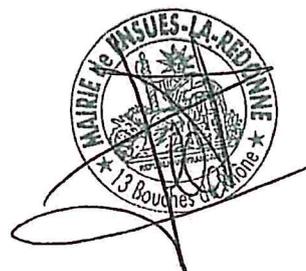
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la refonte du site Internet de la ville

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société UTOPIA – 23, rue Nationale – 41120 CELLETTES
- Article 2 : d'accepter la solution de base pour un montant de 8 942.00 euros HT.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 677.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 30 avril 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

Utopia - Votre devis à la conception

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

ID : 013-211300330-20250509-2025_37-CC



DATE Lun. 14 avril 2025

DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Dans une démarche de valorisation et de dynamisation de son territoire, Utopia propose à la commune d'Ensuès-la-Redonne (13) la refonte globale de son site internet.

Le paiement s'effectuera à 50% au premier service fait, puis le reste à la livraison du site internet. L'ensemble des coûts mensuels peuvent être annualisés.

PRÉSTATAIRE

Utopia SAS - Capital de 84.250€
SIRET : 89179257400024
23 rue Nationale - 41120 Cellettes

VOTRE CONTACT

Louis-Etienne SÉJOURNÉ
07 89 44 57 85
lesejourne@utopiaconsulting.fr

SERVICES PROPOSÉS

	PRIX HT	QUANTITÉ	TOTAL
Création sur mesure du site internet municipal - www.mairie-ensues.fr	8.942,00€	1	8.942,00€
Analyse des besoins fonctionnels de la commune			
Extraction, étude et optimisation de l'arborescence actuelle du site internet.			intégré
Etude du système technique actuellement utilisé et mise en place de la transition vers le futur CMS (WordPress).			intégré
Audit des contenus et de leur qualité en matière de référencement.			intégré
Analyse des outils de communication satellites employés par la collectivité.			intégré
Mise à disposition d'un chef de projet dédié et d'un planning prévisionnel associé.			intégré
Mise en ligne d'un espace intranet de gestion documentaire			intégré
Déploiement du site internet au format webapp avec système de notifications & intégration des signalements.			intégré
Sprint graphique - Charte graphique, maquettage & optimisation UX/UI			
Élaboration d'une charte graphique dédiée au site internet.			intégré
Création de trois maquettes graphiques adaptées aux écrans d'ordinateurs. Allers-retours illimités.			intégré
Déclinaison des maquettes aux formats responsive (mobile et tablette).			intégré
Optimisation UX (expérience utilisateur). Interface simple d'utilisation, minimisant le nombre de clics avant l'accès à l'information.			intégré
Optimisation UI (interface utilisateur) de l'environnement graphique dans lequel évolue les administrateurs et utilisateurs.			intégré
Génération des animations et hovers sur les maquettes animées.			intégré

SERVICES PROPOSÉS

PRIX H

Envoyé en préfecture le 09/05/2025	
Reçu en préfecture le 09/05/2025	
Publié le 09/05/2025	
ID : 013-211300330-20250509-2025_37-CC	

Sprint technique - Développement & installation du site

Création et développement du Front Office et du Back Office simplifié. Déclinaison responsive du back-office.

intégré

Constitution du tableau de bord et de ses fonctionnalités (module d'actualités, agenda, kiosque, cartographie...).

intégré

Liaison du back office aux différents outils de la commune (réseaux sociaux, panneaux lumineux, application,...).

intégré

Liaison directe au Service-public.fr, site officiel de l'administration française simplifiant les démarches en ligne.

intégré

Paramétrage règlementaire de publication des délibérations examinées par le conseil municipal.

intégré

Validation administrateur des contenus.

intégré

Sprint intégration - Mise en ligne des fonctionnalités & contenus

Création et alimentation des pages pour une livraison clé en main du site internet.

intégré

Création de formulaires directement orientés vers les bons services.

intégré

Création d'une bibliothèque des médias (photos, vidéos...).

intégré

Création d'un annuaire des associations et des commerçants avec auto-gestion des contenus & événements.

intégré

Gestion des liens sortants et iframe vers les outils utilisés par la mairie.

intégré

Interfaçage des logiciels de gestion de salles & formulaires d'urbanisme.

intégré

Module permettant de créer et mettre à jour le trombinoscope des élus de la ville.

intégré

Sprint recettage - Paramétrage final du site, test & lancement

Réalisation des tests utilisateurs et formation des agents à la tenue du site internet.

intégré

Paramétrage des normes RGPD, RGAA, RGEN & RGS.

intégré

Sécurité, création des mentions légales et installation de la politique des cookies.

intégré

Mesures techniques liées à l'optimisation du référencement sur les moteurs de recherche. Conservation du référencement du site actuel.

intégré

Compatibilité avec les différents navigateurs et respect des standards du web & suivi statistiques.

intégré

Livraison du site web

Jun 2025

Pour le client

Mention "bon pour accord", date et signature

Bon pour accord

3.0/04/25.



TOTAL MAIRIE 8.942,00€

TOTAL HT 8.942,00€

TVA (20%) 1.788,40€

TOTAL TTC 10.730,40€

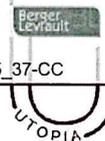
Utopia - Votre devis

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

ID : 013-211300330-20250509-2025_37-CC



DATE Lun. 14 avril 2025

DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Dans une démarche de valorisation et de dynamisation de son territoire, Utopia propose à la commune d'Ensuès-la-Redonne (13) la création d'une vidéo professionnelle d'environ deux minutes, intégrant des plans drone.

PRÉSTATAIRE

Utopia SAS - Capital de 84.250€
Siret : 89179257400024
23 rue Nationale - 41120 Cellettes

VOTRE CONTACT

Louis-Etienne SÉJOURNÉ
07 89 44 57 85
lesejourne@utopiaconsulting.fr

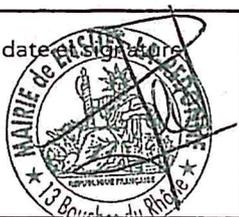
SERVICES PROPOSÉS

SERVICES PROPOSÉS	PRIX HT	QUANTITÉ	TOTAL
Création d'une vidéo visant à valoriser le territoire d'Ensuès-la-Redonne (13).	2.942,00€	1	OFFERT
Préproduction			
Échange et élaboration du plan de vol			Intégré
Construction du scénario de base			Intégré
Création du moodboard et du storyboard			Intégré
Production			
Déplacement de deux cadres			Intégré
Tournage des plans aériens et terrestres			Intégré
Postproduction			
Dérushage et sélection des meilleures séquences			Intégré
Montage et assemblage des plans selon le storyboard.			Intégré
Sound design et mixage audio			Intégré
Sous-titrage de la vidéo			Intégré
Retouches pour validation.			Intégré
Livraison clé en mai			Intégré
Pour le client			

Mention "bon pour accord", date et signature

Bon pour accord

30.10.1.25.



Le Maire,
Fidel ILLAC

TOTAL MAIRIE OFFERT

TOTAL HT
TVA (20%)
TOTAL TTC

Utopia - Votre devis de maintenance annuelle

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

ID : 013-211300330-20250509-2025_37-CC



DATE Lun. 14 avril 2025

DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Dans une démarche d'accompagnement annuelle de la commune de Ensues-la-Redonne (13), Utopia propose la gestion de l'hébergement, les maintenances du site internet et l'assistance via une ligne téléphonique mobile 7 jours sur 7.

Le paiement s'effectuera à la mise en ligne de la solution, au prorata des mois restants. L'ensemble des coûts sont annualisés.

PRÉSTATAIRE

Utopia SAS - Capital de 84.250€
SIRET : 89179257400024
23 rue Nationale - 41120 Cellettes

VOTRE CONTACT

Louis-Etienne SÉJOURNÉ
07 89 44 57 85
lesejourne@utopiaconsulting.fr

SERVICES PROPOSÉS

PRIX HT

QUANTITÉ

TOTAL

Hébergement, assistance et maintenance annuelle du site internet.

82,00€

12 mois

984,00€

Hébergement O2switch, 12 CPU - 48Go de Ram. La mémoire SSD NVMe peut atteindre 7000 Mo/seconde. - Capacité de stockage : jusqu'à 100 Go

78,00€

Maintenance préventive. Détection des problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent des pannes.

199,00€

Maintenance évolutive. Mise à jour du site internet nécessaire à une évolution optimale de l'interface.

229,00€

Maintenance corrective. Correction des erreurs qui se produisent sur un site ou un serveur.

229,00€

Assistance par téléphone, votre chef de projet est disponible sous 1h via une ligne mobile directe.

249,00€

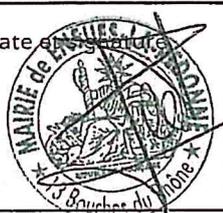
Offert la 1^{ère} année.

Pour le client

Mention "bon pour accord", date et signature

Bon pour accord

30.10.25



de faire,
Michel ILLAC

TOTAL MAIRIE 984,00€

TOTAL HT 984,00€

TVA (20%) 196,80€

TOTAL TTC 1.180,80€

Rendu exécutoire par affi

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 013-211300330-20250513-2025_39-CC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Divers travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

N°2025/39

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

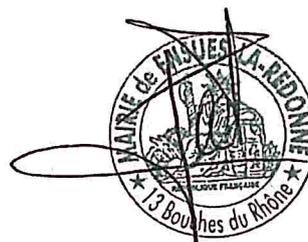
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

DECIDE

- Article 1 :** de signer l'acte d'engagement avec la société RER – 167, allée des Lavandes – 13190 ALLAUCH pour le lot n° 3 (peinture intérieure des murs).
- Article 2 :** d'accepter le montant total de 7 753.68 euros HT correspondant à la solution de base du lot n° 3.
- Article 3 :** les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 774
- Article 4 :** Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 7 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique)

DIVERS TRAVAUX DE MISE EN SECURITE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT(S) N° 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS
.....

N° de marché

1	3	0	3	3	4	8	2
---	---	---	---	---	---	---	---

Direction des finances et des marchés publics
Mairie d'Ensues-La-Redonne - 15, avenue du Général Monsabert 13820 Ensues la Redonne
Tél.: 04.42.44.88.88 - www.mairie-ensues.fr

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet divers travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire.

Le marché est divisé en cinq lots :

- Lot 1 : Electricité : tableau électrique
- Lot 2 : Peintures extérieures : Marquage sol parking
- Lot 3 : Peintures intérieures des murs
- Lot 4 : Remplacement des portes extérieures
- Lot 5 : remplacement des gabions

Le lot 3 comprend des Prestations Supplémentaires Eventuelles et les lots 4 et 5 comprennent à la fois des variantes et des Prestations Supplémentaires Eventuelles qui sont détaillées dans la/les DPGF.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCEDURE

Le marché est lancé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R2122-9-1 du Code de la commande publique, les lots 1 et 2 étant de très faible valeur et le montant cumulé de ces lots n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots, un marché sans publicité ni mise en concurrence est donc passé pour ces deux lots.

La présente consultation concerne donc uniquement les lots 3, 4 et 5.

C'est un marché de travaux à prix global et forfaitaire ferme et définitif.

ARTICLE 3 – DUREE ET EFFET DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La durée totale d'exécution du marché n'excédera pas 4 mois.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

- Coordonnées du comptable assignataire
Monsieur L'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang
360, avenue Roger Salengro
13130 BERRE L'ETANG
- Imputation budgétaire
Budget principal – section investissement

B. Pour le candidat :

Je, soussigné M. TEZARIS Nicolas
Agissant en qualité * ..Gérant.....
Au nom et pour le compte de* ..REALISATION ENTRETIEN RENOVATION.....
Au capital de* ..50 000,00€.....
Au nom et pour le compte de* ..REALISATION ENTRETIEN RENOVATION.....
Numéro de téléphone ..04 91 86 38 26.....
E-mail ..contact@ret-bat.fr.....
Adresse du siège social 167 ALLEE DES LAVANDES - P.A DE FONTVIEILLE - 13190 ALLAUCH
.....
N° d'identification SIRET ..329 150 312 00034.....
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers).....
..... 329 150 312 RCS Marseille
Code d'activité économique principale NAF 4331.Z.....
.....
Numéro TVA intracommunautaire ..FR66 329 150 312.....
* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :

en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

- **M'ENGAGE**, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus et dans le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter le présent marché dans les délais imposés à compter de la notification du marché, sur la base du montant ci-dessous et de la ou des DPGF ci-après annexée(s),

- **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : SMABTP

Police : N° 195357/K12470001/001 345867/0

- **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 7 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publicque à la Concurrence.

ARTICLE 7 – AVANCE

Conformément aux dispositions de l'article R2191-3 du Code de la commande publique, le titulaire a droit à une avance dans les conditions fixées au CCAP.

Le versement de l'avance est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande qui porte sur le montant total de l'avance.

Je renonce au bénéfice de l'avance : OUI / NON (barrer la mention inutile)

ARTICLE 8 – MONTANT DU MARCHÉ**LOT 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS****SOLUTION DE BASE**

Montant hors taxes : 7.753,68 €

Montant de la TVA : 1.550,74 €

Montant TTC : 9.304,42 €

Montant en toutes lettres : NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE EUROS ET QUARANTE DEUX CENTIMES

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
REFECTOIRE ET ENTREE			
PSE1,0 - Remplacement des dalles de faux plafonds tachés et mise en décharge et fourniture et pose de dalles similaire	232.05 €	46.41 €	278.46 €
PSE1,1 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 + Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm	15 060.20 €	3 012.04 €	18 072.24 €
PSE1,3 - Peinture radiateur et tuyaux	208.40 €	41.68 €	250.08 €
PSE1,4 - Peinture porte recto verso et dormant	136.62 €	27.32 €	163.94 €
OFFICE, PLONGE ET COULOIR			
PSE1,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage	1 470.72 €	294.14 €	1 764.86 €
PSE1,6 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 20cm	1 104.75 €	220.95 €	1 325.70 €
PSE1,7 - fourniture et pose de dalle de faux plafonds lisses lessivables	1 436.85 €	287.37 €	1 724.22 €
PSE1,9 - Nettoyage des murs et pose d'enduit et rebouchage et ponçage des murs avec aspiration	29.70 €	5.94 €	35.64 €
PSE2,0 - Deux couches d'impression	49.50 €	9.90 €	59.40 €
PSE2,1 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur blanche (murs)	79.20 €	15.84 €	95.04 €
PSE2,2 - décapage et traitement antirouille des dormants métalliques	110.88 €	22.18 €	133.06 €
PSE2,3 - Deux couches de peinture ferrique blanche sur les dormants métalliques	87.12 €	17.42 €	104.54 €
SALLE DE POSE ET DOUCHE			
PSE2,4 - Dépose et repose des mobiliers fixés au mur et protection équipement de type centrale intrusion...	183.25 €	36.65 €	219.90 €
PSE2,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage	173.85 €	34.77 €	208.62 €
PSE2,6 - Nettoyage des murs et du plafond BA13 et pose d'enduit et rebouchage et poussage des murs/ plafond	297.00 €	59.40 €	356.40 €
PSE2,7 - Deux couches d'impression	594.00 €	118.80 €	712.80 €

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
PSE2,8 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir	792.00 €	158.40 €	950.40 €
PSE2,9 - Peinture porte recto verso et dormant	68.49 €	13.70 €	82.19 €
PSE3,0 - Peinture radiateur et tuyaux	83.16 €	16.63 €	99.79 €
PSE3,1 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm	327.60 €	65.52 €	393.12 €
PSE3,2 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60	844.40 €	168.88 €	1 013.28 €

LOT 4 : REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES

SOLUTION DE BASE

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :

VARIANTES/PSE	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A - Fourniture et pose porte aluminium vitrée verre sécurité (réfectoire ouest)			
Variante C - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (réfectoire est)			
Couloir RdC D			
PSE D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité			
Variante D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (couloir RDC)			
Couloir étage E			
PSE E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité			
Variante E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (couloir étage F)			
Classe sud F			
PSE F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité			
Variante F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (classe sud F)			
Classe sud G			
PSE G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité			
Variante G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (classe sud G)			
Classe nord H			
PSE H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité			
Variante H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurité (classe nord H)			

LOT 5 : REMPLACEMENT DES GABIONS**SOLUTION DE BASE**

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :
.....

VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 1m			
Variante A3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 1m			
PSE B1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE B2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE C1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE C2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE D1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE D2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE E1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE E2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE E3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70 cm			
PSE F1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE F2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE F3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70cm			
MONTANT TOTAL : SOLUTION DE BASE + TOUTES LES PSE			

ARTICLE 9 – PAIEMENT

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : REALISATION ENTRETIEN RENOVATION

Sous le numéro : 05321182193

Etablissement : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE

Agence : BPMED MRS-BLANCARDE

Adresse : 8, BOULEVARD DE LA BLANCARDE - 13004 MARSEILLE

Code banque : 14607

Code guichet : 00053

Clé : 35

Fait en un seul original,

A Allauch....., le 27 Mars 2025.....

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

 **Réalisation Entretien
Rénovation**
167 Allée des Lavandes
P.A de Fontvieille
13190 ALLAUCH
Tel : 04 91 86 38 26
SIREN : 329 150 312

M^{me} TEZARIS Nicolas
Le Gerant

ARTICLE 10 – SOUS-TRAITANCE

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la Loi du 31 décembre 1975 modifiée, les annexes au présent acte d'engagement (formulaire DC4) indiquent la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous – traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous- traitant concerné et d'agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

En cas de sous-traitant désigné au marché, la notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter est de :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation	
		HT	TTC

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

Code banque :

Code guichet :

Clé :

Toutefois, le Pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A, le

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

ARTICLE 11 – REPONSE DE LA MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

LOT 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS

SOLUTION DE BASE

Montant hors taxes : 7 753,68 €

Montant de la TVA : 1 550,74 €

Montant TTC : 9 304,42 €

Montant en toutes lettres : Neuf mille trois cent quatre euros et quarante deux centimes

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
REFECTOIRE ET ENTREE			
PSE1,0 - Remplacement des dalles de faux plafonds tachées et mise en décharge et fourniture et pose de dalles similaire			
PSE1,1 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 + Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE1,3 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE1,4 - Peinture porte recto verso et dormant			
OFFICE, PLONGE ET COULOIR			
PSE1,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE1,6 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 20cm			
PSE1,7 - fourniture et pose de dalle de faux plafonds lisses lessivables			
PSE1,9 - Nettoyage des murs et pose d'enduit et re bouchage et ponçage des murs avec aspiration			
PSE2,0 - Deux couches d'impression			
PSE2,1 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur blanche (murs)			
PSE2,2 - décapage et traitement antirouille des dormants métalliques			
PSE2,3 - Deux couches de peinture ferrique blanche sur les dormants métalliques			
SALLE DE POSE ET DOUCHE			
PSE2,4 - Dépose et repose des mobiliers fixés au mur et protection équipement de type centrale intrusion...			
PSE2,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE2,6 - Nettoyage des murs et du plafond BA13 et pose d'enduit et rebouchage et poussage des murs/ plafond			
PSE2,7 - Deux couches d'impression			

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
PSE2,8 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir			
PSE2,9 - Peinture porte recto verso et dormant			
PSE3,0 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE3,1 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE3,2 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60			

LOT 4 : REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES

SOLUTION DE BASE
Montant hors taxes :
Montant de la TVA :
Montant TTC :
Montant en toutes lettres :
.....

VARIANTES/PSE	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A - Fourniture et pose porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire ouest)			
Variante C - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire est)			
Couloir RdC D			
PSE D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir RDC)			
Couloir étage E			
PSE E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir étage F)			
Classe sud F			
PSE F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud F)			
Classe sud G			
PSE G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud G)			
Classe nord H			
PSE H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe nord H)			

LOT 5 : REMPLACEMENT DES GABIONS

SOLUTION DE BASE

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :170:.....

Montant en toutes lettres :

.....

VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 1m			
Variante A3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 1m			
PSE B1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE B2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE C1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE C2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE D1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE D2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE E1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE E2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE E3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70 cm			
PSE F1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE F2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE F3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70cm			
MONTANT TOTAL : SOLUTION DE BASE + TOUTES LES PSE			



A Ensûs la Redonne, le 05/05/2025
 Monsieur Le Maire d'Ensûs la Redonne,
Michel ILLAC

Opération : divers travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

Les quantités sont données à titre indicatif, le relevé sera à faire lors de la visite
DPGF - LOT 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS

Toutes les travaux sont prévus toutes suggestions ils seront à réaliser pendant le mois de juillet

Numéro	Descriptif	Quantité	Valeur pour calcul	Prix HT unitaire	Prix HT Total	Quantité en PSE	Prix PSE HT Total
A1	Travaux préparatoire vacances de du 07/07/2025 15h00 au 25/07/2025						
A1,1	le déménagement et réaménagement du mobilier de la structure à chaque phase d'avancement	1F		282,15 €	282,15 €		
A1,2	Le nettoyage et la remise en place du mobilier	1F		1 202,85 €	1 202,85 €		
A1,3	Des photos seront prises et un plan d'implantation sera réalisé par le titulaire du lot le vendredi 10/02/2022 après 16h40	1F			0,00 €		
A1,4	Mise en place d'un échafaudage	1F		846,45 €	846,45 €		
A2	REFECTOIRE et ENTREE						
A2,1	Dépose et repose des mobiliers fixés au mur	1F		321,75 €	321,75 €		
A2,2	Nettoyage des murs et pose d'enduit et re bouchage et ponsage des murs avec aspiration	210M²	210	2,97 €	623,70 €		
A2,3	Deux couches d'impression	210M²	210	4,95 €	1 039,50 €		
A2,4	Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir avec soubassement gris (murs)	210M²	210	7,92 €	1 663,20 €		
A2,5	Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage	1F		212,88 €	212,88 €		
A2,6	Décappage des poutres existantes	30M²	30	21,78 €	653,40 €		
A2,7	Fourniture et pose d'un lazure sur les poutres	30M²	30	17,52 €	525,60 €		
A2,8	Deux couches de peinture ferrique blanche sur les tirants et parties métalliques.	20M²	20	19,11 €	382,20 €		
PSE1,0	Remplacement des dalles de faux plafonds tachées et mise en décharge et fourniture et pose de dalles similaire à l'existant toutes suggestions	7M²		33,15 €	0,00 €	7	232,05 €
PSE1,1	fourniture d'un nouveau faux plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 toutes suggestions 15cm en dessous des faux plafonds existants avec isolation en laine de verre de 10cm	257M²		42,22 €	0,00 €	257	10 850,54 €
	Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10cm avec R=5.7 entre l'ancien et le nouveau faux plafonds	257M²		16,38 €	0,00 €	257	4 209,66 €
PSE1,3	Peinture radiateur et tuyaux	5F		41,68 €	0,00 €	5	208,40 €
PSE1,4	Peinture porte recto verso et dormant toutes suggestions	2F		68,31 €	0,00 €	2	136,62 €
PSE	OFFICE , PLONGE et COULOIR						
PSE1,5	Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage	1F		1 470,72 €	0,00 €	1	1 470,72 €
PSE1,6	Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 20cm avec R=5.7 entre l'ancien et le nouveau faux plafonds	45M²		24,55 €	0,00 €	45	1 104,75 €
PSE1,7	fourniture et pose de dalle de faux plafonds lisses lessivables	45M²		31,93 €	0,00 €	45	1 436,85 €
PSE1,9	Nettoyage des murs et pose d'enduit et re bouchage et ponsage des murs avec aspiration	10M²		2,97 €	0,00 €	10	29,70 €
PSE2,0	Deux couches d'impression	10M²		4,95 €	0,00 €	10	49,50 €
PSE2,1	Deux couches de peinture lessivable satiné couleur blanche(murs)	10M²		7,92 €	0,00 €	10	79,20 €
PSE2,2	décapage et traitement antirouille des dormants métalliques	4F		27,72 €	0,00 €	4	110,88 €
PSE2,3	Deux couches de peinture ferrique blanche sur les dormants métalliques.	4F		21,78 €	0,00 €	4	87,12 €
PSE	salle de pose et douche						
PSE2,4	Dépose et repose des mobiliers fixés au mur et protection équipement de type centrale intrusion...	1F		183,25 €	0,00 €	1	183,25 €
PSE2,5	Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage	1F		173,85 €	0,00 €	1	173,85 €
PSE2,6	Nettoyage des murs et du plafond BA13et pose d'enduit et re bouchage et poussage des murs et du plafond	130M²		2,97 €	0,00 €	100	297,00 €
PSE2,7	Deux couches d'impression	130M²		5,94 €	0,00 €	100	594,00 €
PSE2,8	Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir	130M²		7,92 €	0,00 €	100	792,00 €
PSE2,9	Peinture porte recto verso et dormant toutes suggestions	1F		68,49 €	0,00 €	1	68,49 €
PSE3,0	Peinture radiateur et tuyaux	2F		41,58 €	0,00 €	2	83,16 €
PSE3,1	Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10cm avec R=5.7 entre l'ancien et le nouveau faux plafonds	20M²		16,38 €	0,00 €	20	327,60 €
PSE3,2	fourniture d'un nouveau faux plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 toutes suggestions 15cm en dessous des faux plafonds existants avec isolation en laine de verre de 20cm	20M²		42,22 €	0,00 €	20	844,40 €
Prix total HT SOLUTION DE BASE					7 753,68 €		
Prix total TTC SOLUTION DE BASE					9 304,42 €		
Prix total HT PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES						23 369,74 €	
Prix total TTC PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES						28 043,69 €	



*Bon pour accord
A ENSUES, le 05/05/2025
Le Maire,
Nidel ILLAC*

Réalisation Entretien
Rénovation
RER 167 Allée des Lavandes
P.A. de Fontvieille
13190 ALLAUCH
Tel : 04 91 86 36 26
SIREN : 329 150 312

*Allauch, le 27 Mars 2025
M^r TERARIS Nicolas*

Rendu exécutoire par affi

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le 13/05/2025

ID : 013-211300330-20250513-2025_40-CC

Breac
Levraut

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Divers travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

N°2025/40

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

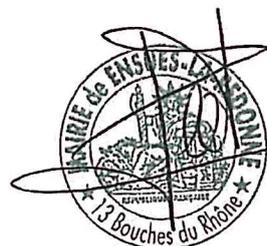
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **LM Menuiserie – Lotissement de la Maisonnette – 05300 LARAGNE-MONTEGLIN** pour le lot n° 4 (remplacement des portes extérieures).
- Article 2 : d'accepter le montant total de 19 900.00 euros HT décomposé comme suit :
- 7 924.00 euros HT pour l'offre de base
 - 4 417.00 euros HT pour la variante C (réfectoire est)
 - 4 492.00 euros HT pour la variante D de la PSE (couloir rdc)
 - 3 067.00 euros HT pour la PSE H (classe nord)
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 774
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 7 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique)

DIVERS TRAVAUX DE MISE EN SECURITE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT(S) N° 4.....

Remplacement des portes extérieures

N° de marché

1	3	0	3	3	4	8	2
---	---	---	---	---	---	---	---

Direction des finances et des marchés publics
Mairie d'Ensues-La-Redonne - 15, avenue du Général Monsabert 13820 Ensues la Redonne
Tél.: 04.42.44.88.88 - www.mairie-ensues.fr

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet divers travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire.

Le marché est divisé en cinq lots :

- Lot 1 : Electricité : tableau électrique
- Lot 2 : Peintures extérieures : Marquage sol parking
- Lot 3 : Peintures intérieures des murs
- Lot 4 : Remplacement des portes extérieures
- Lot 5 : remplacement des gabions

Le lot 3 comprend des Prestations Supplémentaires Eventuelles et les lots 4 et 5 comprennent à la fois des variantes et des Prestations Supplémentaires Eventuelles qui sont détaillées dans la/les DPGF.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHE ET PROCEDURE

Le marché est lancé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R2122-9-1 du Code de la commande publique, les lots 1 et 2 étant de très faible valeur et le montant cumulé de ces lots n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots, un marché sans publicité ni mise en concurrence est donc passé pour ces deux lots.

La présente consultation concerne donc uniquement les lots 3, 4 et 5.

C'est un marché de travaux à prix global et forfaitaire ferme et définitif.

ARTICLE 3 – DUREE ET EFFET DU MARCHE

Le marché prendra effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La durée totale d'exécution du marché n'excédera pas 4 mois.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

- Coordonnées du comptable assignataire
Monsieur L'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang
360, avenue Roger Salengro
13130 BERRE L'ETANG
- Imputation budgétaire
Budget principal – section investissement

B. Pour le candidat :

Je, soussigné LATIL Mickael
Agissant en qualité * gérant
Au nom et pour le compte de * SARL LA MENUISERIE (AIP Concept Menuiserie By LT)
Au capital de * 100 000 €
Au nom et pour le compte de *
Numéro de téléphone 04 92 31 48 21
E-mail comptabilite@acmenuiseries.fr
Adresse du siège social 2A Les Blâches Gambert du 160 Chateau - Amoux
N° d'identification SIRET 82847510300036
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers) Nansaque 828475103
Code d'activité économique principale NAF 4332B
Numéro TVA intracommunautaire FR 44 828475103
* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :

en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

- **M'ENGAGE**, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus et dans le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter le présent marché dans les délais imposés à compter de la notification du marché, sur la base du montant ci-dessous et de la ou des DPGF ci-après annexée(s),

- **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : ABEILLE IARD & SANTÉ
Police : 7980456

- **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 7 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publicque à la Concurrence.

ARTICLE 7 – AVANCE

Conformément aux dispositions de l'article R2191-3 du Code de la commande publique, le titulaire a droit à une avance dans les conditions fixées au CCAP.

Le versement de l'avance est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande qui porte sur le montant total de l'avance.

Je renonce au bénéfice de l'avance : OUI / ~~NON~~ (barrer la mention inutile)

ARTICLE 8 – MONTANT DU MARCHE**LOT 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS****SOLUTION DE BASE**

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :
.....

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
REFECTOIRE ET ENTREE			
PSE1,0 - Remplacement des dalles de faux plafonds tachées et mise en décharge et fourniture et pose de dalles similaire			
PSE1,1 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 + Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE1,3 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE1,4 - Peinture porte recto verso et dormant			
OFFICE, PLONGE ET COULOIR			
PSE1,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE1,6 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 20cm			
PSE1,7 - fourniture et pose de dalle de faux plafonds lisses lessivables			
PSE1,9 - Nettoyage des murs et pose d'enduit et re bouchage et ponçage des murs avec aspiration			
PSE2,0 - Deux couches d'impression			
PSE2,1 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur blanche (murs)			
PSE2,2 - décapage et traitement antirouille des dormants métalliques			
PSE2,3 - Deux couches de peinture ferrique blanche sur les dormants métalliques			
SALLE DE POSE ET DOUCHE			
PSE2,4 - Dépose et repose des mobiliers fixés au mur et protection équipement de type centrale intrusion...			
PSE2,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE2,6 - Nettoyage des murs et du plafond BA13 et pose d'enduit et rebouchage et poussage des murs/ plafond			
PSE2,7 - Deux couches d'impression			

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
PSE2,8 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir			
PSE2,9 - Peinture porte recto verso et dormant			
PSE3,0 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE3,1 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE3,2 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60			

LOT 4 : REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES

SOLUTION DE BASE
Montant hors taxes : 11.691,00 €
Montant de la TVA : 2.238,20 €
Montant TTC : 14.029,20 €
Montant en toutes lettres : quatorze mille vingt-neuf euros et vingt-cinq

VARIANTES/PSE	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A - Fourniture et pose porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire ouest)	4417,00	883,40	5300,40
Variante C - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire est)	4417,00	883,40	5300,40
Couloir RdC D			
PSE D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	41042,00	808,40	4850,40
Variante D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir RDC)	4492,00	898,40	5390,40
Couloir étage E			
PSE E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	41042,00	808,40	4850,40
Variante E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir étage F)	4492,00	898,40	5390,40
Classe sud F			
PSE F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	3067,00	613,40	3680,40
Variante F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud F)	3292,00	658,40	3950,40
Classe sud G			
PSE G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	3067,00	613,40	3680,40
Variante G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud G)	3292,00	658,40	3950,40
Classe nord H			
PSE H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	3067,00	613,40	3680,40
Variante H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe nord H)	3292,00	658,40	3950,40

LOT 5 : REMPLACEMENT DES GABIONS**SOLUTION DE BASE**

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :

VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 1m			
Variante A3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 1m			
PSE B1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE B2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE C1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE C2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE D1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE D2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE E1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE E2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE E3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70 cm			
PSE F1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE F2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE F3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70cm			
MONTANT TOTAL : SOLUTION DE BASE + TOUTES LES PSE			

ARTICLE 9 – PAIEMENT

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : L.M. Menuiserie

Sous le numéro : 00022 16 1465

Etablissement : BPI Finance Maisen Alfort

Agence : BPI Finance

Adresse : 27-31 Avenue du Général de Gaulle 94160 Maisen Alfort Cedex

Code banque : 18359

Code guichet : 00043

Clé : 95

Fait en un seul original,

A Chateau Arnoux 4612/15

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

LM MENUISERIE

Alp Concept Menuiserie

ZA Les Biches Gombert

04160 CHATEAU ARNOUX

Tel : 04 42 44 88 21

comp@lm-menuiseries.fr

SIRET : 828 475 103 00036 - APE : 4332 B

ARTICLE 10 – SOUS-TRAITANCE

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la Loi du 31 décembre 1975 modifiée, les annexes au présent acte d'engagement (formulaire DC4) indiquent la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous – traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous- traitant concerné et d'agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

En cas de sous-traitant désigné au marché, la notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter est de :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation	
		HT	TTC

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

Code banque :

Code guichet :

Clé :

.....

Toutefois, le Pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A, le

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

ARTICLE 11 – REPONSE DE LA MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

LOT 3 : PEINTURES INTERIEURES DES MURS

SOLUTION DE BASE

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
REFECTOIRE ET ENTREE			
PSE1,0 - Remplacement des dalles de faux plafonds tachées et mise en décharge et fourniture et pose de dalles similaire			
PSE1,1 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60 + Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE1,3 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE1,4 - Peinture porte recto verso et dormant			
OFFICE, PLONGE ET COULOIR			
PSE1,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE1,6 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 20cm			
PSE1,7 - fourniture et pose de dalle de faux plafonds lisses lessivables			
PSE1,9 - Nettoyage des murs et pose d'enduit et re bouchage et ponçage des murs avec aspiration			
PSE2,0 - Deux couches d'impression			
PSE2,1 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur blanche (murs)			
PSE2,2 - décapage et traitement antirouille des dormants métalliques			
PSE2,3 - Deux couches de peinture ferrique blanche sur les dormants métalliques			
SALLE DE POSE ET DOUCHE			
PSE2,4 - Dépose et repose des mobiliers fixés au mur et protection équipement de type centrale intrusion...			
PSE2,5 - Mise en place de protection contre la poussière et nettoyage			
PSE2,6 - Nettoyage des murs et du plafond BA13 et pose d'enduit et rebouchage et poussage des murs/ plafond			
PSE2,7 - Deux couches d'impression			

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
PSE2,8 - Deux couches de peinture lessivable satiné couleur à définir			
PSE2,9 - Peinture porte recto verso et dormant			
PSE3,0 - Peinture radiateur et tuyaux			
PSE3,1 - Mise en place d'isolation en laine de verre Isover épaisseur 10 cm			
PSE3,2 - fourniture d'un nouveau faux-plafonds avec pose de panneaux Armstrong 60/60			

LOT 4 : REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES

SOLUTION DE BASE	
Montant hors taxes :	7 924,00 €
Montant de la TVA :	1 584,80
Montant TTC :	9 508,80 €
Montant en toutes lettres :	Neuf mille cinq cent huit euros et quatre-vingt centimes

VARIANTES/PSE	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A - Fourniture et pose porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire ouest)			
Variante C - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (réfectoire est)	4 417,00	883,40	5 300,40
Couloir RdC D			
PSE D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante D - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir RDC)	4 492,00€	898,40	5 390,40
Couloir étage E			
PSE E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante E - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (couloir étage F)			
Classe sud F			
PSE F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante F - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud F)			
Classe sud G			
PSE G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit			
Variante G - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe sud G)			
Classe nord H			
PSE H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit	3 067,00	613,40	3 680,40
Variante H - Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit (classe nord H)			

LOT 5 : REMPLACEMENT DES GABIONS

SOLUTION DE BASE

Montant hors taxes :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

Montant en toutes lettres :

VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Variante A2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 1m			
Variante A3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 1m			
PSE B1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE B2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE C1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE C2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE D1 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 50 cm			
PSE D2 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 50 cm			
PSE E1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE E2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE E3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70 cm			
PSE F1 - fourniture et pose d'un platelage sur les gabions en 70 cm avec un dallage préfabriqué			
PSE F2 - fourniture et pose d'un platelage mélèze sur les gabions en 70 cm			
PSE F3 - fourniture et pose d'un platelage en composite sur les gabions en 70cm			
MONTANT TOTAL : SOLUTION DE BASE + TOUTES LES PSE			



A Ensues la Redonne, le 05/05/2025

Monsieur Le Maire d'Ensues la Redonne,
Michel ILLAC

Travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire

Quantités donnée à titre indicatif, le relevé est à faire lors de la visite, les produits doivent être conformes au CCTP

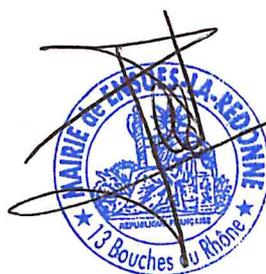
DPGF - LOT 4 : REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES

NUMERO	DESCRIPTIF	UNITE	QUANTITES base	QUANTITES Variantes	PRIX UNITAIRES	TOTAL H.T.	DIMENSION RELEVÉE
1	INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER						
1.1 base	intallation de chantier: cela comprends tous les besoins necessaire au chantier, le nettoyage de l'ensemble du chantier comprenant toutes évacuations et mise en décharge conformes à la réglementation en vigueur.	forfait	1		390	390	
2	MENUISERIE ALUMINIUM blanche	dimention tableau en Mètre					
A	Réfectoire Ouest						
A base	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte crémone pompier et antipanique en 90cm de passage avec deux butoirs	1,5/2,6	1		3 767,00	3767	L : 1475 H : 2550
A variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure de la porte avec crémone pompier et antipanique en 90cm de passage minimum avec deux butoirs	1,5/2,6		1	4 417,00	4417	
B	Salle polyvalente						
B	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte crémone pompier et antipanique en 90cm de passage avec deux butoirs	1,5/2,6	1		3 767,00	3 767,00	L : 1460 H : 2560
C	Réfectoire Est						
C base	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte crémone pompier et antipanique en 90cm de passage avec deux butoirs	1,5/2,6	1		3 767,00	3767	L : 1470 H : 2550
C variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure de la porte avec crémone pompier et antipanique en 90cm de passage minimum avec deux butoirs	1,5/2,6		1	4 417,00	4417	
PSE	Couloir RdC D						
D PSE	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et antipaniques pompiers en 90cm de passage avec deux butoirs	1,9/2,6		1	4 042,00	4042	L : 1870 H : 2520
D variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure de la porte et antipaniques pompiers en 90cm de passage minimum avec deux butoirs	1,9/2,6		1	4 492,00	4492	
PSE	couloir étage E						
E PSE	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et antipaniques pompiers en 90cm de passage avec deux butoirs	1,9/2,6		1	4 042,00	4042	L : 1870 H : 2520
E variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure de la porte et antipaniques pompiers en 90cm de passage minimum avec deux butoirs	1,9/2,6		1	4 492,00	4492	
PSE	Classe Sud F						
F PSE	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte en 90cm de passage avec un butoir	1/2,6		1	3 067,00	3067	L : 990 H : 2610
F variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure en 90cm de passage minimum avec un butoir	1/2,6		1	3 292,00	3292	
PSE	classe Sud G						
G PSE	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte en 90cm de passage avec un butoir	1/2,6		1	3 067,00	3067	L : 990 H : 2610
G variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure en 90cm de passage minimum avec un butoir	1/2,6		1	3 292,00	3292	
PSE	Classe nord H						
H PSE	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte en 90cm de passage avec un butoir	1/2,6		1	3 067,00	3067	L : 960 H : 2590
H variante	Fourniture et pose toutes suggestions porte aluminium vitrée verre sécurit au niveau de l'imposte et vitré sur la moitié supérieure en 90cm de passage minimum avec un butoir	1/2,6		1	3 292,00	3292	

Montant Total Hors Taxes solution de base en euros	11 691,00
Montant Total HT des PSE en euros	17285
Montant Total Hors Taxes Variante de la base en euros	8834
Montant Total HT Variante des PSE en euros	18860

Château Arnoux, le 26/03/2025

LM MENUISERIE
Aja Concept Menuiserie
ZA Les Biches Bombril
04100 CHATEAU ARNOUX
Tél : 04 78 23 78 21
comptabilite@pacmenuseries.fr
SIRET : 828 473 103 00036 - APE : 4332 B



Bon pour accord
A Envers, le 05/05/2025

de l'avis,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : acquisition, installation, formation et maintenance de défibrillateurs

N°2025/42

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

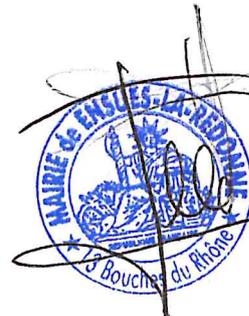
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance de défibrillateurs

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **PREVIMED** – 92B, chemin des Emeries – 13580 LA FARE LES OLIVIERS
- Article 2 : d'accepter le montant annuel de 80 euros HT par défibrillateur pour la maintenance et d'accepter les prix unitaires indiqués au BPU
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 615647 ou section investissement opération 678.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 19 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

N°2025/43

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 – 22, L. 2122- 23 et L. 5217-10-6du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** la délibération municipale n° 2023-39-CM du 28 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- Vu** la délibération municipale n° 2025-10-CM du 01 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025

Considérant la programmation et la validation des fiches d'investissements 2025 portées aux opérations N° 669, 677 et 678,

Considérant dès lors, qu'il convient de procéder à un ajustement comptable,

Considérant que cet ajustement intervient par virement de crédits entre chapitre d'opération,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet / Opération	Section	Article	Fonction	Montant
OPE 669 – Travaux de rénovation et de réhabilitation du patrimoine communal	Investissement (21)	21312	211	+ 190.00 €
OPE 678 – MATERIELS ET MOBILIERS	Investissement (21)	21841	211	- 190.00 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues-la-Redonne,
Le 19 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025 en en Sous-Préfecture

ID : 013-211300330-20250618-2025_44-CC

Rendu exécutoire par affi

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : fourniture et pose d'un escalier au port de la Redonne

N°2025/44

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

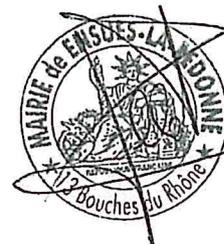
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture et la pose d'un escalier au port de la Redonne

DECIDE

- Article 1 : de signer le devis avec la société **VAUGEOIS METAL WORKS** - 3830 route d'Eguilles – 13090 AIX EN PROVENCE
- Article 2 : d'accepter le devis n° I-25-05-9 pour un montant de 9 500.00 euros HT.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération pour compte de tiers n° 458-4
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 19 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 013-211300330-20250618-2025_44-CC

Besoin
Le Vaut

TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE POSE D'UN ESCALIER EN INOX POUR LA MISE À L'EAU DES PADDLES ET DES KAYAKS

VAUGEOIS METAL WORKS

3830 ROUTE D EGUILLES

13090 AIX EN PROVENCE

FRANCE

Tel : +33 4 42 26 38 24

Port. : +33 6 34 98 54 61

contact@vaugeoismetalworks.com

vaugeoismetalworks.com

N° TVA Intracommunautaire : FR91907669055

N° SIRET : 90766905500010

Code NAF : 3311Z

RCS : Aix en Provence 907669055

Capital : 10 000 €

COMMUNE D'ENSUES LA REDONNE

YANN ALFRED

15 Avenue GENERAL DE MONSABERT

13820 ENSUES-LA-REDONNE

Tel : +33 4 42 44 88 88

Port. : +33 6 26 26 74 91

Email : yann.alfred@mairie-ensues.fr

SIRET : 21130033000019

DEVIS N° I-25-05-9 (PROVISOIRE)

Le mercredi 7 mai 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Fourniture et pose d'un escalier de mise à l'eau pour kayak et paddle au port d'ensues la Redonne. -Relevé de cotes sur site -Fabrication en atelier de chaudronnerie -Fourniture de fichier PDF avec mise en plan et vue 3D de l'escalier pour validation par le service technique -Pose effectuée à l'aide d'un camion grue par une équipe de chaudronniers soudeurs. Informations techniques : Escalier constitué de 5 marches dimensions 270*1500. Largeur de passage de 1500mm.	1,00	9 500,00 €	20,00	9 500,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente
	<p>Matière : structure de l'escalier en acier inoxydable 316L, marches 270*1500 en PRV et caillebotis sur palier bas en PRV gris (Polymère Renforcé aux fibres de Verre, excellente résistance en milieu marin)</p> <p>Traitement des soudures : électro passivation industrielle + neutralisation.</p> <p>Main courante en tube inox 316L poli diamètre 42,4mm.</p> <p>Lisses en tube inox 316L poli diamètre 25mm.</p> <p>Plinthe en tôle pliée inox 316L.</p> <p>Montants du rampant découpé laser en inox 316L.</p> <p>Fixation de l'escalier sur une tôle pliée de dimensions 1000*1000 ancrée au sol avec ancrage inox à tête fraisés en 316L.</p> <p>Ajout d'un poteau de maintient avec tube en inox 316L diamètre 42,4mm, platine de fixation en 316L fixée au sol via 4 chevilles d'ancrage en 316L.</p> <p>POSE ET MISE EN PLACE DE L'ESCALIE POSSIBLE DES LA SEMAINE 23.</p>		

Bon pour accord
A Ensies, le 19/05/25
Le Maire,
Nichel ILLAC



Bon pour Accord

Conditions de paiement :
 • 100,00 % soit 11 400,00 € : 45 jours.

Total HT	9 500,00 €
TVA (20 %)	1 900,00 €
Total TTC	11 400,00 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : prestation traiteur pour la journée « Ensues Propre » du 7 juin 2025

N°2025/45

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la prestation traiteur pour la journée « Ensues Propre » du 7 juin 2025

DECIDE

- Article 1 : de signer le devis avec l'association **COMITE DES FETES D'ENSUES LA REDONNE** – 15, avenue Général Monsabert – 13820 ENSUES LA REDONNE
- Article 2 : d'accepter le prix unitaire d'un repas pour un montant de 11.50 euros TTC.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 6232801.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 19 mai 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : travaux de sécurisation des gabions

N°2025/54

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour assurer les travaux de sécurisation des gabions

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **TERIDEAL PROVENCE** – 158, route du Jaï – 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- Article 2 : d'accepter le montant de 20 819.00 € HT (solution de base) et de 18 402.50 € HT (PSE n° B1 + C1 + D1 + E1 + F1) soit un montant total de 39 221.50 € HT
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 774
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 6 juin 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Divers travaux de sécurisation d'une clôture et mise aux normes PMR du parking du CLSH

N°2025/55

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de sécurisation d'une clôture et mise aux normes PMR du parking du CLSH

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **CLOTURAIX** – 580, rue Claude Ledoux – 13290 AIX EN PROVENCE pour le lot n° 1 (reprise de la clôture).
- Article 2 : d'accepter le montant total de 13 080.00 euros HT correspondant à la solution de base et aux PSE du lot n° 1.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 779
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 10 juin 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Divers travaux de sécurisation d'une clôture et mise aux normes PMR du parking du CLSH

N°2025/56

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de sécurisation d'une clôture et mise aux normes PMR du parking du CLSH

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **BIGI TRAVAUX PUBLICS** – 15, allée de la Palun – 13700 MARIIGNANE pour le lot n° 2 (reprise du parking).
- Article 2 : d'accepter le montant total de 36 840.00 euros HT correspondant à la solution de base du lot n° 2.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 779
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 10 juin 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

N°2025/58

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 – 22, L. 2122- 23 et L. 5217-10-6du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** la délibération municipale n° 2023-39-CM du 28 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- Vu** la délibération municipale n° 2025-10-CM du 01 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025

Considérant la nécessité de remplacer la PAC de l'hôtel de ville,

Considérant dès lors, qu'il convient de procéder à un ajustement comptable,

Considérant que cet ajustement intervient par virement de crédits entre chapitre d'opération,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet / Opération	Section	Article	Fonction	Montant
OPE 669 – Travaux de rénovation et de réhabilitation du patrimoine communal	Investissement (21)	21311	020	+ 30 000 €
OPE 780 – Travaux de rénovation école et cantine élémentaire	Investissement (21)	21312	211	- 30 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 013-211300330-20250617-2025_58DM-BF

Rendu exécutoire par affichage

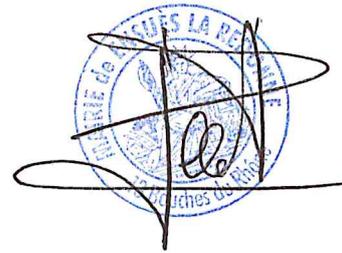
et transmission en Sous-Préfecture

Berger
Levrault

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès-la-Redonne,
Le 18 juin 2025

Le Maire,
Michel ILLAC



MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : contrat d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone

N° 2025/01

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de passer un contrat de gré à gré dans le cadre du contrat d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone dans différents domaines

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat avec la société **SVP – 1**, place Costes et Bellonte – 92270 BOIS-COLOMBES

Article 2 : d'accepter le montant annuel de 5136.80 euros HT

Article 3 : le contrat débute le 1^{er} février 2025 pour une durée ferme de 3 ans.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 622810

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 6 janvier 2025


Le Maire,
Michel ILLAC

RAISON SOCIALE MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

ADRESSE 15 AVENUE GENERAL DE MONSABERT

CODE POSTAL/VILLE 13820 ENSUES LA REDONNE

SVP

1, place Costes et Bellonte
92270 Bois-Colombes
adv@svp.com

SERVICE CLIENT

01 47 87 49 08

INTERLOCUTEUR/UTILISATEUR OUI NON

PRÉNOM/NOM _____

FONCTION _____

TÉL. DIRECT _____

TÉL. MOBILE _____

MAIL _____

Formation des
utilisateurs offerte

CONDITIONS VALABLES JUSQU'AU _____

DESCRIPTIF DU SERVICE	PRIX HT MENSUEL (€)
CONTRAT REFERENCE > Accompagnement opérationnel immédiat par les experts SVP via des entretiens téléphoniques. Réponses d'experts, recherche d'information, aide à la prise de décision, sécurisation des activités. * Limite d'usage/Nombre de questions : usage libre. * Questions : téléphone et espace client en ligne. * Réponses : Orales + références des textes officiels, jurisprudence ou autres sources. * Matières couvertes : Toutes (RH, vie des affaires, finances et gestion, fiscalité, normes et réglementation, marchés et sourcing, etc). * Couverture : France. * Nombre d'utilisateurs compris : > Accès inclus et illimité sur internet à l'espace client (my.svp.com) : * Documentation des experts SVP : livres blancs, notes d'actualité, fiches pratiques, etc. * Base de connaissance SVP : 4000 questions et réponses en ligne. * Formulaires juridiques et modèles Lamy. * Intégralité des sources officielles : textes, jurisprudence, autres sources. * Conventions collectives : veilles, synthèses, simulateurs fin de contrat, sur 3 conventions collectives. * Simulateurs RH, fiscaux et financiers.	513,68

DATE D'EFFET DU CONTRAT SOUSCRIT 01/02/2025

CODE SERVICE CHORUS : OUI NON

NUMÉRO D'ENGAGEMENT / DE MARCHÉ Code service : COURRIER

SIRET 21130033000019

NAF 8411Z

NOMBRE D'HABITANTS 5285

FORME JURIDIQUE Commune et commune nouvelle

TOTAL HT/MOIS (€) 513,68

TAUX DE TVA

20 %

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CADRE RÉSERVÉ À SVP

N°SAP 20401525

ORIGINE

SECTEUR AC

N° DE CONTRAT W7770

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ce contrat est souscrit pour une durée ferme de 3 ans. Il bénéficie de 2 mois gratuits chaque année soit novembre, décembre 2025,2026,2027

SIGNATAIRE

NOM ILLAC Michel

FONCTION MAIRE

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 88

MAIL

SIGNATURE
DU SOUSCRIPTEUR

POUR SVP,
LE DIRECTEUR COMMERCIAL
 LE SIGNATAIRE DÉCLARE AVOIR LU ET APPROUVÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES FIGURANT CI-APRÈS.

VOTRE CONTACT COMMERCIAL

NOM/PRÉNOM Aïssata Cisse

TÉL 01 47 87 40 91

MAIL acisse@svp.com

UN DOUBLE ACCÈS AU SERVICE SVP



J'appelle le 01 47 87 11 11 de 9h à 18h sans interruption, pour être accompagné par nos 200 experts.



Je me connecte sur my.svp.com pour une recherche en toute autonomie.



SVP

C'est également :

SVP

SIRH

Solutions digitales pour
construire votre SIRH

SVP

TRAVAIL &
ORGANISATIONConseils pour un environnement
de travail conforme et adapté

UTILISATEURS DE L'ABONNEMENT

(informations nécessaires à l'activation des accès)

M. MME NOM BLANCHARD CONTRAT SVP

PRÉNOM MYRIAM CONTRAT VEILLE

EMAIL* myriam.blanchard@mairie-ensues.fr

FONCTION Directrice des finances et des marchés publics

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 91 TÉL. MOBILE _____

M. MME NOM TOMBARELLO CONTRAT SVP

PRÉNOM CHRISTELLE CONTRAT VEILLE

EMAIL* christelle.tombarello@mairie-ensues.fr

FONCTION Gestionnaire marchés publics

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 88 TÉL. MOBILE _____

M. MME NOM CARTALAS CONTRAT SVP

PRÉNOM SABINE CONTRAT VEILLE

EMAIL* sabine.cartalas@mairie-ensues.fr

FONCTION DGS

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 88 TÉL. MOBILE _____

M. MME NOM THEVENET CONTRAT SVP

PRÉNOM AGNES CONTRAT VEILLE

EMAIL* agnes.thevenet@mairie-ensues.fr

FONCTION Directrice des Affaires Générales

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 88 TÉL. MOBILE _____

M. MME NOM WAREIN CONTRAT SVP

PRÉNOM CATHY CONTRAT VEILLE

EMAIL* cathy.warein@mairie-ensues.fr

FONCTION Directrice des Ressources Humaines

TÉL. DIRECT 04 42 44 88 88 TÉL. MOBILE _____

M. MME NOM _____ CONTRAT SVP

PRÉNOM _____ CONTRAT VEILLE

EMAIL* _____

FONCTION _____

TÉL. DIRECT _____ TÉL. MOBILE _____

*Obligatoire pour activation du compte

Le client signataire déclare avoir obtenu le consentement des titulaires de cartes pour la transmission de leurs données personnelles à SVP. Ces informations sont nécessaires à SVP pour délivrer sa prestation pour la gestion de votre abonnement et autres services souscrits. Elles sont également utilisées à des fins de prospection commerciale et sont susceptibles d'être transmises aux sociétés du Groupe SVP. Vous déclarez avoir informé les titulaires de carte des droits qu'ils peuvent exercer (accès, modification, opposition, limitation, effacement, portabilité, directives) en écrivant à SVP par courrier électronique à donneespersonnelles@svp.com. Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité et de protection des données personnelles sur le site www.svp.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION SVP

La « personne publique » est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché public avec SVP.

SVP se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions sous réserve d'en avertir la personne publique au moins un mois à l'avance.

I / ABONNEMENT AUX SERVICES D'INFORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

Article 1 : Objet du contrat d'abonnement

SVP met à la disposition de la personne publique ses services d'information, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone, dans les domaines suivants (liste indicative susceptible d'évolution) :

- Collectivités :
- Création de structures
- Organisation fonctionnelle
- Direction, gestion
- Gestion des biens
- Fiscalité
- Normes et réglementations techniques et environnementales
- Intercommunalité
- Urbanisme
- Ressources humaines
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des carrières, promotion
- Gestion des relations sociales
- Gestion de la formation
- Finances - Audit - Achat - Gestion des risques
- Investissement
- Financement
- Gestion des risques professionnels
- Achat, cahier des charges, appel d'offres
- Recherche de solvabilité
- Indices et prévisions économiques
- Marchés - Produits - Secteurs
- Marchés, produits, secteurs
- Analyse et interprétation de données de marchés, produits, entreprises
- Sourcing
- Innovation technologique
- Média et Communication
- Faits de société, historiques
- Gestion de la communication
- Recherche de normes/brevets
- Comportement/consommation de consommation
- Biographies
- Manifestations culturelles et sportives
- Études documentaires tous domaines

Les services sont accessibles :

A / Par téléphone de 9h00 à 18h00 les jours ouvrés. L'envoi de documentation fait partie intégrante du service. Elle ne peut être adressée au Client que si elle est élaborée par SVP, libre de droit d'auteur ou si SVP détient les droits de reproduction et de redistribution et dans la limite des droits autorisés. Les droits d'utilisation sont précisés dans l'article 6 ci-après.

B / Via un extranet, « L'espace Client », dédié aux domaines d'intervention de la direction bénéficiaire, accessible à tout moment, permettant d'interroger les experts mais aussi d'accéder à des documentations, services et veilles.

La personne publique bénéficie d'un accès au site Internet svp.com et aux publications électroniques de SVP.

Article 2 : Contrats proposés dans le cadre de l'abonnement au service d'information et d'aide à la décision

2.1 Contrat Référence

Ce contrat permet d'accéder aux services pour la France, dans les domaines mentionnés à l'article 1er du présent contrat, ainsi qu'aux services de documentation et de publications électroniques.

2.2 Contrat Intégral

En complément des prestations du contrat référence, ce contrat permet d'accéder au service de réponses écrites de SVP. Le délai de réponse est convenu avec l'utilisateur, ce délai ne pouvant être inférieur à 5 jours ouvrés.

2.3 Contrat International

En complément des prestations du contrat intégral, ce contrat donne accès aux recherches internationales de SVP effectuées dans le cadre de son réseau international.

Article 3 : Souscription à l'option « experts dédiés »

En complément du contrat intégral ou du contrat international et afin de fluidifier ses échanges avec les services de SVP, la personne publique a la possibilité de bénéficier d'une équipe d'experts dédiés.

Dans le cadre de cette option, SVP s'engage à mettre à la disposition de la personne publique une équipe dédiée composée de 3 à 5 experts choisis en fonction de leur exper-

tise et des besoins exprimés par la personne publique. Les questions posées par la personne publique seront prioritairement acheminées vers les membres de cette équipe. SVP informera la personne publique de tout changement dans sa composition. En cas d'indisponibilité temporaire, l'ensemble des autres experts compétents dans le domaine sollicité pourront répondre à la personne publique. La personne publique est informée que les experts de l'équipe dédiée ne lui sont pas dédiés de manière exclusive. Afin de favoriser la proximité entre la personne publique et son équipe dédiée, SVP proposera à la personne publique à l'embauche en vigueur du contrat de lui communiquer un certain nombre d'informations sur ses activités, son organisation, ses chiffres clés etc. La personne publique pourra rencontrer tout ou partie des membres de son équipe dédiée afin d'échanger sur un projet particulier ou une demande complexe. Ces réunions se tiendront au siège social de SVP ou par visioconférence et dans la limite de 15 heures annuelles. Au-delà de 15 heures, toute réunion sera facturée sur la base du tarif horaire en vigueur après acceptation du devis correspondant par la personne publique.

Article 4 : souscription aux synthèses SVP

En complément du contrat intégral ou du contrat international, la personne publique a la possibilité de souscrire aux synthèses SVP.

Dans ce cadre, SVP met à la disposition de la personne publique des prestations d'informations réalisées sous forme de rapports de synthèse. La personne publique a la possibilité de choisir parmi les synthèses suivantes : Marché ; Entreprise ; Dirigeant ; Sourcing ; Synthèse financière ; Valorisation d'entreprise, e-Réputation, rapport de visite de salon (liste indicative susceptible d'évolution). Chaque synthèse SVP délivrée sous format standard comprend une analyse synthétique et structurée, à laquelle peuvent être joints des documents. Les prestations sont effectuées à partir du fonds documentaire SVP, et si nécessaire, à partir de l'interrogation des correspondants de SVP au sein du réseau international. Les synthèses sont rédigées en français et les documents qui s'y rapportent peuvent être transmis en français, en anglais ou dans la langue du pays concerné. Le délai de livraison des synthèses est indiqué à la personne publique, soit lors de la prise en charge de la demande, soit dans une pré-étude. Si la durée prévisionnelle de réalisation d'une synthèse excède 15 heures de travail pour les experts de SVP, les heures de travail au-delà de la 15^e seront facturées sur la base du tarif horaire en vigueur. La réalisation de la synthèse ne débute qu'après acceptation expresse par la personne publique du devis correspondant. Le nombre de synthèses réalisées annuellement par SVP est limité à 8, dont un maximum de 2 rapports de visite de salon.

Article 5 : prestations spécifiques

Sauf conditions particulières, les prestations spécifiques visées ci-dessous ne sont pas comprises dans le service d'information et d'aide à la décision mais font l'objet d'un devis soumis à l'acceptation de la personne publique et d'une facturation distincte.

- Les prestations écrites si le contrat souscrit est le contrat Référence ;
- Les recherches internationales si le contrat souscrit est le contrat Référence ou Intégral ;
- Les traductions ;
- La fourniture et la réalisation d'études spécifiques sauf si la personne publique a souscrit aux synthèses SVP parmi les thèmes cités ;
- Si la personne publique a souscrit aux synthèses SVP, les heures de travail de réalisation des synthèses au-delà de la 15^e heure ;
- Si la personne publique a souscrit à l'option « experts dédiés », les heures de réunion au-delà de la 15^e heure sur une base annuelle.
- La qualification de listes, de fichiers ;
- Les veilles et les surveillances économiques et réglementaires ;
- L'accompagnement et l'assistance dans un pays étranger ;
- Toutes prestations externes mises en œuvre à la demande de la personne publique.

Article 6 : droit d'utilisation de la documentation et des synthèses

La personne publique bénéficie sur la documentation et les synthèses visées aux articles 1, 2 et 4 et sur les réponses écrites de SVP d'un droit d'utilisation non-exclusif pour ses besoins propres et à usage interne.

Tous les produits adressés à la personne publique sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Tous droits de reproduction, représentation et exploitation sont réservés. En aucun cas, les informations ou produits délivrés sur tous supports ou consultés sur l'intranet ou sur un bureau virtuel, ne peuvent être communiqués, dupliqués ou cédés à titre gratuit ou payant à un tiers. Les œuvres protégées pour lesquelles SVP a une autorisation de reproduction émanant du centre français d'exploitation du droit de la copie (CFC), ne peuvent être ni nouveau reproduites par

la personne publique sans l'autorisation préalable du CFC. Toute infraction aux dispositions du code de la propriété intellectuelle pourra entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre du contrefacteur.

II / SERVICE DE VEILLE

Article 7 : objet

SVP met à la disposition de la personne publique un service de veille dans différents domaines tels que : veille marché, veille concurrentielle, veille convention collective etc. (liste susceptible d'évolution). Les conditions particulières précèdent les thèmes de veille retenus par la personne publique et le nombre d'utilisateurs des services. Pour chaque veille, la personne publique bénéficie d'une alerte par mail ou téléphone, de l'accès au contenu via une plateforme web et d'un rapport de veille périodique. L'abonnement à ce service permet d'accéder, exclusivement via la plateforme web, à certains contenus de sources sélectionnées par SVP. SVP se réserve le droit de supprimer librement, sans motivation et à tout moment, l'accès à tout contenu de la plateforme web. SVP vérifiera la faisabilité de chaque veille demandée et définira dans une lettre de cadrage, en concertation avec la personne publique, le périmètre de la veille (pays, marché, marque etc.) et les sources veillées. Cette lettre de cadrage vaudra avenant au présent contrat. SVP se réserve le droit de refuser toute veille qu'elle estimerait infaisable ou trop large.

Article 8 : responsabilité de SVP

SVP fait ses meilleurs efforts pour sélectionner des sources fiables et pertinentes pour réaliser ses veilles. Cependant, le contenu disponible via la plateforme web n'engage que son auteur ou celui qui l'a émis, le contrôle de ces sources échappe à SVP. En conséquence, SVP ne saurait être tenue pour responsable des contenus qu'elle n'a pas directement créés ou produits et notamment de leur véracité, de leur pertinence ou de toute erreur ou omission qu'ils pourraient comporter. SVP ne saurait être tenue responsable de quelque dommage que ce soit qui pourrait en résulter. SVP ne garantit pas le bon fonctionnement et l'accessibilité des sites hébergeant le contenu accessible via la plateforme web.

Article 9 : responsabilité de la personne publique

La plateforme web propose des liens vers des sites internet disposant de leurs propres notices légales et conditions d'utilisation. Il est de la responsabilité de la personne publique de les consulter et de veiller à leur respect par les utilisateurs. La personne publique s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des éditeurs des sites proposés par SVP notamment en s'interdisant toute communication, reproduction, divulgation ou cession non autorisée des sources citées. La personne publique s'engage à respecter et faire respecter tout accès sécurisé, et plus généralement de ne pas entraver ou perturber l'accès et le fonctionnement des services et des moyens techniques correspondant. Elle est seule responsable de l'utilisation faite à partir de son compte des sources disponibles via la plateforme web. En particulier, l'usage des informations, messages ou données de toute nature disponibles par l'intermédiaire de la plateforme web relève de sa seule responsabilité.

Les décisions que la personne publique serait amenée à prendre ou à mener en considération de celles-ci ne sauraient engager d'autre responsabilité que la sienne propre. La personne publique sera tenue pour responsable à l'égard de SVP et de tout tiers, de tout dommage direct ou indirect qu'elle qu'en soit la nature causé par un manquement à ses engagements contractuels vis-à-vis de SVP. En conséquence, elle s'engage à garantir SVP contre tout recours et toute condamnation de ce chef. La personne publique accepte de se soumettre à toute mesure mise en œuvre par SVP en application du droit en vigueur.

III / DISPOSITIONS COMMUNES AU SERVICE D'INFORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION ET AU SERVICE DE VEILLE

Article 10 : conditions d'utilisation des services

Le service d'information et d'aide à la décision et le service de veille sont strictement réservés aux membres du personnel de la personne publique titulaire d'un identifiant et d'un code d'accès. Les codes d'accès au service d'information et d'aide à la décision et les codes d'accès aux services de veille sont différents et ne donnent accès qu'au service concerné. Le

PARAPHES

30

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION SVP

nombre de titulaires d'un identifiant et d'un code d'accès pour chacun des services est précisé dans les conditions particulières. La personne publique s'engage à signaler à SVP tout changement intervenu chez les utilisateurs. La personne publique peut changer le nombre d'utilisateurs dans le respect des offres commerciales en vigueur. La personne publique est seule responsable de tout usage qui pourrait être fait à partir des identifiants et mots de passe qui lui sont communiqués. Elle s'engage à informer SVP de toute utilisation non autorisée de son compte et de toute atteinte à la confidentialité ou à la sécurité de ses moyens d'identification. SVP ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte ou dommage en résultant. Lors de la fin de l'abonnement quelle qu'en soit la cause, les identifiants et codes d'accès sont désactivés. Dans les cas où SVP constate que l'utilisation des services – sous les codes confidentiels et personnels – provient de personnes non accréditées, SVP se réserve le droit d'attribuer des identifiants et des mots de passe supplémentaires et de majorer le montant pour les périodes écoulées et à venir, dans le respect des barèmes commerciaux en vigueur.

SVP informera la personne publique par lettre recommandée avec accusé de réception 15 jours avant l'attribution des nouveaux identifiants et mots de passe.

Article 11 : Prix, mode de règlement, facturation et intérêts moratoires

Le prix du marché est indiqué dans les conditions particulières. Il est facturé annuellement ou trimestriellement. La périodicité de la facturation est fixée dans les conditions particulières. Le paiement est effectué par mandat administratif. SVP communiquera par tous moyens à la personne publique son RIB ou son RIP. Le délai de paiement ne peut excéder l'un des délais visés dans le décret n° 2013-269 du 28 mars 2013 qui court à compter de la date de réception de la facture et qui varie en fonction de la nature de la personne publique. Tout retard de paiement fait courir de plein droit des intérêts moratoires et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévus aux articles 39 et 40 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013.

Article 12 : Date d'effet, durée et reconduction du contrat

Sauf stipulation contraire précisée dans les conditions particulières, le présent marché est souscrit pour une durée d'un an à compter de la date de notification à SVP du marché signé. La date de notification est la date de réception par SVP du contrat signé qui peut se faire par tous moyens (e-mail, télécopie, ou courrier). Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions précisées ci-après, le présent marché sera tacitement reconduit jusqu'à son troisième anniversaire, date à laquelle il prendra automatiquement fin.

A l'issue de la période initiale ou à tout moment au cours de sa période de reconduction, le contrat pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et le respect d'un préavis de 6 mois. En cas de dénonciation au cours de la période de reconduction, la résiliation prendra effet 6 mois après la date d'envoi du courrier ou, si cette date est plus rapprochée, à la date du troisième anniversaire du contrat.

Moyennant les mêmes modalités, chacune des parties peut mettre fin indépendamment au service d'informations et d'aide à la décision et au service de veille. Dans cette hypothèse, la fin d'un service est sans effet sur l'autre service dont l'exécution se poursuit jusqu'à la date de fin du contrat.

Article 13 : Résiliation du marché par la personne publique

La résiliation du marché avant l'échéance contractuelle par la personne publique pour motif d'intérêt général entraînera de plein droit le paiement à SVP à titre de dommage et intérêts d'une somme correspondant à 50% de la période restant à couvrir.

Article 14 : Révision du prix

Le prix est révisé de plein droit chaque année au jour anniversaire de la date d'effet du contrat d'un montant ne pouvant excéder l'application de la formule suivante :

$$P1 = (P0 \times S1/S0) + ((P0 \times 1,1) - P0)$$

$$P1 = \text{Prix HT révisé (année N)}$$

P0 = Prix HT initial lors de la première révision ou dernier prix révisé (année N-1) pour les révisions suivantes

S1 = Dernier indice de la Convention Collective Syntec publié à la date de révision du contrat

S0 = Dernier indice de la Convention Collective Syntec publié à la date de la précédente révision ou, pour la première révision, à la date de signature du contrat.

Par ailleurs, SVP se réserve le droit de réviser le prix de l'abonnement à l'échéance de l'une quelconque des périodes de règlement si la consommation des services, y compris pour les Synthèses SVP, n'était plus en adéquation

avec le prix de l'abonnement) indiqué aux conditions particulières, notamment au regard de la consommation moyenne observée pour des personnes publiques de même catégorie. À défaut d'accord de la personne publique sur le nouveau prix, SVP pourra procéder à la résiliation du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'un mois.

Article 15 : Confidentialité et responsabilité

Tous les renseignements, informations, veilles et envois documentaires de quelque nature qu'ils soient sont communiqués à la personne publique pour son usage strictement exclusif et personnel. Il est expressément interdit de les diffuser ou d'en délivrer copie, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers. SVP s'engage à garder confidentiels et à ne pas divulguer aux tiers les échanges, de quelque nature et forme qu'ils soient, intervenus pour les besoins ou à l'occasion des prestations réalisées dans le cadre de l'abonnement. Chaque titulaire d'un identifiant et d'un mot de passe pour un même abonnement n'est pas un tiers au sens de la présente clause. Toutefois, les titulaires d'un identifiant et d'un mot de passe ont la possibilité de demander la confidentialité dans le cadre d'une question. Afin de pouvoir communiquer à la personne publique qui le demande expressément un relevé d'appels, cette dernière accepte que SVP établisse la liste des domaines sollicités et en mesure l'utilisation. Le relevé est mis à la disposition du signataire. En cas de pluralité de titulaires d'identifiants et de mots de passe, la personne publique les informe de la tenue de cette liste. SVP déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles. Pour l'accomplissement de ses diligences et prestations, SVP s'engage à répondre aux questions de manière professionnelle et dans les règles de l'art en la matière. SVP est soumise à une obligation de moyens. SVP ne pourra être tenue responsable, envers la personne publique, de tous préjudices indirects (et notamment préjudice commercial, perte d'image, coût d'exploitations supplémentaire, perte de clientèle etc.). En toute hypothèse, le montant total de la responsabilité de SVP envers la personne publique au titre du présent contrat ne pourra, en aucune manière, excéder le montant total effectivement versé à SVP par la personne publique au titre du contrat au cours des six derniers mois ayant précédé la survenance du fait générateur de la responsabilité de SVP et ce, quel que soit le fondement de cette responsabilité.

SVP (ou toute société qui viendrait à ses droits) ne saurait voir sa responsabilité engagée, ce que la personne publique accepte expressément, en cas (i) d'introduction d'un virus informatique, tentative d'escrocs, d'accès frauduleux ou malveillants de tiers ou de destructions affectant notamment les logiciels, les serveurs, les matériels informatiques, installations et espaces numériques, les serveurs, les données, le réseau téléphonique ou/et Internet de SVP ; (ii) de contamination par virus des données et/ou logiciels de la personne publique ; (iii) de détournement éventuel des identifiants des utilisateurs de la personne publique et plus généralement toute information à caractère sensible pour la personne publique.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Conformément à l'article L713-2 du Code de la Propriété intellectuelle, la reproduction ou l'usage de la marque « SVP » ainsi que du logo sont interdits.

Article 17 : Force majeure et empêchements

Si par suite d'un cas de force majeure SVP ne peut plus fournir ses prestations, l'exécution de la présente convention est suspendue pendant le temps où SVP se trouve dans l'impossibilité d'assurer ses obligations. Dès que l'effet de l'empêchement dû à la force majeure vient à cesser, les obligations du présent contrat reprennent effet pour la durée restant à courir au moment de la suspension. Les pertes conventionnelles ne doivent être considérées comme force majeure, à l'exclusion de tout autre événement :

+ La guerre, l'émeute, les actes de piraterie et explosions d'engins.

+ Les catastrophes naturelles, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif réglementaire apportant des restrictions à l'exercice de l'activité de SVP.

+ Toutes perturbations du réseau téléphonique ou internet indépendantes de la volonté de SVP.

+ Et plus généralement, tout autre événement imprévisible et insaisissable.

Article 18 : Sous-traitance

Les prestations du présent contrat sont réalisées par SVP. Néanmoins, SVP se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions du présent contrat, à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement.

Article 19 : Références

La personne publique autorise SVP à citer son nom à titre de référence commerciale à l'attention de ses prospects ou de sa clientèle.

Article 20 : Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, toutes les données personnelles collectées sont traitées de manière strictement confidentielle. Les données personnelles recueillies sont destinées à SVP, responsable de leur traitement, pour assurer la gestion de votre abonnement et autres services souscrits. Elles sont également utilisées à des fins de prospection commerciale et sont susceptibles d'être transmises aux sociétés du Groupe SVP. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits (accès, modification, opposition, limitation, effacement, portabilité, directives), vous opposer à la transmission de vos données ou vous opposer à la prospection commerciale en adressant votre demande par courrier électronique à donneespersonnelles@svp.com. Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité et de protection des données personnelles sur le site www.svp.com.

Article 21 : Qualification ISO-OPQCM

SVP, adhérent SYNTEC, est qualifiée ISO -OPQCM et réalise ses prestations dans le respect du code de conduite professionnelle de l'ISO -OPQCM et des dispositions légales et réglementaires régissant les activités de conseil pour la gestion des entreprises et des collectivités, notamment dans le cadre de la loi du 31 décembre 1971 modifiée par la loi du 31 décembre 1990 (articles 60 et 66-1).

Article 22 : Invalidité

Si l'un quelconque des articles du contrat se révèle nul ou insusceptible d'exécution :

- la validité des autres articles n'est en aucune manière affectée et aucune des parties ne peut réclamer de dommages et intérêts du seul fait d'une telle nullité ou impossibilité d'exécution,
- les parties négocient de bonne foi afin de remplacer l'article en question par un article valable aussi proche de l'intention de la partie que l'article nul ou insusceptible d'exécution vise à protéger.

Article 23 : Loi applicable, différend, attribution de compétence

Le présent contrat est soumis au droit français. Les parties déclarent leur intention de rechercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat. A défaut d'accord amiable, SVP doit rédiger un mémoire de réclamation qui doit être remis au pouvoir adjudicateur. La personne publique dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision vaut rejet de la réclamation. Le différend est alors porté devant les juridictions administratives compétentes.

PARAPHER

30.

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Maintenance du site Internet de la commune

N°2025/04

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence afin d'assurer la maintenance du site Internet de la commune

DECIDE

- Article 1 : de signer le contrat avec ROBET Anna – 7, avenue des Restanques – 13490 JOUQUES
- Article 2 : d'accepter le montant annuel de **1 985.50 euros** (TVA non applicable – article 293 B du CGI)
- Article 3 : le contrat est conclu pour une durée ferme d'un an.
- Article 4 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 658182
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 9 janvier 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

*Marché sans publicité ni mise en concurrence
(Conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique)*

MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE D'ENSUES LA REDONNE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la maintenance du site internet de la commune ainsi que la remise annuelle d'un rapport d'analyse du fonctionnement et de la fréquentation du site.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCEDURE

La présente consultation est réalisée sous forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est un marché de services à prix ferme et forfaitaire.

ARTICLE 3 – DUREE ET EFFET DU CONTRAT

Le marché est conclu pour une durée ferme d'UN an à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail CHORUS PRO <https://chorus-pro.gouv.fr>

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le point de départ du délai de paiement est la date de réception de la facture par la collectivité publique ou du dernier élément permettant son règlement.

Le dépassement de délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration de délai.

Les factures sont payables à terme échu.



ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/10 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

B. Pour le candidat :

Je, soussigné : Novitchenko Anna -
Agissant en qualité gérante
Au nom et pour le compte de Robet Anna (auto-entrepreneur)
Au capital de : 0€
Numéro de téléphone : 0607050218
E-mail : anya@robet.net
Adresse du siège social : 7 avenue des Restanques, 13490, Jouques
N° d'identification SIRET : 453 468 621 00017
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers) : U13074532745
Code d'activité économique principale NAF :
TVA intracommunautaire : 0%
* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :
x en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions détaillés ci-dessus, à exécuter le présent marché à compter du 1^{er} janvier 2025 et dans le respect du montant annuel :

Montant annuel hors TVA : 1 985, 50€
Montant de la TVA : « TVA non applicable – article 293 B du CGI ».
Montant annuel TTC : 1 985, 50€

Montant annuel en toutes lettres TTC : Mille neuf cent quatre-vingt-cinq euro et cinquante cents
.....

ARTICLE 7 – PAIEMENT

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de Novitchenko Anna:

Sous le numéro : 00040229003.....

Etablissement : Boursorama

Agence :

Adresse :Boursorama Bank - 44 rue Traversière, 92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Code banque : 40618

Code guichet : 80392

Clé : 21

Fait en un seul original,

A Peyrolles le 09/01/2025

Le titulaire ⁽¹⁾ :

Lu et approuvé



(1) *Mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire*

ARTICLE 8 – REPONSE DE LA MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Montant annuel hors TVA : 1935,50 €
Montant de la TVA : TVA non applicable - article 293 B du CGI
Montant annuel TTC : 1935,50 €

Montant annuel en toutes lettres TTC : Neuf cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante cts

A Ensues la Redonne, le 09/01/2025



Monsieur Le Maire d'Ensues la Redonne,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : contrat pour la recherche de Legionella et l'analyse de potabilité

N° 2025/07

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de passer un contrat de gré à gré ayant pour objet les prélèvements d'eau chaude sanitaire pour la recherche de Legionella et pour les prélèvements d'eau de consommation pour l'analyse de type D1

DECIDE

- Article 1 : de signer le contrat avec la société **EUROFINS LEA** – 505, rue Louis Berton – Bât 2 – 13290 AIX EN PROVENCE
- Article 2 : d'accepter le montant annuel de 1 433.00 euros HT
- Article 3 : le contrat débute le 1^{er} janvier 2025 pour une durée ferme de 4 ans.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 622843
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 22 janvier 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

Contact

Eurofins LEA
505 rue Louis Berton
FR - 13290 Aix en Provence
Tél. : +33 (0)4 91 46 61 35
Fax : +33 (0) 4 91 42 57 89
asm_lea@eurofins.com

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
Monsieur Xavier BARRAL
15 Avenue Général de Monsabert,
FR - 13820 ENSUES LA REDONNE
Tél. : +33442448850
xavier.barral@mairie-ensues.fr

Devis n° RH6AFR200387-07

Nous vous prions de rappeler cette référence sur vos correspondances

Aix en Provence, le 21/11/2024

Devis Projet - LEA - 241121 - EAU CONTRAT MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE CONTRAT 4 ANS EAQ3 D

N° de compte client: A00597197NDF

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-dessous notre offre commerciale pour la prestation décrite ci-dessous :
CONTRAT DE 4 ANS 2025 - 2028

- 15 prélèvements d'eau chaude sanitaire pour recherche de Legionella /an

- 4 prélèvements d'eau de consommation pour analyse de type D1 /an

- Lieu d'intervention :

MAIRIE ENSUES LA REDONNE
15 AVENUE GENERAL DE MONSABERT
13820 ENSUES LA REDONNE

- Délai d'intervention : Sous 30 Jours

- Coordonnées du contact pour prise de RDV : david.guichard@mairie-ensues.fr - 04 42 44 88 90

- Destinataire(s) A/R, Alerte et rapports : david.guichard@mairie-ensues.fr

- Edition d'un bon de commande pour valider notre offre (Rayer la mention inutile) : OUI

- Mail pour envoi facture dématérialisée : david.guichard@mairie-ensues.fr

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de celle-ci (et au besoin votre bon de commande qui reprendra le numéro de devis) dûment signé par vos soins et revêtu de votre cachet commercial

par mail à : ASM_LEA@eurofins.com

OU

par courrier :à : Eurofins LEA - 505 Rue Louis Berton - 13290 Aix en Provence

Nous attirons votre attention sur le fait que l'acheminement des prélèvements d'eau en vue d'analyses de potabilité s'effectue en moins de 18 heures en transport réfrigéré , au-delà de cette durée les rapports d'essai ne seront pas couverts par l'accréditation. Dans cette optique, merci de respecter les préconisations horaires lors de la prise de rendez-vous (prélèvements à effectuer à partir de 14h pour les échantillons transportés).

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bénédicta CROZE

06 65 01 23 69

benedictcroze@eurofins.com

Tout document accompagnant vos échantillons doit impérativement comporter notre numéro de devis.

- Ce numéro de devis est notamment nécessaire pour garantir l'enregistrement administratif et technique de vos échantillons dans les meilleurs délais et conformément à votre commande.

- Ce numéro de devis est indispensable pour toute commande de flaconnage, collecte ou prélèvement.

Devis n° RH6AFR200387-07

- Avant toute commande, merci de nous renvoyer ce devis signé à l'adresse figurant en fin de document.

				Prix HT en EUR
Code	Analyses / Packages	Prix unitaire	Nb.	Total
AAK	Frais par échantillon			
LSA6E-1	Flaconnage, logistique, destruction par éch.(Fr)	0,00	1	0,00 (1)
AAL	Développement durable - Frais liés à l'impression papier de documents			
LSFDR-1	(***) Frais d'envoi de rapport d'analyses papier	5,40	0	0,00 (1)
LSFAC-1	(***) Frais d'envoi de facture papier	5,40	0	0,00 (1)
IVCHQ-1	Paiement par chèque	5,40	0	0,00 (1)
AAM	Frais liés à l'intervention			
LSA4K-1	(**) Prise en charge par dossier (par envoi d'échantillons)	0,00	1	0,00 (1)
SDA72-1	Forfait annulation <72h avant l'intervention	32,40	0	0,00 (1)
SDA24-1	Forfait annulation <24h avant l'intervention	64,80	0	0,00 (1)
SDAS1-1	Forfait annulation sur site le jour du prélèvement	108,00	0	0,00 (1)
AAN	T1 - Déplacement Standard sous 30 jours	22,00	1	22,00 (1)
LS17P-1	(**) Forfait déplacement Aller / Retour			(1)
AAO	T2 - Option - déplacement en urgence sous 15 jours (en supplément du T1) Hors date imposée	102,00	0	0,00 (1)
IC0X4-1	(**) Supplément déplacement en urgence			(1)
AAP	T3 - Option - déplacement en urgence (en supplément du T1) ou date imposée dans les 15 jours	202,00	0	0,00 (1)
IC0X4-1	(**) Supplément déplacement en urgence			(1)
AAQ	ECS- Analyse légionelles ECS & Prélèvement au 2ème Jet	61,00	15	915,00 (1)
IXPLE-1	Prélèvement d'eau pour recherche de légionelles (GA)			(1)
IXI95-1	Température stabilisée après purge (in situ) (GA)			(1)
UMVBF-1	Legionella et Legionella pneumophila (GA)			(1)
AAR	D1C - Analyse de Potabilité microbiologique et physico-chimique D1 & Prélèvement	124,00	4	496,00 (1)
IXPEM-1	Prélèvement pour potabilité (GA)			(1)
IX3R4-1	Température de l'eau (in situ) (GA)			(1)
UM893-5	Micro-organismes revivifiables 22°C (GA)			(1)
UM9LK-4	Micro-organismes revivifiables 35°C (GA)			(1)
UMLE-6	Escherichia coli et bactéries coliformes (/100ml) (GA)			(1)
UM3D0-3	Entérocoques Intestinaux (/100 ml) (GA)			(1)
IG07B-1	Ammonium (QL)			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IG07X-1	Aspect / Couleur - Obs. visuelle			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IGCL2-1	Chlore libre			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IGCL5-1	Chlore total			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IGK98-1	Conductivité à 25°C (S) (QL)			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IG06X-1	Nitrates (QL)			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IG054-1	Odeur / saveur à 25°C			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IG103-1	Mesure du pH (S) (QL)			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			
IG018-1	Turbidité (QL)			(1)
	(Est produit par : Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) (EUFRMO))			

(1) Un taux de taxe de 20,00% s'applique pour ce service. Les taux de TVA sont indicatifs et suivront les dispositions réglementaires en vigueur

§ La certification ou accréditation de ce test dépend des paramètres.

(**) Service facturé une fois par commande et/ou par lot d'échantillons reçus (pour plus d'informations se référer au nom de la prestation ou à la ligne de devis concernée).

Total H.T. EUR		1 433,00
TVA (1)	+20,00%	+286,60
Total (avec TVA) EUR		1 719,60

En raison des règles d'arrondi employées, le total du devis peut ne pas correspondre exactement à la somme des sous-totaux du devis

Devis n° RH6AFR200367-07

Détails sur l'accréditation et la certification

Vous trouvez ci-dessous une légende avec les références d'accréditation correspondant au code indiqué après le nom du test entre parenthèses. Les tests n'ayant pas de code entre parenthèses après le nom du test ne sont pas accrédités

GA	COFRAC ESSAIS 1-7019 (Portée disponible sur https://www.cofrac.fr/) (Eurofins LEA)
QL	COFRAC ESSAIS 1-7086 (Portée disponible sur https://www.cofrac.fr/) (Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence))

Portées disponibles sur www.cofrac.fr

1. VALIDITE DES TARIFS

La présente offre tarifaire annule et remplace toutes offres ou devis émis précédemment.

Ces tarifs unitaires spécifiques sont garantis pour ce devis jusqu'à la date indiquée sur la présente offre, sous réserve de la réception du devis signé par vos soins dans un délai de 1 mois à partir de la date d'émission de l'offre.

Les prix négociés dans cette proposition sont valables uniquement si la référence du devis figure sur le bon de commande réceptionné au laboratoire. A défaut, le prix catalogue sera appliqué.

La remise digitale, lorsqu'elle est mentionnée explicitement dans votre devis, n'est valable que pour une commande analytique passée via notre interface Eurofins OnLine (EOL).

Clause de sauvegarde :

Dans le cas où des modifications majeures d'ordre économique et/ou réglementaire, indépendantes de notre volonté entraîneraient un bouleversement de l'équilibre du contrat, nous nous réservons le droit d'augmenter les présents tarifs sous réserve de vous en aviser avec un préavis de 1 mois.

2. VALIDATION DU DEVIS

Pour initier notre partenariat, vous devez nous renvoyer le devis paraphé et signé en bon pour accord avec le cachet de votre société à l'adresse : ASM_LEA@eurofins.com

En signant le bon pour accord, vous acceptez l'offre tarifaire et reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Ventes Eurofins jointes à cette offre et disponibles sur le site :

https://cdnmedia.eurofins.com/european-west/media/12161164/cgv_eurofins-environnement-france_fr_2023-01.pdf

3. COMMENT PASSER COMMANDE ?

Pour passer une commande, vous pouvez :

- Aller sur le portail de commande en ligne Eurofins OnLine (EOL) : <https://enveoletvous.eurofins.fr>

OU

- Renvoyer votre bon de commande mentionnant la référence de ce devis signé

OU

- Envoyer un mail de demande de prestation en mentionnant votre numéro de devis

Vous pouvez transmettre vos bons de commandes et demandes à l'adresse mail suivante : ASM_LEA@eurofins.com

Toute passation de commande (dont commande sur EOL) emporte adhésion entière et sans réserve du devis et des Conditions Générales de Vente.

4. REALISATION DE LA PRESTATION

Si votre commande inclut une prestation de prélèvement, nous vous contacterons pour planifier sa réalisation et les analyses commandées.

Selon les modalités de votre devis, votre approvisionnement en flaconnage s'effectuera soit par commande sur EOL et réception sur votre site, soit par récupération à notre laboratoire.

De même selon les modalités de votre devis, l'acheminement des échantillons prélevés jusqu'au laboratoire sera organisé par une collecte via notre transporteur partenaire ou dépôt par vos soins.

Devis n° RH5AFR200367-07

Vos Coordinateurs de Projets clients sont à votre disposition pour accompagner vos prestations :

Du Lundi au Vendredi : 9h-18h

Tél. : 04 91 46 61 35 ou à ASM_LEA@eurofins.com

4.1. Prélèvement

4.1.1. Prélèvement par Eurofins

Les prestations de prélèvement, selon leur type et leur date de réalisation, pourront être réalisées par nos soins ou sous-traitées, en respectant l'engagement contractuel d'accréditation s'il est requis.

Les prélèvements instrumentés seront réalisés suivant les dispositions prévues dans nos modes opératoires. Le détail des modalités de prélèvement est décrit dans nos procédures de prélèvement disponible sur demande. Le client s'engage à mettre à disposition un accompagnateur pour réaliser la prestation de prélèvement si nécessaire.

Le délai de prélèvement et ses particularités sont à définir lors de l'établissement du devis auprès de votre Coordinateur de Projets clients ou Chargé d'Affaires.

4.1.2. Prélèvement par le client

Lorsque le laboratoire n'est pas en charge de l'étape de prélèvement, l'échantillonnage constitué en vue d'analyses est une donnée client, nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation des résultats pour une extrapolation sur des fractions non soumises aux essais.

Dans le cas où vous procédez au prélèvement, il est de votre responsabilité :

- De nous adresser toutes les données permettant de garantir la validité de la prestation "prélèvement", en particulier date et heure de prélèvement. Ces informations doivent être complétées lors de votre commande EOL ou sur votre feuille de prélèvement.
- De respecter nos préconisations en termes de flaconnage, délai et température de transport.

4.2. Approvisionnement en flaconnage

Selon votre devis : envoi sur votre site ou récupération au laboratoire.

4.2.1. Envoi sur votre site

-Via notre interface EOL (Eurofins OnLine) : <https://enveoletvous.eurofins.fr>

Ou

-Auprès de notre service logistique : logistique-france@eurofins.com en précisant la référence de ce devis, les analyses concernées, la typologie et le nombre d'échantillons.

Ou

-Auprès de votre Coordinateur de Projets clients (Il est possible de planifier les envois de flaconnage sur l'année)

Le délai d'envoi est de 5 jours ouvrés.

4.2.2. Récupération au laboratoire

Votre demande de flaconnage doit nous parvenir au plus tard 48h avant votre passage en nous envoyant votre commande à l'adresse suivante : ASM_LEA@eurofins.com.

Votre flaconnage sera alors disponible à notre laboratoire.

Adresse du laboratoire

Eurofins LEA
505 rue Louis Berton
13290 Aix-en-Provence

HORAIRE D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi : 7h-19h

4.3. Acheminement des échantillons au laboratoire

Tout envoi d'échantillons doit impérativement être accompagné (sous pochette plastique de préférence) :

Devis n° RHSAFR200387-07

-de votre commande EOL imprimée, avec vérification (et correction manuscrite si nécessaire) des informations obligatoires de prélèvement : date et heure de prélèvement.

Ou

-de votre feuille de prélèvement intégralement renseignée comportant votre numéro du devis

Selon votre devis : collecte par un transporteur ou dépôt au laboratoire

4.3.1. Collecte par un transporteur

Votre demande de collecte doit nous parvenir au plus tard la veille de votre besoin d'enlèvement (prise en compte avant midi) en nous envoyant par mail la date souhaitée et les instructions propres à votre site si nécessaire, à l'adresse suivante :

asm_lea@eurofins.com

>> Collecte réalisée par transporteur express sur site avec accès visible depuis la voie de circulation et accueil physique assuré

Horaires de passage : 9H00 – 12H00 ou 14H00 – 18H00 selon la zone géographique.

Attention, pas de collecte à heure fixe possible

Pour tout site industriel ou l'accès intérieur n'est pas possible, les échantillons doivent impérativement se trouver au poste de garde. Possibilité de déposer les colis directement dans un centre de dépôt du transporteur express en utilisant les bordereaux de retour fournis par Eurofins.

Demande des bons de transport à réaliser en même temps que le flaconnage.

>> Collecte réfrigérée dédiée selon zone géographique

Nous vous invitons à revenir vers votre Coordinateur de Projets clients pour plus d'information.

Collecte dans une plage horaire de deux heures maximum, selon possibilités (planification obligatoire avec le service logistique).

Option obligatoire sur sites fermés sans accueil physique assuré

Sans précision de votre part lors de la planification de la collecte avec le service logistique, Eurofins se réserve le droit de choisir le prestataire utilisé.

Pour toute collecte d'échantillons hors transporteur express ou Biologicistic (zones difficilement accessibles et/ou contraintes horaires particulières) nous proposons des solutions sur mesure par Taxis Colis. Merci de revenir impérativement vers votre Chargé d'Affaires pour le chiffrage de cette prestation.

4.3.2. Dépôt au laboratoire

Adresse du laboratoire

Eurofins LEA
505 rue Louis Berton
13290 Aix en Provence

Horaires de dépôt

Du lundi au vendredi : 7h – 18h

4.3.3. Conservation des échantillons

En dehors des échantillons pour la microbiologie qui sont jetés après analyse, le laboratoire conserve vos échantillons deux semaines minimum après l'envoi du rapport.

5. RENDU DES RESULTATS

5.1. Délais de rendu des résultats

Les délais de rendu des résultats dépendent des méthodes analytiques mises en œuvre. Pour chaque paramètre réalisé par notre laboratoire, un délai estimatif (en jours calendaires) est précisé sur la fiche technique de votre devis : le délai de rendu d'un échantillon correspondra au délai de l'analyse la plus longue demandée sur l'échantillon. Pour les échantillons impliquant une sous-traitance, nous ne pouvons garantir le délai en amont de la réception de l'échantillon.

Le délai indicatif pour traiter votre demande d'analyse est précisé sur l'accusé de réception qui vous est envoyé suite à la réception de chacun de vos dossiers.

5.2. Engagements

Devis n° RH6AFR200357-07

Les résultats des rapports d'essais se rapporteront uniquement à l'objet soumis à essai.

Le laboratoire rend sous accréditation les résultats relevant de prestations dans sa portée d'accréditation, sauf dans le cas où les conditions de réception ne permettraient pas d'assurer la qualité du résultat ou exceptionnellement en cas de dysfonctionnement analytique. Le présent devis contractualise l'autorisation à rendre certains résultats hors accréditation dans les cas ci-dessus. Les résultats ne sont alors pas rendus sous accréditation et ne sont par conséquent ni présumés conformes au référentiel d'accréditation ni couverts par les accords de reconnaissance internationaux.

Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire.

Seule la reproduction par le client du rapport d'analyses sous sa forme intégrale est autorisée et n'est pas considérée comme un usage de la marque d'accréditation.

Tout mauvais usage ou usage abusif de la marque ou de la référence à l'accréditation, qui serait constaté par le laboratoire ou porté à sa connaissance sera signalé au client et des actions appropriées pourront être mise en œuvre.

Le laboratoire se réserve le droit d'utiliser une autre méthode également accréditée sauf indication contraire de votre part stipulée au moment de la commande.

Le laboratoire émet des déclarations de conformité pour ses analyses d'eaux si les spécifications réglementaires (ou cahier des charges fournis par le client) le permettent.

Cas des légionelles sur eaux chaudes sanitaires : pas de déclaration de conformité en raison de la complexité de la réglementation (limites réglementaires uniquement sur points d'usage et cas des patients vulnérables).

Le rapport sur les résultats d'analyses inclut alors la déclaration de conformité en précisant la règle de décision et le fait qu'il n'a pas été tenu compte de l'incertitude.

Les résultats issus d'un calcul ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure, les règles de calculs sont disponibles au laboratoire sur demande.

Lorsqu'il fait référence à des méthodes normalisées, le laboratoire applique la norme en vigueur et pendant toute la période de validité du devis en cours sauf si une date de version est précisée.

Les incertitudes d'essais (valeurs maximisées) sont fournies uniquement sur demande dans nos rapports d'analyses.

La fiche d'identité du processus relatif à la gestion des réclamations est mise à votre disposition, sur demande aux laboratoires Eurofins.

Conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente ci-jointes, le courriel est le mode de transmission privilégié des rapports d'analyses. Le Client s'engage à fournir la ou les adresse(s) électronique(s) sur laquelle/lesquelles seront envoyés les rapports d'analyses et devis. A défaut, ils seront adressés par mail au demandeur. Le Client s'engage à informer EUROFINNS de tout changement de l'/des adresse(s) électronique(s) d'envoi des rapports d'analyses.

6.SOUS-TRAITANCE

Par la signature de ce devis, vous acceptez la possibilité pour le laboratoire de sous-traiter les prélèvements ou analyses dans l'un ou l'autre des sites accrédités de notre réseau, notamment ceux de la liste ci-dessous :

- Eurofins Hygiène Hospitalière Ouest (Parçay Meslay) : COFRAC ESSAIS N° 1-6686
- Eurofins Analyses pour l'Environnement France (Saverne) : COFRAC ESSAIS N°1-1488
- Eurofins Dispositifs au contact de l'eau France (Maxéville) : COFRAC ESSAIS N°1-6885
- Eurofins Hygiène Hospitalière Sud (Aix-en-Provence) : COFRAC ESSAIS N°1-6819
- Eurofins Hygiène Hospitalière Nord (Les Ulis) : COFRAC ESSAIS N°1-6968
- Eurofins Ecotoxicologie France (Maxéville) : COFRAC ESSAIS N°1-5375
- Eurofins Expertises Microbiologiques France (Maxéville) : COFRAC ESSAIS N°1-6884
- Eurofins Hydrologie Est (Maxéville) : COFRAC ESSAIS N°1-0685
- Eurofins Hydrologie Ile De France (Les Ulis) : COFRAC ESSAIS N°1-2024
- Eurofins Hydrologie Ouest (Rosporden) : COFRAC ESSAIS N°1-0888
- Eurofins Hydrologie Centre Est (Vénissieux) : COFRAC ESSAIS N° 1-2091
- Eurofins Hydrologie Nord (Douai) : COFRAC ESSAIS N°1-2202
- Eurofins Hydrologie Sud (Aix-en-Provence) : COFRAC ESSAIS N°1-7086
- Eurofins Hydrologie Normandie (Petit-Couronne) : COFRAC ESSAIS N°1-6950

Devis n° RH5AFR200387-07

- Eurofins Hydrologie Sud-Ouest (Gradignan) : COFRAC ESSAIS N°1-6329
- Eurofins LCDI (Marange-Silvange) : COFRAC ESSAIS N°1-0965
- Laboratoire Coeur de France (Moulins) : COFRAC ESSAIS N°1-2452

Portées disponibles sur www.COFRAC.fr

7.FACTURATION

La facture vous sera envoyée lorsque les analyses auront été effectuées et lorsque vous aurez reçu votre rapport d'analyses. Les prestations seront facturées par l'entité juridique en charge de la réalisation de la prestation.

Conditions de paiement

Facture à régler dans les 30 jours calendaires après la date d'édition de la facture.

Devis valide à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028

Bénédicte Croze

Assistante Administratif et Commercial

BenedicteCroze@eurofins.com

cc : Mathieu Giboulot, Chargé d'Affaires Eurofins LEA SAS

Signature pour accord



Devis n° RH6A/FR200357-07

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

1. Champ d'application – Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») régissent toute commande, demande ou relation contractuelle portant sur (i) toutes prestations de services rendues par la Société prestataire (telle que désignée à l'article 2 ci-après) et notamment les prestations d'analyses, de prélèvements, d'audits, d'inspections, de visites, d'études, de formations et d'expertises, d'assistance technique (ci-après désignées les « Prestations ») et/ou (ii) sur la fourniture par la Société de produits et notamment de consommables, réactifs, kits, matériels, logiciels ou autres (ci-après désignés les « Produits »).

La Société et le client qui commande les Prestations ou les Produits sont ci-après dénommés ensemble « Parties » ou individuellement « Partie ».

Les présentes CGV constituent le socle de la négociation commerciale entre les Parties et prévalent sur tous autres conditions, dispositions ou documents émanant du client, de quelque nature que ce soit, notamment ses conditions d'achat, auxquelles il renonce expressément et définitivement.

Les présentes CGV entrent en vigueur à la date figurant en tête des présentes et remplacent à compter de cette date toute version précédente des CGV. Le client est informé qu'elles peuvent être modifiées à tout moment et seront le cas échéant soumises à une nouvelle acceptation du client.

Toute dérogation aux présentes CGV requiert obligatoirement un accord exprès, écrit et signé par une personne dûment habilitée à représenter la Société. Par conséquent, toute dérogation ou disposition spécifique proposée par le client, à quelque moment que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui dérogerait et/ou compléterait les présentes CGV et qui n'aurait pas été dûment acceptée par écrit par un représentant de la Société dûment habilité, sera rejetée et considérée comme impossible.

2. Commandes

La Société ne fournit les Prestations et les Produits qu'à des clients professionnels. Aucune commande ou demande de Prestations ou de Produits ne peut être passée par un non-professionnel ou un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation. Toute demande de Prestations et de Produits transmise par le client à la Société implique l'acceptation et l'application pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Une demande de Prestations et de Produits doit être adressée par écrit à la Société, le client s'engageant à recevoir de manière privilégiée à l'outil logiciel EOL ou tout autre type d'outil d'échanges de Données Informatisées (EDI), sauf en cas d'indisponibilité de ces outils, en raison de circonstances remettant en cause la sécurité de l'échange des données. Toute demande de Prestations ou de Produits formulée par oral (notamment par téléphone) implique, pour être recevable, une confirmation écrite du client. A défaut, la Société se réserve le droit de ne pas la traiter.

Une demande de Prestations et de Produits fait l'objet d'un devis, d'une offre écrite de la Société ou d'un accord contractuel, sans que cette liste ne soit limitative, précisant la nature des Prestations et/ou Produits commandé(s) et leur prix. La « Société » s'entend, au sein des présentes CGV, de l'entité légale EUROFINS qui établit le devis ou l'offre ou conclut l'accord contractuel. L'absence de réponse à une demande de Prestations ou de Produits du client ne vaut pas acceptation tacite de sa demande par la Société.

Les devis et offres communiqués au client sont valables pour la durée qui y est stipulée.

La commande de Prestations ou de Produits (ci-après la « Commande ») est ferme pour le client à la première des dates suivantes : (i) au moment de la réception par la Société du devis, offre ou accord contractuel signé par le client sous format papier ou électronique, (ii) de l'envoi des échantillons à la Société même en l'absence de retour signé du devis, offre ou accord contractuel ou (iii) du paiement par le client de tout ou partie du prix des Prestations et/ou des Produits commandés.

La Commande est ferme pour la Société à réception du devis, de l'offre ou accord contractuel signé par le client et sous réserve de l'envoi par le client des échantillons dans les délais et conditions convenus ou, à défaut de retour du devis, offre ou accord contractuel signé, à compter du commencement d'exécution des Prestations ou de la livraison des Produits par la Société.

La Société peut conditionner l'acceptation d'une Commande au paiement par le client d'un acompte

pouvant aller jusqu'à 100% du montant de la Commande. Le client reconnaît que les présentes CGV s'appliquent à toute(s) Commande(s) future(s) du client, à toutes nouvelle(s) Prestation(s) ou nouvelle(s) livraison(s) de Produits au client même en l'absence de nouvelle acceptation formelle de sa part desdites CGV.

Les termes de la Commande complètent les présentes CGV. Toute disposition contraire aux présentes CGV figurant dans la Commande doit être validée expressément par la Société.

Toute condition particulière consentie au titre d'une Commande ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes du client, chacune des Commandes passées par le client constituant un contrat indépendant et distinct.

Le bénéfice d'une Commande est personnel au client qui s'interdit de céder ou transférer sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Société, ses droits et obligations au titre des présentes CGV et de la Commande.

Une Commande ne peut pas être partiellement ou totalement modifiée ou annulée par le client sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société.

En cas d'annulation totale ou partielle d'une Commande, de suspension ou de report d'exécution de celle-ci à l'initiative du client, y compris en cas d'accord de la Société, (i) les acomptes/sommes déjà versé(s) à la Société lui restent acquis(es), (ii) le prix des Prestations et/ou des Produits de la Commande concernée ayant reçu commencement d'exécution est dû en intégralité, et (iii) le client est redevable envers la Société d'une indemnité équivalente au préjudice subi par celle-ci incluant les frais engagés en vue de l'exécution de la Commande, sans que le montant de cette indemnité ne puisse en tout état de cause être inférieur à 50% du montant total HT de la Commande concernée sauf si le client peut prouver que le préjudice subi par la Société est inférieur à 50% auquel cas l'indemnité est équivalente au préjudice réellement subi par la Société. Les Prestations suivantes sont soumises à des délais d'annulation spécifiques, l'annulation après le délai indiqué entraînant la facturation de l'intégralité de la Commande : 48h à l'avance pour une collecte, 88h à l'avance pour un prélèvement, une semaine à l'avance pour un audit. La Société se réserve le droit d'interrompre, modifier et/ou résilier une Commande en cours en cas de modification de la réglementation ou législation applicable ayant un impact sur l'exécution de la Commande, sans qu'aucune indemnité ou remboursement ne puisse être réclamé par le client à ce titre. En cas de résiliation de la Commande pour ce motif, le client demeure tenu au paiement des Produits livrés et des Prestations en tout ou partie exécutées et à la prise en charge des frais engagés par la Société aux fins d'exécution de la Commande.

Toute demande de Prestations ou de Produits non prévue dans la Commande fait l'objet d'un nouveau devis, offre ou accord contractuel précisant le prix de ces Produits et/ou Prestations nouvelles. L'envoi par le client d'échantillons supplémentaires non prévus dans la Commande constitue une nouvelle demande de Prestations et fait l'objet d'une nouvelle Commande.

Toute demande de Prestations ou de Produits non prévue dans la Commande fait l'objet d'un nouveau devis, offre ou accord contractuel précisant le prix de ces Produits et/ou Prestations nouvelles. L'envoi par le client d'échantillons supplémentaires non prévus dans la Commande constitue une nouvelle demande de Prestations et fait l'objet d'une nouvelle Commande.

3. Exécution des Prestations

3.1 Conditions d'exécution

La Société demeure libre de déterminer seule les méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à l'exécution des Prestations commandées. Les délais d'exécution précisés dans la Commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne saurait engager la responsabilité de la Société.

L'exécution de la Prestation commandée par le client est conditionnée à la réception par la Société et dans les délais communiqués par la Société, du ou des échantillon(s) devant être analysé(s) et de l'ensemble des informations nécessaires devant être fournies par le client. Tout retard du client dans la transmission des échantillons et informations entraînera le report des délais indicatifs d'exécution et pourra justifier la facturation de frais complémentaires par la Société ou une révision du prix des Prestations, ce que le client reconnaît et accepte expressément.

La Société est libre de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Prestations, ce que le client accepte expressément. La Société demeure responsable de la bonne exécution des Prestations par ses sous-traitants. La Société se réserve la possibilité d'exécuter les Prestations par tranche, chaque tranche de Prestations pouvant être facturée séparément.

Dans l'hypothèse où le client commande une Prestation

d'analyse couverte par une portée d'accréditation, le client autorise néanmoins la Société à lui délivrer un rapport d'analyse hors accréditation, dès lors que les conditions d'analyse n'ont pas permis à la Société de réaliser la prestation conformément au référentiel d'accréditation. La Société fera ses meilleurs efforts pour informer le client au plus tôt de l'impossibilité de réaliser la Prestation dans le cadre du référentiel d'accréditation. Dans tous les cas, le prix de la Prestation commandée par le client demeure intégralement dû à la Société. Le rapport d'analyse émis par la Société hors accréditation ne pourra en aucun cas être utilisé par le client ou présenté aux tiers comme un rapport émis sous accréditation.

La Prestation rendue hors accréditation n'est ni présuée conforme au référentiel d'accréditation, ni couverte par les accords de reconnaissance internationaux. Le rapport associé ne pourra en aucun cas être mis à disposition des tiers (le public ou les autorités).

3.2 Rapports et résultats

Les résultats sont en principe adressés au client par tout moyen électronique (notamment par courrier électronique sous format PDF, via EDI, ou tout autre EDI) ou sur support papier à la demande du client. A ce titre, toute demande du client de résultats adressés sur support papier pourra donner lieu à une facturation supplémentaire. L'attention du personnel et/ou des représentants du client désignés dans la Commande.

Les rapports transmis par voie électronique sont signés électroniquement par un procédé permettant de garantir l'authenticité du signataire habilité à valider les rapports et sont archivés par la Société selon un procédé technique permettant leur conservation dans leur format original. Les procédés techniques mis en œuvre par la Société permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données figurant dans les rapports. Le client reconnaît et accepte que les rapports transmis par voie électronique sont admis comme exemplaire original devant les tribunaux et font la preuve des données qu'ils contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre le client et la Société, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un rapport qui serait établi, reçu ou conservé sur support papier.

Chaque rapport émis se rapporte exclusivement aux échantillon(s) analysé(s) par la Société.

Dans le cas où l'exécution des Prestations a été soustraite à un tiers, les rapports originaux du sous-traitant justifiant les résultats sont transmis uniquement sur demande écrite du client.

Sur demande expresse et écrite du client, la Société peut établir un comparatif entre les résultats obtenus à l'issue des Prestations et les normes applicables dans le domaine considéré. Ce comparatif constitue une Prestation supplémentaire faisant l'objet d'une Commande et d'une facturation complémentaire de la part de la Société.

Dans le cas où un rapport d'analyse préliminaire a été établi par la Société et adressé au client, celui-ci reconnaît et accepte que certaines informations et résultats sont susceptibles d'évoluer entre le rapport préliminaire et le rapport final, et qu'en conséquence, toute utilisation et/ou interprétation des informations et résultats du rapport d'analyse préliminaire relève de la responsabilité exclusive du client.

A la demande du client, un extrait de rapport ne comportant aucun résultat ou conclusion peut être remis par la Société au client, dès lors qu'un rapport complet a été émis préalablement. Le client reconnaît et accepte que ledit extrait ne saurait en aucune circonstance remplacer ou annuler la version intégrale et originale du rapport et que toute utilisation de l'extrait de rapport relève de sa responsabilité exclusive.

3.3 Réitération des analyses

Le client dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'envoi par la Société du rapport d'analyse pour formuler une objection ou en contester les résultats.

Si le client sollicite que l'analyse soit refaite, il en supportera le coût dans le cadre d'une nouvelle commande, sauf dans le cas où les résultats de la seconde analyse sont matériellement différents de ceux issus de la première analyse. La seconde analyse n'est en tout état de cause possible que si la Société dispose encore de l'échantillon d'origine et en quantité suffisante au moment de la réception de l'objection du client, et si les délais et conditions de conservation de l'échantillon sont compatibles avec la réalisation de cette seconde analyse.

4. Échantillons fournis par le client

4.1 Engagements et garanties du client

Les échantillons fournis par le client doivent être en quantité suffisante et dans un état qui permette la

préparation et l'exécution sans difficulté des Prestations. Le client doit s'assurer et garantir qu'aucun échantillon ne représente un danger pour la Société, ses laboratoires, matériels et équipements, son personnel, ses représentants et éventuels sous-traitants, que ce soit sur le lieu de prélèvement de l'échantillon, pendant son transport, ou lors de sa manipulation dans les laboratoires ou établissements de la Société. Le client est seul responsable de la conformité de l'échantillon avec les lois et réglementations en vigueur, notamment celles relatives au marquage et aux matières et déchets dangereux. Le client s'engage à communiquer à la Société, par écrit, avant la remise de l'échantillon ou l'opération de prélèvement, toutes informations utiles concernant la sûreté et la sécurité dudit échantillon, son transport et son élimination, en ce compris toute caractéristique connue et/ou suspectée de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et sur les risques que l'échantillon pourrait présenter pour les établissements, matériels, équipements, personnels, représentants et sous-traitants de la Société, en adoptant notamment un étiquetage approprié.

La Société pourra procéder à un examen préalable des échantillons pour en vérifier la quantité et l'état avant de réaliser les Prestations. Le client est tenu de notifier la composition précise de l'échantillon fourni à la Société. S'il ressort de cet examen préalable que la réalisation des Prestations est impossible ou n'est possible qu'à des conditions différentes de celles initialement fixées dans la Commande – notamment, si les échantillons sont mélangés à des substances ou matériaux étrangers non signalés par le client ou s'ils sont dans un état dégradé, la Société peut à son choix : (i) soit suspendre l'exécution de la Commande. Le client pourra dans ce cas fournir un nouvel échantillon. Les éventuels délais d'exécution des Prestations convenus dans la Commande deviendront de plein droit inopposables à la Société ; (ii) soit résilier sans délai et de plein droit la Commande. Dans ce cas, les acomptes déjà versés par le client demeureront acquis à la Société et le client sera au surplus tenu d'indemniser la Société au titre des frais engagés par celle-ci dans la perspective de l'exécution des Prestations. Quelle que soit l'option retenue par la Société, les frais exposés par la Société dans le cadre de l'examen préalable des échantillons sont facturés et supportés par le Client qui s'engage à les régler.

Le client est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'un quelconque manquement à ses obligations au titre du présent article 4 et supporte l'ensemble des coûts, frais, dommages et préjudices qui seraient subis ou supportés par la Société, son personnel, ses représentants et éventuels sous-traitants, que ce soit sur le site de prélèvement et de collecte de l'échantillon, durant son transport ou dans les laboratoires ou locaux de la Société.

Le client supporte tous les coûts liés à l'élimination des matières et déchets dangereux résultant de l'échantillon, qu'ils aient été ou non décrits comme tels par le client.

4.2 Propriété des échantillons

Le client reste propriétaire des échantillons. Le client autorise la Société à utiliser gratuitement les échantillons aux fins d'exécution des Prestations commandées. La Société ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de détérioration de l'échantillon confié pour exécuter la Commande.

4.3 Sort des échantillons à l'issue des Prestations

La Commande précise si, à l'issue des Prestations, l'échantillon doit être restitué au client, détruit ou conservé (et le cas échéant la durée de conservation souhaitée). A défaut de précision dans la Commande ou de dispositions réglementaires spécifiques relatives à sa conservation, l'échantillon ou son reliquat est conservé par la Société pendant une durée maximum de 30 (trente) jours calendaires courant à compter de la fin des Prestations correspondantes, à moins que l'échantillon ne soit constitué de denrées périssables, le délai maximum de conservation étant dans ce cas réduit. A l'issue de cette durée de conservation, sauf précision contraire figurant dans la Commande, l'échantillon ou son reliquat sont détruits par la Société, sans qu'une information ou notification préalable du client ne soit nécessaire.

Le client supporte l'intégralité des frais et coûts découlant de la restitution, la destruction ou la conservation de l'échantillon, y compris dans le cas où le montant de ces frais ne figure pas expressément dans la Commande :
→ En cas de restitution de l'échantillon au client : les frais de transport, d'assurance et d'emballage de l'échantillon sont à la charge du client. Les échantillons sont transportés aux risques et périls du client, la responsabilité de la Société ne pouvant être engagée à quelque titre que ce soit en cas de détérioration, avarie ou perte totale ou partielle de l'échantillon lors du transport.

→ En cas de destruction : le client supporte l'ensemble des frais et coûts de destruction, y compris dans

l'hypothèse où la loi et la réglementation applicable (sur les matières et déchets dangereux par exemple) engendreraient des frais supplémentaires et/ou spécifiques de destruction.

→ En cas de conservation de l'échantillon : la Société s'engage à prendre les mesures raisonnables en accord avec les pratiques standard pour conserver l'échantillon aux frais et risques du client. Celui-ci supporte l'intégralité des frais de conservation en ce inclus les frais supplémentaires découlant de l'obligation d'avoir à respecter la loi et les réglementations spécifiques relatives aux matières et déchets dangereux.

5. Fourniture des Produits

La livraison des Produits commandés s'entend EXWORKS (Incoterms 2020), à savoir de la mise à disposition des Produits au lieu précisé dans la Commande ou, à défaut, dans les locaux de la Société avant leur enlèvement par le transporteur.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la Commande, ni refus de la livraison par le client, ni versement de pénalités ou dommages-intérêts par la Société.

Une Commande de Produits peut faire l'objet de livraisons partielles.

Le client s'oblige à procéder lors de la remise des Produits par le transporteur à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, vices apparents ou non conformités des Produits livrés au regard du bon de transport, du bon de livraison et de la Commande. Tous refus, réclamations ou réserves éventuelle(s) doivent, pour être pris en compte, être mentionnés en présence du transporteur sur le bon de transport, dûment signés et tamponnés, et être adressés au transporteur et à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception dans les trois (3) jours qui suivent la réception (article L.133-3 du Code de Commerce). A défaut de refus, réserves ou réclamations formulés dans le respect des conditions ci-dessus, les Produits sont réputés conformes.

Les avaries, non conformités ou vices qui ne peuvent être raisonnablement décelés lors de la remise des Produits par le transporteur doivent, pour être pris en compte par la Société, faire l'objet d'une réclamation dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur remise par le transporteur, adressée par email et courrier recommandé avec accusé de réception et comporter impérativement les indications suivantes : référence de la Commande, objet et motifs de la réclamation. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices, non conformités ou avaries déclarés, afin de permettre à la Société de procéder à leur constatation.

6. Prix et Conditions de paiement

6.1 Prix

Le prix des Prestations et des Produits facturé au client est celui figurant dans la Commande (prix unitaire hors taxe) ou, en l'absence de commande écrite, correspond au tarif en vigueur au moment de l'exécution des Prestations ou de la livraison des Produits.

Sauf disposition contraire figurant dans la Commande, il s'entend en euros, hors taxe, hors droits de douane, hors frais de conversion de devises, hors frais de collecte des échantillons, hors emballage, hors frais de transport et d'assurance, lesquels sont facturés en sus. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Les prix sont établis sur la base des données et informations fournies par le client et pour des conditions normales d'exécution des Prestations ou de livraison des Produits.

La Société se réserve la possibilité d'appliquer une majoration du prix des Prestations fixé dans la Commande (i) dans le cas où des propriétés particulières des échantillons, inconnues au moment de la Commande, génèreraient des coûts supplémentaires pour l'exécution des Prestations commandées ou (ii) en cas de modification de la réglementation ou de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation ou de nouvelles recommandations émanant d'autorités administratives et de contrôle applicables aux Prestations commandées et/ou à la Société entraînant pour la Société une augmentation du coût d'exécution des Prestations.

A compter de la date d'entrée en vigueur des présentes CGV mentionnée ci-dessus et en cas d'augmentation du coût d'exécution des Prestations ou de fourniture des Produits pour des motifs autres que ceux visés au paragraphe précédent, les Parties conviennent de se réunir trimestriellement pour échanger sur l'application d'une augmentation du prix des Prestations et des Produits. A ce titre, les Parties conviennent qu'en cas d'accord entre elles, cette augmentation du prix des Prestations et des Produits sera applicable à la Commande à compter du premier jour du trimestre suivant. A défaut d'accord entre les Parties un (1) mois

après ce de la Commande, du devis, de l'offre ou de l'accord contractuel concerné, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois. Les prix initialement convenus dans la Commande continueront de s'appliquer pendant la durée du préavis.

6.2 Facturation

La Société transmet au client des factures en format électronique à l'attention du personnel et/ou des représentants du client désignés dans la Commande. Le client reconnaît que les factures transmises par voie électronique sont admises comme exemplaire original devant les Tribunaux et font la preuve des données qu'elles contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'une facture qui serait établie, reçue et conservée sur support papier.

Toute édition de facture sur support papier ou toute réédition de facture ou de rapport d'audit ou d'analyse demandée par le client donne lieu à une facturation complémentaire d'un montant forfaitaire de 15 (quinze) euros HT par document.

Toute contestation d'une facture par le client doit, pour être recevable, être notifiée à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de facturation. A défaut de contestation dans ce délai ou en cas de paiement du client même seulement partiel, la facture est réputée définitivement acceptée par le client qui est réputé avoir renoncé à la contester.

Toute Commande de Prestations ou de Produits donne lieu à une facturation minimale de 50 (cinquante) euros HT, y compris lorsque le coût de la Prestation ou de la fourniture du Produit est inférieur à ce montant.

6.3 Paiement

Sauf mention contraire dans la Commande, le paiement doit intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Le mode de paiement privilégié est le prélèvement ou le virement bancaire.

Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable et écrit de la Société. Le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par la Société.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. Le paiement des factures de la Société ne peut intervenir par compensation à quelque titre que ce soit qu'avec son accord préalable, exprès et écrit.

Tout retard de paiement de tout ou partie des factures de la Société oblige le client, de plein droit, sans qu'un rappel ou une mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard calculées par jour de retard sur la base du taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, sans préjudice du droit de la Société de solliciter le paiement des intérêts légaux de retard et le remboursement des autres frais de recouvrement qu'elle a supportés, sur présentation de justificatifs.

Le défaut de paiement par le client d'une seule facture à son échéance peut également entraîner, sur simple notification et après mise en demeure préalable demeurée infructueuse après un délai de cinq (5) jours, (i) la suspension immédiate de la Commande concernée mais également de toutes les autres Commandes du client en cours, (ii) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client au titre de la Commande concernée et/ou (iii) la résiliation aux torts du client de la Commande concernée, sans préjudice du droit de la Société de réclamer des dommages et intérêts.

7. Clause de réserve de propriété

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET TOUTS LES AUTRES DROITS, EN CE INCLUS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'USAGE PORTANT SUR LES RESULTATS, RAPPORTS, PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIELS, LOGICIELS, TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION D'UNE COMMANDE NE SONT TRANSFERES AU CLIENT QUE SOUS RESERVE DU PAIEMENT INTEGRAL PAR LE CLIENT DE TOUTES SOMMES EN PRINCIPAL, INTERETS, PENALITES ET ACCESSOIRES DUES AU TITRE DE LAOITE COMMANDE. LE PAIEMENT N'ETANT REPUTE EFFECTUE QU'AP L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DE CES SOMMES.

Tant que ces sommes ne sont pas intégralement réglées par le client, celui-ci ne dispose d'aucun droit notamment de propriété ou d'usage sur les résultats, rapports, produits, équipements, matériels, logiciels et travaux et s'interdit en conséquence de les utiliser et les exploiter à quelque fin et de quelque manière que ce soit.

Tant que le prix des Produits n'est pas intégralement réglé, le client ne doit pas les revendre ou les donner en garantie. En cas de saisie ou de toute autre intervention

d'un tiers sur les Produits, le client doit en informer la Société sans délai afin de lui permettre de préserver ses droits. En cas de défaut de paiement de tout ou partie d'une seule facture à son échéance, les Produits doivent, à la demande de la Société, lui être immédiatement retournés aux frais et risques du client, les Produits en possession du client étant réputés être ceux impayés. Le cas échéant, le client autorise la Société ou toute personne habilitée par elle, à pénétrer dans ses locaux et/ou son exploitation pour procéder à la récupération des Produits, ce dans la limite des heures habituelles d'ouverture. Si les Produits, objets de la réserve de propriété, ont été revendus par le client, la créance de la Société est automatiquement reportée sur la créance des Produits revendus. A cet effet, le client déclare céder à la Société toutes les créances qui naîtront de la vente des Produits impayés sous réserve de propriété.

B. Propriété intellectuelle

B.1 Sauf accord contraire expressément stipulé dans la Commande, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société, notamment ceux relatifs aux Prestations et aux Produits, incluant de manière non exhaustive les brevets, études, dessins, modèles, plans, marques, marque d'accréditation ou de certification, logos, enseignes, noms commerciaux, droits d'auteur, programmes informatiques, logiciels, codes sources, bases de données, savoir-faire, secrets de fabrication, méthodes, procédés et connaissances techniques ou scientifiques, technologies, idées, concepts, améliorations et développements y compris lorsqu'ils sont développés à l'occasion de l'exécution de la Commande, demeurent la propriété exclusive de la Société et ne sont pas cédés ou transférés de quelque manière que ce soit au client. Le client s'interdit de revendiquer un quelconque droit sur ces éléments ou d'en contester la validité.

Seule la propriété des résultats est transférée au client et sous réserve de leur complet paiement par le client. Nonobstant, le transfert de propriété au client sur les résultats, la Société est expressément autorisée à les conserver, les utiliser et les publier d'une façon anonyme qui ne permet pas d'identifier le client.

B.2 Dans l'hypothèse où la Société, son nom et/ou son logo et/ou tout signe distinctif lui appartenant est/ont mentionné(s) ou reproduit(s) sur les résultats, rapports d'analyse et plus généralement sur tout document émis par la Société alors la publication, la diffusion, la représentation ou la reproduction par le client sous quelle que forme, sur quel que support et à quelle que fin que ce soit de ce(s) document (s), requiert l'accord préalable, exprès et écrit de la Société. Toutefois, l'utilisation du nom et/ou du logo et/ou de tout signe distinctif de la Société par le client est expressément autorisée par cette dernière seulement dans l'hypothèse où le client reproduit intégralement le rapport de la Société dans son propre rapport à destination de ses propres clients.

De même, le client n'est pas autorisé à publier, représenter, reproduire ou diffuser la marque d'accréditation ou de certification de la Société. Tout mauvais usage ou usage abusif de la marque ou de la référence à l'accréditation, qui serait constaté par la Société ou porté à sa connaissance sera signalé au client et des actions appropriées pourront être mise en œuvre. La reproduction, représentation, diffusion, publication, par le client du rapport dans son intégralité dans son propre rapport à destination de ses propres clients n'est pas considérée comme un usage de la marque d'accréditation. En tout état de cause, le client garantit et relève la Société indemne contre toutes les conséquences, dommages, demandes, réclamations, actions, poursuites, paiements, indemnités ou compensation, de quelle que nature que ce soit, qui résulteraient de l'utilisation, la diffusion, la publication, la représentation ou la reproduction des résultats, rapports et documents émis par la Société, y compris lorsqu'un tel usage a été autorisé préalablement par la Société.

B. Garanties / responsabilités

B.1 Les Commandes sont exécutées sous la supervision et le contrôle de la Société dans les meilleures conditions possibles et selon les standards applicables.

La Société sera tenue à une obligation de moyen pour la réalisation des Prestations. Il appartient au client, en particulier lorsque les enjeux et le contexte le nécessitent, de contrôler et vérifier, à ses frais et sous sa responsabilité, la cohérence des résultats, voire de solliciter une contre analyse pour s'assurer de l'exactitude des résultats remis par la Société. Dans le cas où il est évident que les résultats communiqués sont inexacts ou incohérents, il appartient au client d'en informer immédiatement la Société et de ne pas utiliser ou exploiter de quelque manière que ce soit lesdits résultats.

B.2 La Société ne garantit en aucun cas le client que les Prestations et/ou les Produits lui permettront d'atteindre un objectif déterminé ni le retour sur investissement attendu ou espéré par le Client du fait des Prestations et/ou des Produits. Le client est seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation des résultats, rapports et plus généralement des Prestations exécutées et des Produits fournis par la Société.

En particulier, si la Société n'a pas été expressément mandatée par le client aux termes de la Commande pour procéder à la définition d'un plan d'échantillonnage (précisant l'objet des échantillons à analyser, la fréquence d'échantillonnage et d'analyse) et/ou la définition de l'étendue précise des analyses à effectuer, ou si le client n'a pas suivi les recommandations de la Société, la responsabilité de la Société ne peut en aucun cas être recherchée et engagée par le client ou les tiers dans le cas où le plan d'échantillonnage mis en œuvre et/ou de l'étendue des analyses et prestations à effectuer se révèle insuffisants et/ou inappropriés par rapport à l'objectif exprimé ou attendu par le client.

L'exploitation des résultats incombe exclusivement au client qui met seul en œuvre, sous sa responsabilité exclusive, les mesures qu'il juge adéquates.

B.3 Le client est responsable de la parfaite préparation et du bon achèvement des échantillons remis à la Société aux fins d'exécution des Prestations. Sauf disposition contraire, expresse figurant dans la Commande, la Société n'est en aucun cas responsable des éventuelles pertes, avaries ou dommages qui pourraient survenir lors du prélèvement, de la collecte ou du transport des échantillons. Le client est et demeure seul responsable de la sécurité, du transport, de l'emballage et de l'assurance de l'échantillon depuis son prélèvement jusqu'à son achèvement aux laboratoires ou aux établissements au sein desquels les Prestations sont exécutées.

B.4 Le client déclare, garantit et s'engage à ce que tous les échantillons envoyés et ou ayant vocation à être analysés en vertu de la Commande sont dans un état stable et ne présentent aucun danger. Le client s'engage à indemnifier intégralement la Société, son personnel, ses représentants et ses éventuels sous-traitants de tout dommage, perte, coût, dépense, préjudice, direct ou indirect, quelle que soit sa nature, qu'ils auraient subis ou engagés du fait de ces échantillons, quand bien même le client aurait informé la Société des risques éventuels présentés par lesdits échantillons.

B.5 Sauf accord contraire, exprès et écrit entre les Parties, la relation contractuelle n'existe qu'entre le client, auteur de la Commande, et la Société. Aucun contrat ou accord conclu par le client pour le compte d'un tiers, avec un tiers ou bénéficiant à un tiers n'est susceptible de produire un quelconque effet à l'égard de la Société ou de créer des obligations ou engagements à la charge de la Société. En conséquence, le client garantit et relève la Société totalement indemne contre toute action, demande ou réclamation provenant d'un tiers lié au client ou à la Commande de quelque façon que ce soit, à quelque titre que ce soit, pour quelque cause que ce soit, et s'engage à dédommager intégralement la Société de tous dommages, compensations, pertes, coûts, frais et intérêts que la Société serait contrainte de verser à ce tiers.

B. Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société (en ce compris toute personne liée à la Société pour l'exécution de la Commande, notamment son personnel et ses représentants) ne peut être mise en jeu par le client que dans l'hypothèse où il démontre l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Société dans le cadre de l'exécution de la Commande, et seulement s'il a notifié sa réclamation à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai de 6 (six) mois courant à compter de la découverte du dommage.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société est expressément exclue en cas force majeure telle que définie à l'article 11 des présentes CGV ou de manquements du client à ses propres obligations légales, réglementaires ou contractuelles au titre de la Commande.

En cas de survenance d'un dommage, le client s'engage à prendre dans les meilleurs délais toutes les dispositions et mesures nécessaires pour limiter autant que possible son préjudice. Tout manquement du client à cette obligation est de nature à engager à sa propre responsabilité et/ou à limiter celle de la Société.

Dans tous les cas, dans l'hypothèse où la responsabilité de la Société est engagée, pour quelque motif que ce soit et quelle que soit la nature du dommage (sauf préjudice corporel), le montant des réparations mises à sa charge (incluant notamment et de manière non exhaustive les indemnités, pénalités, frais supplémentaires, frais de Conseil et de défense éventuels) ne pourra en aucun

cas immédiat causé par la faute lourde ou intentionnelle commise par la Société dans le cadre de l'exécution de la Commande concernée et (ii) dix fois le montant hors taxes facturé par la Société au client au titre de la Commande concernée, dans la limite d'un plafond de 15.000 (quinze mille) euros.

La Société ne pourra jamais être tenue à la réparation des préjudices indirects et des dommages consécutifs ou non consécutifs subis par le client et/ou un tiers, ou de la perte de chiffre d'affaires, d'un manque à gagner, de la perte d'économies espérées, de la perte de valeur d'un fonds de commerce, de la perte d'un contrat ou d'opportunité commerciale ou de l'atteinte à l'image ou la réputation du client ou d'un tiers.

Le client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre des assureurs de la Société et fait son affaire personnelle et garantit la Société et ses assureurs d'une renonciation équivalente de ses propres assureurs.

Le client accepte expressément l'application et l'opposabilité de cette clause de limitation de responsabilité dans le cadre de ses relations contractuelles avec la Société et reconnaît que le prix des Prestations et/ou de fourniture des Produits a été fixé en considération de cette clause limitative de responsabilité.

B. Force majeure

La Société ne peut être tenue responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes CGV et d'une Commande, si cette non-exécution est due à la survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la loi et de la jurisprudence française. Outre la définition légale et jurisprudentielle, les Parties sont convenues que sont assimilés à des événements de force majeure évaluant la responsabilité de la Société : les incendies, explosions, inondations, tempêtes et autres catastrophes naturelles, pandémies, guerres dont guerres civiles, insurrections et invasions, émeutes, cyber-attaques, pénuries, difficultés ou interruption d'approvisionnement de matières ou de transport, accident affectant la production, délais anormaux de certification, modification ou entrée en vigueur d'une loi ou réglementation nouvelle impactant la Commande, grèves totales ou partielles ou autres mouvements sociaux au sein du personnel de la Société ou de celui de ses fournisseurs ou prestataires, occupations d'usines ou de locaux, décisions administratives, non renouvellement ou retrait des autorisations administratives nécessaires en l'absence de faute de la Société, faits de prince.

La Société informe le client dans les meilleurs délais de la survenance de l'un de ces événements affectant l'exécution de la Commande et peut, selon les circonstances, annuler la Commande en cours, en suspendre ou en retarder l'exécution sans que le client puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre ou qu'il puisse annuler sa Commande, sauf accord écrit et préalable de la Société.

La survenue d'un événement de force majeure ne dispense pas et n'exonère pas les Parties de leurs obligations de paiement en vertu des présentes CGV et des Commandes.

B. Confidentialité

La Société s'engage à traiter de manière confidentielle le rapport d'analyse remis au client et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution de la Commande et des Prestations et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative compétente ou en exécution d'une décision de justice exécutoire.

La Société s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution d'une Commande dès lors qu'elles sont identifiées comme confidentielles par le client. Les informations obtenues ou générées au cours de l'exécution d'une Commande peuvent en tout état de cause être communiquées par la Société, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée, (i) à ses prestataires et/ou sous-traitants intervenant dans l'exécution des Commandes lesquels s'engagent à garder ces informations strictement confidentielles, (ii) à tout organisme de contrôle d'accréditation dans le cadre d'un audit de la Société et (iii) à toute autorité administrative et judiciaire qui en ferait la demande.

Le client s'engage réciproquement à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, scientifiques, commerciales, financières et de toute autre nature concernant la Société dont il aurait connaissance dans le cadre de l'exécution d'une Commande, en ce compris les informations portant sur les Droits de

Propriété Intellectuelle de la Société, la composition des Produits et le contenu des logiciels livrés par la Société, jusqu'à ce que ces informations tombent dans le domaine public autrement que par la violation par le client de la présente obligation de confidentialité.

13. Données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV et d'une Commande, les Parties sont susceptibles de mettre en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») ainsi que de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désignés ensemble au sein du présent article 13 la « Réglementation »). Les Parties s'engagent à respecter la Réglementation dans le cadre de ces traitements de données.

Les termes utilisés au présent article sont réputés avoir le même sens que celui qui leur est donné par la Réglementation.

Le client demeure seul responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés pour son compte, que ce soit par lui-même ou par des tiers. Lorsqu'il communique à la Société des données à caractère personnel, il s'assure avoir préalablement informé les personnes concernées de cette communication et, lorsque cela est nécessaire en vertu de la Réglementation, obtenu leur autorisation. Le client garantit et relève la Société indemne contre toute demande, réclamation, action ou poursuite des tiers notamment des personnes concernées et des Autorités de contrôle (telle que la CNIL) du fait du non-respect de la Réglementation.

Dans le cadre de la gestion de sa relation avec le client, la Société est susceptible de collecter et/ou traiter des données à caractère personnel relatives aux collaborateurs, représentants et prestataires du client ou aux propres clients du client. Ces données sont principalement des données d'identification des personnes concernées (nom, coordonnées téléphoniques et emails professionnels, fonctions) ainsi que l'ensemble des autres informations strictement nécessaires aux finalités de traitement décrites ci-après.

Les données à caractère personnel sont traitées par la Société pour les besoins de la conclusion et de l'exécution des présentes CGV et des Commandes de Prestations et/ou de Produits, en ce inclus la gestion de la relation contractuelle et commerciale, des livraisons, de la facturation, du règlement, de la comptabilité client, des réclamations éventuelles et dans le but également de réaliser des actions de prospection commerciale et enquêtes de satisfaction.

Ces traitements sont fondés sur la nécessité pour la Société de remplir ses obligations contractuelles dans le cadre de l'exécution des présentes CGV et des Commandes et de respecter ses obligations légales et réglementaires. Ils sont également justifiés par l'intérêt légitime de la Société à les mettre en œuvre.

Les données à caractère personnel sont accessibles aux seuls membres du personnel de la Société habilités et ayant à en connaître ainsi qu'à ses prestataires externes et éventuels sous-traitants, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des données auxquels ils ont accès, veillent à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de ces données et s'engagent à ne traiter les données que pour l'opération précise pour laquelle ils doivent intervenir. Les données à caractère personnel peuvent également faire l'objet d'une communication autre que celles prévues ci-dessus pour satisfaire à une obligation légale et réglementaire ou à la demande d'une administration ou d'une autorité judiciaire.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée de la relation commerciale entre la Société et le client, puis sont conservées au sein d'archives intermédiaires dont l'accès est restreint et sécurisé pendant les durées légales de prescription d'action et/ou de conservation applicables. En particulier, la Société est légalement tenue de conserver certaines informations pour une période pouvant aller jusqu'à 10 (dix) ans après la fin de la relation commerciale avec le client, à des fins comptables et fiscales. A l'issue de cette durée, les données seront définitivement supprimées, à l'exception de celles qui seront anonymisées à des fins statistiques et de recherches.

En cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays hors de l'UE et de l'EEE, des instruments juridiques reconnus comme appropriés par la Réglementation pour encadrer le transfert concerné sont mis en place.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont traitées par la Société bénéficient, après avoir justifié de leur identité, d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de leurs données à caractère personnel.

d'un droit à la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Ces droits s'exercent dans les conditions et modalités prévues par la Réglementation. Toute demande doit être adressée par email à : fr_rgpd@eurofins.com ou par courrier postal à l'adresse du siège social de la Société. Les personnes concernées peuvent aussi adresser une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL) dont le siège se trouve 3, place de Fontenoy - 75 007 PARIS.

SOLUS-TRAITANCE - Lorsque la Société réalise un traitement de données à caractère personnel en qualité de sous-traitant, pour le compte et sur les instructions du client, un accord spécifique définissant les obligations respectives du client et de la Société dans le cadre de ces traitements est conclu.

14. Lois sur les sanctions économiques

14.1. Aux fins de la présente clause, les termes :

« Sanction(s) Economique(s) » désigne toutes les sanctions économiques, mesures restrictives ou embargos commerciaux adoptés par le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique ou tout autre état souverain.

« Loi sur les sanctions économiques » désigne toute loi, tout règlement ou toute décision promulguant ou édictant des sanctions économiques.

14.2. Le client s'engage et garantit que, pendant la durée de ses relations contractuelles avec la Société :

→ Il n'est et ne sera la cible d'aucune Sanction Economique.

→ A sa connaissance, il n'est et ne sera pas contrôlé ou détenu à titre bénéficiaire par une personne faisant l'objet de Sanctions Economiques.

→ Il respecte et respectera toutes les Lois sur les sanctions économiques. Sans limiter la portée et la généralité de ce qui précède, le client s'interdit de (i) directement ou indirectement exporter, réexporter, transborder ou livrer de toute autre manière les Prestations et Produits ou tout autre service en violation de toute Loi sur les sanctions économiques, ou (ii) servir de courtier, financer ou faciliter de toute autre manière toute transaction en violation de toute Loi sur les sanctions économiques.

→ Et, il n'est engagé dans aucune procédure ou ne fait l'objet d'aucune enquête de la part des autorités pour la violation présumée d'une Loi sur les sanctions économiques.

14.3. Le client indemnise la Société, toutes sociétés affiliées à la Société (société sœurs, holding, parentes), son personnel, ses mandataires et ses représentants de toutes pertes, responsabilités, dommages, amendes, coûts (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de justice) et dépenses encourus/els par, ou supportés par la Société du fait de la violation par le client de ses engagements au paragraphe 14.2 précédent.

14.4. En cas de violation ou manquement du client au présent article 14 constatée par la Société, celle-ci peut, sans préjudice de son droit de solliciter des dommages et intérêts au client :

→ Suspendre l'exécution de toute Commande en cours, en tout ou partie, jusqu'à ce que le client puisse légalement reprendre l'exécution de la ou des Commandes; et/ou

→ Initier des discussions avec le client en vue d'une éventuelle modification des Commandes en cours de nature à permettre son exécution conformément aux Lois sur les sanctions économiques; et/ou

→ Notifier au client la résiliation immédiate de tout ou partie de la Commande.

Aucune compensation ne sera due au client du fait de la mise en œuvre de l'une quelconque de sanctions prévues au présent paragraphe 14.4.

15. Loi applicable / litiges

Les présentes CGV, toute Commande et plus généralement les relations contractuelles entre les Parties sont régies par la loi française, à l'exclusion des règles internationales applicables en matière de conflits de loi et de celles issues de la Convention de Vienne relative aux ventes internationales de marchandises.

Les Parties conviennent que tout litige auquel les présentes CGV et une Commande pouraient donner lieu entre elles, concernant leur validité, conclusion, interprétation, exécution, cessation, leurs conséquences et/ou leurs suites, sera soumis à une procédure de médiation conventionnelle préalablement à toute action en justice, sauf en cas de demandes en référé, sur requête, d'appels en garantie ou de demandes incidentes pour lesquelles le Tribunal matériellement compétent dans le ressort du siège social de la Société pourra être directement saisi.

La Partie qui entend mettre en œuvre la médiation doit en informer l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception proposant le nom d'un médiateur formé et diplômé en médiation. L'autre Partie dispose d'un délai de huit (8) jours pour notifier son désaccord

sur est.
En cas de désaccord des Parties sur le choix d'un médiateur, la Partie la plus diligente pourra demander la désignation d'un médiateur au Président du Tribunal de commerce compétent dans le ressort du siège social de la Société.

Les frais et honoraires du médiateur sont en tout état de cause supportés à parts égales par les Parties.

A défaut d'accord entre les Parties dans les deux (2) mois de la saisine du médiateur, les Parties reprendront leur liberté et pourront saisir le Tribunal matériellement compétent dans le ressort du siège social de la Société à qui elles donnent compétence exclusive pour trancher le litige nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente, appel en garantie.

Toute action du client fondée sur les présentes CGV et une Commande doit, pour être recevable, être introduite devant les juridictions compétentes en vertu du présent article dans un délai maximum d'un (1) an, en application de l'article 2254 alinéa 1 du Code civil.

16. Stipulations diverses

16.1 Code d'éthique : La Société s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires. Ces normes sont définies dans la Charte éthique du Groupe Eurofins.

16.2 Invalidité : Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes CGV et d'une Commande serait réputée nulle ou inapplicable, les Parties se concerteront pour convenir d'une ou de stipulation(s) remplaçant la ou les stipulation(s) invalide(s) et permettant d'atteindre le plus efficacement possible l'objectif économique et l'intention de la ou des stipulations invalide(s). Toutes les autres stipulations garderont leur force et leur portée, sauf à ce que les présentes CGV et la Commande concernée deviennent sans objet ou impossible à exécuter.

16.3 Tolérance : Aucune tolérance quelle qu'en soit la nature, l'ampleur, la durée ou la fréquence ne pourra être considérée comme créatrice d'un quelconque droit, ni être interprétée comme une renonciation à l'une quelconque des dispositions des présentes CGV et d'une Commande, chacune des Parties se réservant le droit d'exiger à tout moment, même rétroactivement, leur respect.

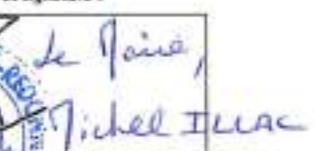
16.4 Langue : La version originale des présentes CGV est établie en français et prime sur toute autre version ou traduction des présentes CGV en une autre langue.

16.5 Notification : Sous réserve des éventuelles stipulations contraires des présentes CGV, toute notification entre les Parties sera faite par courrier sur support papier permettant d'attester de sa réception (lettre recommandée avec accusé de réception), à l'adresse du siège social de la Partie destinataire, tout délai courant du jour de la première présentation dudit courrier à la Partie destinataire.

16.6 Non débauchage de salariés : Le client s'engage à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler, directement ou par personne interposée, tout membre du personnel de la Société ayant participé et/ou collaboré à l'exécution d'une Commande pendant la durée d'exécution des Prestations commandées et pendant une période de deux (2) ans suivant la fin de leurs relations contractuelles au titre de ladite Commande, même si la sollicitation est initiée ou provoquée par le collaborateur de la Société lui-même.

La Société pourra au cas par cas, sur demande du Client et/ou du salarié concerné, libérer le Client du présent engagement par accord écrit, écrit préalable.

Cachet, tam et signature :



eurofins

DECISION DU MAIRE

Objet : Fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

N°2025/08

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 – 22, L. 2122- 23 et L. 5217-10-6du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération municipale n° 2023-39-CM du 28 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
Vu la délibération municipale n° 2024-07-CM du 02 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024

Considérant la nécessité de procéder à des écritures de neutralisation, afin d'annuler des rattachements de l'exercice 2023 passés sur des articles comptables erroné,

Considérant dès lors, qu'il convient de procéder à un ajustement comptable,

Considérant que cet ajustement intervient par virement de crédits entre chapitre d'opération,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet	Section	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Neutralisation de rattachements de produits	Fonctionnement	65	65888	01	+ 18 000 €
Atténuation de produits	Fonctionnement	014	739116	01	- 18 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès-la-Redonne,
Le 31 janvier 2025



Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Création de trois bâtiments publics

N°2025/11

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

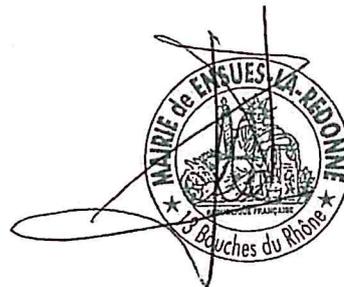
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer la création de trois bâtiments publics (comité des feux, centre technique municipal et autre bâtiment d'actions sociales)

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **SOMAREV** située ZA Les Bastides Blanches – 04220 SAINTE TULLE pour le lot n° 11 (revêtement sols durs)
- Article 2 : d'accepter l'offre de base pour un montant de **78 368.92 euros HT**
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opérations 757 et 758
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 18 février 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



Création de trois bâtiments publics

—
Ensuès La Redonne

Marché de Travaux

⇒ Acte d'engagement

⇒ Lot(s) N°

Version	Date	Rédacteur	Vérificateur	Commentaire	Validation MO
0	02-08-2024	C.MONTOIS		AE	

Sommaire

ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1 – Objet de l'acte d'engagement	3
Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations	6
Article 2.3 - Compte (s) à créditer	6
Article 3 – Avance	6
Article 4 – Type de marché et procédure	6
Article 4.1 – Durée du marché et délai d'exécution	6
Article 5 - Règlement des prix marché	7
Article 5.1 - Mode de règlement.....	7
Article 5.2 Délais de paiement	7
Article 6 - Signature du marché	7
6.1 - Signature du marché par le titulaire individuel	7
6.2 - Signature du marché en cas de groupement	7
Article 7 - Identification, acceptation et signature de l'acheteur	9
7.1 - Désignation de l'acheteur	9
7.2 - Acceptation de l'offre par l'acheteur	10



ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 – Objet de l'acte d'engagement

- **Objet du marché :** *Opération de construction de 3 bâtiments publics sur la commune d'Ensuès la Redonne :*
 - *Autre bâtiment public d'actions sociales*
 - *Du comité des feux*
 - *Du Centre Technique Municipal*

Lors de la précédente procédure, le lot 11 (revêtements Durs), le lot 13 (chauffage Ventilation Sanitaire) et le lot 14 (électricité CFO CFA) ont été déclarés sans suite conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique pour motif d'intérêt général suite à la redéfinition du besoin.

Aussi, l'objet du présent marché concerne uniquement l'attribution de ces 3 lots.

- **Décomposition en tranches et en lots :** Les prestations comportent des travaux de base répartis en 17 lots désignés ci-dessous :
 - Offre de base

Lot 01 : TERRASSEMENT – VRD (*Attribué*)
Lot 02 : FONDATIONS SPECIALES – GROS ŒUVRE (*Attribué*)
Lot 03 : STRUCTURE BOIS – OSSATURE BOIS (*Attribué*)
Lot 04 : CHARPENTE METAL – METALLERIE -
SERRURERIE(*Attribué*) Lot 05 : ETANCHEITE – TOITURE
TERRASSE (*Attribué*)
Lot 06 : MENUISERIES EXTERIEURES
(*Attribué*) Lot 07 : PORTES
SECTIONNELLES (*Attribué*)
Lot 08 : CLOISONS – DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS
(*Attribué*) Lot 09 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
(*Attribué*)
Lot 10 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
(*Attribué*) Lot 11 : REVETEMENTS DURS
Lot 12 : PEINTURE – NETTOYAGE (*Attribué*)
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION -
SANITAIRES Lot 14 : ELECTRICITE CFO -
CFA
Lot 15 : ASCENSEUR (*Attribué*)
Lot 16 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES (*Attribué*)
Lot 17 : ESPACES VERTS (*Attribué*)

Une variante non obligatoire est proposée pour le lot 13 :
- Ventilateur convecteur mural avec
Wifi Les variantes libres sont
autorisées.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.



▪ Cet acte d'engagement correspond : (Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché (en cas de non allotissement) ;
- au lot n°11 REVETEMENTS DURS ou aux lots n°.....-..... - du marché (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence)

2.

- à l'offre de base
- à la variante associée au lot n°

Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché et conformément à leurs clauses,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

.....
.....
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Engage la société **SARL SOMAREV**
Z.A LES BASTIDES BLANCHES
04220 SAINTE TULLE
TEL : 04 92 78 27 90
somarev@hotmail.fr
SIRET : 950 415 323 00035

Sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie :

GROUPAMA.....

Police :

380704141014.....



L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

.....
.....
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les membres du groupement sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités encourus.

Compagnie :

Police :

A exécuter les prestations demandées :

Du LOT N°11 au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous et de la (des) DPGF ci-après annexée(s) :

▪ Taux de la TVA 20 %

▪ Montant hors taxes : **78.368,92 €** Montant hors taxes arrêté en lettres à :

SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES D'EUROS HT

▪ Montant TTC : **94.042,70 €** Montant TTC arrêté en lettres à :

QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUARANTE-DEUX EUROS SOIXANTE-DIX CENTIMES D'EUROS TTC

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous :

▪ Taux de la TVA %

▪ Montant hors taxes : €. Montant hors taxes arrêté en lettres à :

.....
.....

▪ Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :

.....
.....

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous :

▪ Taux de la TVA %

▪ Montant hors taxes €. Montant hors taxes arrêté en lettres

à :



.....
▪ Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :
.....
.....

Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : BTP BANQUE – AIX EN PROVENCE.....
- Numéro de compte : 30258 10000 08016519227 75.....

Article 3 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Article 4 – Type de marché et procédure

Le marché est un marché de travaux lancé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire, actualisable pour les lots 11 / 13 et 14.

Article 4.1 - Durée du marché et délais d'exécution



Le marché est conclu de sa date de notification à la fin de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA). Un ordre de service prescrira, pour chaque lot, la date de démarrage des travaux. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 12 mois (cf planning prévisionnel du MOE).
La date prévisionnelle de début des prestations est prévue pour Décembre 2024.



L'exécution du marché débute à compter de sa notification.
 Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la date et pour la durée fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de chaque lot.

Article 5 – Règlement des prix marché

Article 5.1 – Mode de règlement

Le règlement des situations de paiement s'effectue par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

Article 5.2 – Délais de paiement

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

Article 6 – Signature du marché

Si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) présente un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre, l'acte spécial concernant ce sous-traitant devra prendre la forme du formulaire ATTRI2 et être signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné.

Article 6.1 – Signature du marché par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr RUA FRANCK, Gérant	A SAINTE TULLE, Le 20 DECEMBRE 2018	SOMAREV Carrelages - Revêtements Z.A. Les Bastides Blanches 04220 SAINTE-TULLE Tél : 04 92 78 27 99 - Fax : 04 92 78 28 05

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 6.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du Code de la commande publique) :
 [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
 (Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)



Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



Article 7 – identification, acceptation et signature de l'acheteur

Article 7.1 – Désignation de l'acheteur

Mairie d'Ensuès-la-Redonne
Hôtel de Ville – 15, avenue Général Monsabert
13820 ENSUES-LA-REDONNE

▪ **Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

Monsieur le Maire d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire

▪ **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :**

Monsieur le Maire d'Ensuès-la-Redonne

▪ **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Étang

▪ **Imputation budgétaire :**

Budget principal – section investissement



Article 7.2 – Acceptation de l'offre par l'acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

LOT(S)	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Lot 11 : REVETEMENTS DURS	78 368,92 €	15 673,78 €	94 042,70 €
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES			
Lot 14 : ELECTRICITE CFO - CFA			
TOTAL GENERAL			

Rémunération LOT 11 TTC en lettres : Quatre-vingt-quatorze mille quarante-deux euros et cinquante-dix centimes

Rémunération LOT 13 TTC en lettres :

Rémunération LOT 14 TTC en lettres :

A : Ensues La Redonne, le 24/02/2025
 Signature
 (Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

 Le Maire,
 Michel ILLAC



LOT N°11 REVETEMENTS DURS

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
0.0 GENERALITES						
0.8	Dossier d'exécution et dossier des ouvrages exécutés	Ft	1	PM		
SOUS-TOTAL (€HT)						
2.1 ISOLATION ET CHAPE						
Autre bâtiment public d'actions sociales						
2.1.3	Chape hydraulique rapportée avec forme de pente	m ²	4,0		80,00	320,00 €
Bâtiment Services Techniques						
2.1.1	Sous couche phonique sous carrelage	m ²	99,5		6,96	692,52 €
2.1.2	Chape hydraulique rapportée	m ²	92,5		27,00	2 497,50 €
2.1.3	Chape hydraulique rapportée avec forme de pente	m ²	7,0		80,00	560,00 €
2.1.4	Chape liquide sous sol souple	m ²	180,7		27,00	4 878,90 €
Bâtiment Comité des feux						
2.1.3	Chape hydraulique rapportée avec forme de pente	m ²	8,0		80,00	640,00 €
2.2 REVETEMENT DE SOL						
Autre bâtiment public d'actions sociales						
2.2.1	Etanchéité sous carrelage	m ²	4,0		81,00	324,00 €
2.2.2	Ragréage sous carrelage	m ²	80,5		12,00	966,00 €
2.2.3	Barrière anti-remontée humidité	m ²	82,0		36,00	2 952,00 €
2.2.5 Revêtement de sol collé type GRANITI de CASALGRANDE PADANA						
	20x20 RAL 6011 Maremma	m ²	12,0		52,00	624,00 €
	20x20 RAL 1019 Taomina	m ²	13,5		52,00	702,00 €
	20x20 RAL 1015 Pompei	m ²	59,0		52,00	3 068,00 €
2.2.6	Barre de seuil	U	6		60,00	360,00 €
2.2.7	Butées de portes	U	13		15,00	195,00 €
Bâtiment Services Techniques						
2.2.1	Etanchéité sous carrelage	m ²	7,0		81,00	567,00 €
2.2.2	Ragréage sous carrelage	m ²	23,3		12,00	279,60 €
2.2.4 Revêtement de sol scellé type GRANITI de CASALGRANDE PADANA						
	20x20 RAL 6011 Maremma	m ²	40,3		56,00	2 256,80 €
	20x20 RAL 1019 Taomina	m ²	14,1		56,00	789,60 €
	20x20 RAL 1015 Pompei	m ²	9,0		56,00	504,00 €
2.2.5 Revêtement de sol collé type GRANITI de CASALGRANDE PADANA						
	20x20 RAL 6011 Maremma	m ²	11,0		52,00	572,00 €
	20x20 RAL 1015 Pompei	m ²	19,3		52,00	1 003,60 €
2.2.6	Barre de seuil	U	7		60,00	420,00 €
2.2.7	Butées de portes	U	22		15,00	330,00 €

DCE

D.P.G.F.

Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE

LOT N°11 REVETEMENTS DURS

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.

L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.

De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	Bâtiment Comité des feux					
2.2.1	Etanchéité sous carrelage	m ²	8,0		80,00	640,00 €
2.2.2	Ragréage sous carrelage	m ²	57,3		12,00	687,60 €
2.2.3	Barrière anti-remontée humidité	m ²	89,0		36,00	3 204,00 €
2.2.5	Revêtement de sol collé type GRANITI de CASALGRANDE PADANA					
	20x20 RAL 6011 Maremma	m ²	45,0		56,00	2 520,00 €
	20x20 RAL 1019 Taomina	m ²	9,3		56,00	520,80 €
	20x20 RAL 1015 Pompei	m ²	11,0		56,00	616,00 €
2.2.6	Barre de seuil	U	9		60,00	540,00 €
2.2.7	Butées de portes	U	12		15,00	180,00 €
	SOUS-TOTAL (€HT)					34 410,92 €
2.3	REVETEMENTS MURAUX					
	Autre bâtiment public d'actions sociales					
2.3.1	SPEC sous faïence douches	m ²	17,0		14,00	238,00 €
2.3.2	Faïence 10x20 DUCK EGG type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	51,0		60,00	3 060,00 €
	Faïence 10x30 BUFF MATE type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	4,0		60,00	240,00 €
	Faïence 10x20 CREMA JOY type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	70,2		60,00	4 212,00 €
2.3.3	Plinthes à gorge carrelées	ml	60,0		32,00	1 920,00 €
	Bâtiment Services Techniques					
2.3.1	SPEC sous faïence douches	m ²	32,0		14,00	448,00 €
2.3.2	Faïence 10x20 DUCK EGG type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	154,0		60,00	9 240,00 €
	Faïence 10x30 BUFF MATE type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	3,0		60,00	180,00 €
	Faïence 10x20 CREMA JOY type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	37,5		60,00	2 250,00 €
2.3.3	Plinthes à gorge carrelées	ml	48,0		32,00	1 536,00 €
	Bâtiment Comité des feux					
2.3.1	SPEC sous faïence douches	m ²	31,0		14,00	434,00 €
2.3.2	Faïence 10x20 DUCK EGG type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	172,5		60,00	10 350,00 €
	Faïence 10x30 BUFF MATE type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	3,0		60,00	180,00 €
	Faïence 10x20 CREMA JOY type COTTAGE ou TECHNICAL de PRIMUS VICTORIA	m ²	15,0		60,00	900,00 €
2.3.3	Plinthes à gorge carrelées	ml	16,0		32,00	512,00 €
	SOUS-TOTAL (€HT)					35 700,00 €
2.4	OUVRAGES DIVERS					
	Autre bâtiment public d'actions sociales					
2.4.1	Réalisation de dés en béton	Ens	1		120,00	120,00 €
2.4.2	Scellement de siphon de sol	U	3		220,00	660,00 €
2.4.3	Tapis d'entrée	m ²	1,8		800,00	1 440,00 €
	Bâtiment Services Techniques					
2.4.1	Réalisation de dés en béton	Ens	1		120,00	120,00 €
2.4.2	Scellement de siphon de sol	U	4		220,00	880,00 €
2.4.3	Tapis d'entrée	m ²	1,8		800,00	1 440,00 €

DCE

D.P.G.F.

Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE

23/10/2024

IND.D

LOT N°11 REVETEMENTS DURS

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.

L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.

De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
2.4.4	Contremarche	ml	6,0		38,00	228,00 €
2.4.5	Bande d'éveil podotactile	ml	4,6		250,00	1 150,00 €

LOT N°11 REVETEMENTS DURS

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
Bâtiment Comité des feux						
2.4.1	Réalisation de dés en béton	Ens	1		120,00	120,00 €
2.4.2	Scellement de siphon de sol	U	3		220,00	660,00 €
2.4.3	Tapis d'entrée	m²	1,8		800,00	1 440,00 €
SOUS-TOTAL (€HT)						8 258,00 €

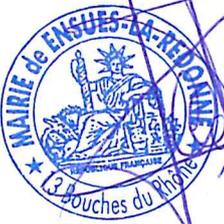
LOT N°11 REVETEMENTS DURS			
MONTANT TOTAL HT (TRAVAUX DE BASE)			78 368,92 €
TVA taux en vigueur	20%		15 673,78 €
MONTANT TOTAL TTC (TRAVAUX DE BASE)			94 042,70 €

NOTA :

- * Aucune chape de ravaillage n'est prévue à ce lot,
- * Non prévues plinthes,
- * Non prévus escaliers carrelés,
- * Notre offre est indissociable des descriptions portées à notre devis.

*Bon pour accord
A Ensues, le 24/02/25*

*de Païce,
Michel ILLAC*



SOMAREV
Carrelages - Revêtements
Z.A. Les Bastides Blanches
04220 SAINTE-TULLE
04 78 27 80 - Fax 04 78 27 80 05

DECISION DU MAIRE

Objet : fourniture de matériels informatiques pour l'école élémentaire

N°2025/15

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

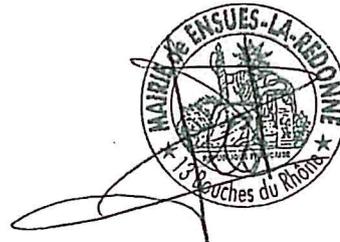
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture de matériels informatiques pour l'école élémentaire

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement et la DPGF avec la société ICONE-TECHNOLOGIES – 92, boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES
- Article 2 : d'accepter le montant de 26 670.00 € HT conformément à l'acte d'engagement et à la DPGF
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 735
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 26 février 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence
(articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique)

FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR
L'ECOLE ELEMENTAIRE FREDERIC MISTRAL

ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

1	3	0	3	3	4	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Direction des finances et des marchés publics
Mairie d'Ensues-La-Redonne - 15, avenue du Général Monsabert 13820 Ensues la Redonne
Tel : 04.42.44.88.88 - www.mairie-ensues.fr
Page 1 sur 6

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'acquisition de matériels informatiques pour l'école élémentaire de la commune d'Ensuès la Redonne.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCÉDURE

Marché de fournitures à prix forfaitaire, ferme et non révisable, passé sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions des articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET ET DUREE DU MARCHÉ

Le marché débutera à compter de la réception du courrier de notification et se terminera après la réception complète de tout le matériel, en fonction du délai de livraison indiqué par le titulaire dans l'acte d'engagement.

La réception définitive sera effective une fois l'installation complète et la mise en service effectuées par notre société d'infogérance. Elle sera formalisée par l'établissement d'un PV de réception.

ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION

Le titulaire s'engage à respecter le délai de livraison indiqué dans l'acte d'engagement.

Le délai commence à courir à compter de la réception du courrier de notification.

ARTICLE 5 – MODE DE RÉGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 6 – DÉLAI DE PAIEMENT

Le mode de règlement est le virement dans le respect du délai global de paiement légal (30 jours) conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

Le dépassement de délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration de délai.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n°2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

- Coordonnées du comptable assignataire
Monsieur L'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang
360, avenue Roger Salengro
13130 BERRE L'ETANG
- Imputation budgétaire
Budget principal – section investissement

B. Pour le candidat :

Je, soussigné JEAN PHILIPPE HOARAU
Agissant en qualité * GERANT
Au nom et pour le compte de* ICONE SARL
Au capital de* 100.000€
Au nom et pour le compte de* ICONE SARL
Numéro de téléphone 0442460444
E-mail jphoarau@icone-technologies.fr
Adresse du siège social 92 bd de L'EUROPE 13127 VITROLLES
N° d'identification SIRET 398 518 860 00083
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers)
Code d'activité économique principale NAF SALON DE PROVENCE 8398 518 860
Code d'activité économique principale NAF 8511Z
TVA intracommunautaire : FR 15325104360

* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :
 en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

- **M'ENGAGE**, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus et dans le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter le présent marché dans les délais indiqués ci-dessous, sur la base de la DPGF ci-après annexée,
- **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : AXA
N° Police : 6754529904

- **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 9 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :
 N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publique à la Concurrence.

ARTICLE 8 – MONTANT DU MARCHÉ

Solution de base :

Montant hors taxes : 26.670,00

Montant de la TVA : 5334,00

Montant TTC : 32004,00

Montant en toutes lettres TTC : trente deux mille et quatre euros

Délai de livraison : 3 semaines

ARTICLE 9 – PAIEMENT

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : **ICONE**

Sous le numéro :

Etablissement : **SG MARSEILLE REPUBLIQUE**

Agence :

Adresse : **118 RUE REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE**

Code banque : **30003**

Code guichet : **03207** Clé : **13**

Fait en un seul original,
 A **VITROLLES**, le **26/02/2025**

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :
 (Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Lu et approuvé



ICONE

Direction des finances et des marchés publics
 Mairie d'Ensuès-La-Redonne - 15, avenue du Général Monsabert - 13820 Ensuès la Redonne
 02, Bd de l'Europe - ZA l'Anjoly
 13127 VITROLLES
 Tel : 04.42.44.88.88 - www.mairie-ensues.fr
 Tél. 04 42 46 04 44 - www.icone-technologies.fr
 SIRET 398 518 860 00083 NAF 9511 Z

MS

ARTICLE 8 – SOUS-TRAITANCE

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la Loi du 31 décembre 1975 modifiée, les annexes au présent acte d'engagement (formulaire DC4) indiquent la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous – traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous- traitant concerné et d'agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

En cas de sous-traitant désigné au marché, la notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter est de :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation	
		HT	TTC

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

Code banque :

Code guichet :

Clé :

.....

Toutefois, le Pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A, le

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

ARTICLE 11 – REPONSE DE LA MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Solution de base :

Montant hors taxes : 26 670,00 €

Montant de la TVA : 5 334,00 €

Montant TTC : 32 004,00 €

Montant en toutes lettres TTC : Trente deux mille et quatre
euros

Délai de livraison : 3 semaines



A Ensues la Redonne, le 26/02/2025

Monsieur le Maire d'Ensues la Redonne,
Michel ILLAC



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
ICONE
92 BOULEVARD DE L EUROPE
13127 VITROLLES

Domiciliation
SG MARSEILLE REPUBLIQUE (03207)
118 RUE REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03207	00020058417	13

IBAN : FR76 3000 3032 0700 0200 5841 713
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
ICONE
92 BOULEVARD DE L EUROPE
13127 VITROLLES

Domiciliation
SG MARSEILLE REPUBLIQUE (03207)
118 RUE REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03207	00020058417	13

IBAN : FR76 3000 3032 0700 0200 5841 713
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
ICONE
92 BOULEVARD DE L EUROPE
13127 VITROLLES

Domiciliation
SG MARSEILLE REPUBLIQUE (03207)
118 RUE REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03207	00020058417	13

IBAN : FR76 3000 3032 0700 0200 5841 713
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
ICONE
92 BOULEVARD DE L EUROPE
13127 VITROLLES

Domiciliation
SG MARSEILLE REPUBLIQUE (03207)
118 RUE REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03207	00020058417	13

IBAN : FR76 3000 3032 0700 0200 5841 713
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
Arrondissement d'Istres
MAIRIE D'ENSUES-LA-REDONNE

FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES pour l'école élémentaire - 15 Av Général Monsabert - 13820 Ensues-la-Redonne			DPGF			
N° Ordre	Description des ouvrages	Q	Prix Unitaire HT	Prix Total HT	Montant TVA	Prix Total TTC
1	TABLETTES 4 classes mobiles avec une tablette enseignant par classe mobile Tablette incluant une sortie son : prise jack Dimensions: 10.5 pouces minimum Licences incluses Valisettes de charges incluses : le nombre de valisettes devra être adapté en fonction du nombre de classes mobiles avec paniers de déplacement (légers et ergonomiques) permettant de contenir la borne wifi. Les valisettes seront équipées d'un système de cycle de charge avec sécurité. Tablette incluant une sortie son : prise jack	50	419,00 €	20 950,00 €	4 190,00 €	25 140,00 €
			- €	- €	- €	- €
			- €	- €	- €	- €
			- €	- €	- €	- €
	GARANTIE : Constructeur 3 ans : service d'enlèvement et retour d'atelier (après diagnostic à distance et/ou échange avec infogérant de la commune)			- €		
	ACCESOIRES : Housse de protection durcie liée à la marque de la tablette, câble d'alimentation, claviers (avec câble alimentation si nécessaire)	50	110,00 €	5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €
	TYPE :					
	Système d'exploitation : Android ou IOS, avec une configuration spécifique pour les tablettes enseignants (gestion de flotte) Capacité de stockage 64 GO Capacité d'autonomie 10 heures Type de connectivité wifi Une solution MDM permettant une gestion du USB de charge rapide					
2	Bornes wifi mobiles	4	55,00 €	220,00 €	44,00 €	264,00 €
3	Répartiteurs	4		- €	- €	- €
	TOTAL Offre de base :			26 670,00 €	5 334,00 €	32 004,00 €

Bon pour accord
A Ensues, le 26/02/25

Le Maire,
Michel ILLAC



~~_____~~
D HOARAU
gérant

ICONE

92, Bd. de l'Europe - ZA l'Anjoir
13127 VITROLLES
Tél. 04 42 46 04 44 - www.icone-technique.com
SIRET 398 518 880 00083 NAF

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 013-211300330-20250306-13033475_13-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

Recevoir
Le résultat

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Création de trois bâtiments publics

N°2025/17

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

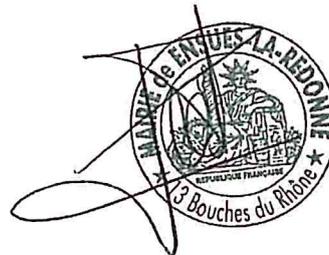
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer la création de trois bâtiments publics (comité des feux, centre technique municipal et autre bâtiment d'actions sociales)

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **TECH9 ENERGIE** située 246, rue des Canesteu – 13300 SALON-DE-PROVENCE pour le lot n° 13 (chauffage – ventilation - sanitaires)
- Article 2 : d'accepter l'offre de base pour un montant de **311 900.33 euros HT**
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opérations 757 et 758
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 3 mars 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



Création de trois bâtiments publics

—
Ensuès La Redonne

Marché de Travaux

⇒ **Acte d'engagement**

⇒ **Lot(s) N°**

Version	Date	Rédacteur	Vérificateur	Commentaire	Validation MO
0	02-08-2024	C.MONTOIS		AE	

Sommaire

ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1 – Objet de l'acte d'engagement	3
Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations.....	6
Article 2.3 - Compte (s) à créditer.....	6
Article 3 – Avance	6
Article 4 – Type de marché et procédure	6
Article 4.1 – Durée du marché et délai d'exécution	6
Article 5 - Règlement des prix marché	7
Article 5.1 - Mode de règlement.....	7
Article 5.2 Délais de paiement.....	7
Article 6 - Signature du marché	7
6.1 - Signature du marché par le titulaire individuel	7
6.2 - Signature du marché en cas de groupement.....	7
Article 7 - Identification, acceptation et signature de l'acheteur	9
7.1 - Désignation de l'acheteur	9
7.2 - Acceptation de l'offre par l'acheteur.....	10



ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 – Objet de l'acte d'engagement

- **Objet du marché :** *Opération de construction de 3 bâtiments publics sur la commune d'Ensuès la Redonne :*
 - *Autre bâtiment public d'actions sociales*
 - *Du comité des feux*
 - *Du Centre Technique Municipal*

Lors de la précédente procédure, le lot 11 (revêtements Durs), le lot 13 (chauffage Ventilation Sanitaire) et le lot 14 (électricité CFO CFA) ont été déclarés sans suite conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique pour motif d'intérêt général suite à la redéfinition du besoin.

Aussi, l'objet du présent marché concerne uniquement l'attribution de ces 3 lots.

- **Décomposition en tranches et en lots :** Les prestations comportent des travaux de base répartis en 17 lots désignés ci-dessous :
 - Offre de base

Lot 01 : TERRASSEMENT – VRD (*Attribué*)
Lot 02 : FONDATIONS SPECIALES – GROS ŒUVRE (*Attribué*)
Lot 03 : STRUCTURE BOIS – OSSATURE BOIS (*Attribué*)
Lot 04 : CHARPENTE METAL – METALLERIE - SERRURERIE(*Attribué*)
Lot 05 : ETANCHEITE – TOITURE TERRASSE (*Attribué*)
Lot 06 : MENUISERIES EXTERIEURES (*Attribué*)
Lot 07 : PORTES SECTIONNELLES (*Attribué*)
Lot 08 : CLOISONS – DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS (*Attribué*)
Lot 09 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS (*Attribué*)
Lot 10 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES (*Attribué*)
Lot 11 : REVETEMENTS DURS
Lot 12 : PEINTURE – NETTOYAGE (*Attribué*)
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES
Lot 14 : ELECTRICITE CFO - CFA
Lot 15 : ASCENSEUR (*Attribué*)
Lot 16 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES (*Attribué*)
Lot 17 : ESPACES VERTS (*Attribué*)

Une variante non obligatoire est proposée pour le lot 13 :
- Ventilateur convecteur mural avec Wifi
Les variantes libres sont autorisées.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.



▪ Cet acte d'engagement correspond : (Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché (en cas de non allotissement) ;
- au lot n° 13 ou aux lots n° - - du marché (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence)

2.

- à l'offre de base
- à la variante associée au lot n°

Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché et conformément à leurs clauses,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Engage la société TECH9 Energie

..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : AXA

Police : 00001126266721

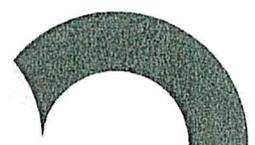
L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les membres du groupement sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités encourus.

Compagnie :

Police :



A exécuter les prestations demandées :

Du LOT N° 13..... au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous et de la (des) DPGF ci-après annexée(s) :

- Taux de la TVA : 20.....%
- Montant hors taxes : 311 907,33..... €. Montant hors taxes arrêté en lettres à :
Trois cent onze mille neuf cent euros et trente - trois centimes
- Montant TTC : 374 280,39..... €. Montant TTC arrêté en lettres à :
Trois cent soixante - quatorze mille deux cent quatre - vingt euros et trente - neuf centimes

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous :

- Taux de la TVA :%
- Montant hors taxes : €. Montant hors taxes arrêté en lettres à :
.....
- Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :
.....

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous :

- Taux de la TVA :%
- Montant hors taxes : €. Montant hors taxes arrêté en lettres
à :
- Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :
.....



Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

Conjoint

OU

Solidaire

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : BPCE
- Numéro de compte : 2072 101 0965

Article 3 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance :



NON



OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 4 – Type de marché et procédure

Le marché est un marché de travaux lancé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire, actualisable pour les lots 11 / 13 et 14.

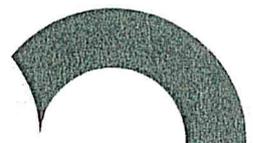
Article 4.1 - Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est conclu de sa date de notification à la fin de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

Un ordre de service prescrira, pour chaque lot, la date de démarrage des travaux.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 12 mois (cf planning prévisionnel du MOE).

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue pour Décembre 2024.



L'exécution du marché débute à compter de sa notification.

Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la date et pour la durée fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de chaque lot.

Article 5 – Règlement des prix marché

Article 5.1 – Mode de règlement

Le règlement des situations de paiement s'effectue par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

Article 5.2 – Délais de paiement

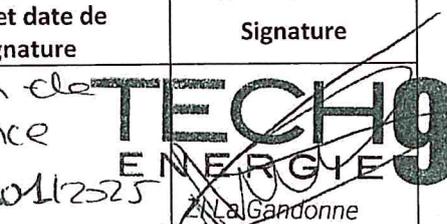
Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

Article 6 – Signature du marché

Si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) présente un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre, l'acte spécial concernant ce sous-traitant devra prendre la forme du formulaire ATTRI2 et être signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné.

Article 6.1 – Signature du marché par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RICHARD Nicolas Directeur Général	Salon de Provence le 24/01/2025	 TECH9 ENERGIE 246 Rue des Canesteu La Gandonne

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

13300 Salon-de-Provence
04 12 04 09 56 - contact@grouptech9.fr
Siret: 819 423 393 00043 - APE 4321A

Article 6.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du Code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)



Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

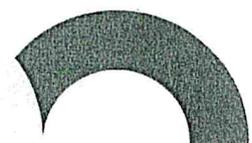
- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



Article 7 – identification, acceptation et signature de l'acheteur

Article 7.1 – Désignation de l'acheteur

Mairie d'Ensuès-la-Redonne
Hôtel de Ville – 15, avenue Général Monsabert
13820 ENSUES-LA-REDONNE

▪ **Nom, prénom, qualité du signataire du marché:**

Monsieur le Maire d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire

▪ **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :**

Monsieur le Maire d'Ensuès-la-Redonne

▪ **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang

▪ **Imputation budgétaire :**

Budget principal – section investissement



Article 7.2 – Acceptation de l’offre par l’acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement :

LOT(S)	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Lot 11 : REVETEMENTS DURS			
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES	311 900,33€	62 380,06€	374 280,39€
Lot 14 : ELECTRICITE CFO - CFA			
TOTAL GENERAL			

Rémunération LOT 11 TTC en lettres :

Rémunération LOT 13 TTC en lettres : Trois cent soixante - quatorze mille deux cent quatre - vingt euros et trente - neuf cts.

Rémunération LOT 14 TTC en lettres :



A : Ensues La Redonne, le 03/03/2025
 Signature
 (Représentant de l’acheteur habilité à signer le marché)



Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE

LOT N°13 CHAUFFAGE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
8.1	PREPARATION DE CHANTIER					
8.1.1	Etudes d'exécution + DOE pour l'ensemble	ENS	1,0	1	8 798,88	8 798,88
	SOUS-TOTAL (€HT)					8 798,88 €
8.2	PRODUCTION DE CHALEUR					
	Commun					
8.2.1	Pompe à chaleur réversible pour le modèle Frigo : 43 kW - Calo : 30 kW	u	1	1	18 941,12	18 941,12
8.2.2	Equipements et accessoires PAC pour l'ensemble	ens	1	1	1 578,72	1 578,72
8.2.3	Circulateur pour le circulateur Magna 3 50-80 - 9 m3/h	ens	1	1	2 913,18	2 913,18
	pour le circulateur Magna 3 32-60 - 4 m3/h	ens	1	1	1 476,60	1 476,60
	pour le circulateur Magna 1 32-80 - 3,5 m3/h	ens	2	2	1 551,12	3 102,24
	pour le circulateur Alpha 1 25-60 - 1 m3/h	ens	3	3	394,68	1 184,04
8.2.4	Ballon tampon pour le ballon 750 litres	u	1	1	2 743,44	2 743,44
8.2.5	Vannes 3 voie pour le DN 32	u	3	3	310,50	931,50
	pour DN 20	u	3	3	282,90	848,70
8.2.6	Tube Multicouche pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml				
	pour les tubes 26x3	ml				
	pour les tubes 32x3	ml				
	pour les tubes 40x4	ml				
	pour les tubes 50x4,5	ml				
	pour les tubes 63x6	ml	12	12	40,57	486,86
8.2.7	Collecteur acier pour le collecteur DN 50	u	2	2	1 299,96	2 599,92
8.2.8	Calorifugeage des réseaux pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml				
	pour les tubes 26x3	ml				
	pour les tubes 32x3	ml				
	pour les tubes 40x4	ml				
	pour les tubes 50x4,5	ml				
	pour les tubes 63x6	ml	12	12	49,40	592,85
	pour les éléments particuliers	ens	1	1	306,36	306,36
	SOUS-TOTAL (€HT)					37 705,53
8.3	ALIMENTATION ET TRAITEMENT D'EAU LOCAL TECHNIQUE					
	Commun					
8.3.1	Alimentation Eau Froide et pot d'injection pour l'ensemble	ens	1,0	1	1 408,58	1 408,58
8.3.2	Expansion, dégazage, décantation, sécurité pour l'ensemble	ens	1,0	1	569,95	569,95
8.3.3	Filtre magnétique pour l'ensemble	ens	1,0	1	3 888,84	3 888,84
8.3.4	Système anti-tartre					

LOT N°13 CHAUFFAGE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	pour le système anti-tartre	u	1,0	1	735,54	735,54
	pour l'ensemble des équipements	ens	1,0	1	1 240,62	1 240,62
	SOUS-TOTAL (€HT)					7 843,53 €
8.4	DISTRIBUTION					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
8.4.1	Tubes multicouche					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	145	145	16,88	2 447,22
	pour les tubes 26x3	ml	5	5	22,91	114,54
	pour les tubes 32x3	ml	52	52	24,87	1 293,12
	pour les tubes 40x4	ml	75	75	35,54	2 665,13
	pour les tubes 20x2 enterrés	ml	15	15	56,47	847,04
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml	15	15	79,70	1 195,43
8.4.2	Calorifugeage					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	145	145	11,58	1 678,84
	pour les tubes 26x3	ml	5	5	12,08	60,38
	pour les tubes 32x3	ml	52	52	17,25	897,00
	pour les tubes 40x4	ml	75	75	23,10	1 732,59
	pour les tubes 26x3 enterrés	ml	15	15	32,64	489,56
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml	15	15	34,16	512,33
8.4.3	Piquage individuel					
	pour l'ensemble	ens	1	1	202,86	202,86
	Bâtiment Services Techniques					
8.4.1	Tubes multicouche					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	32	32	11,58	370,50
	pour les tubes 26x3	ml	65	65	12,08	784,88
	pour les tubes 32x3	ml	18	18	17,25	310,50
	pour les tubes 40x4	ml	20	20	23,10	462,02
	pour les tubes 26x3 enterrés	ml				
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml				
8.4.2	Calorifugeage					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	32	32	11,58	370,50
	pour les tubes 26x3	ml	65	65	12,08	784,88
	pour les tubes 32x3	ml	18	18	17,25	310,50
	pour les tubes 40x4	ml	20	20	23,10	462,02
	pour les tubes 26x3 enterrés	ml				
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml				
8.4.3	Piquage individuel					
	pour l'ensemble	ens	1	1	202,86	202,86
	Bâtiment Comité des feux					
8.4.1	Tubes multicouche					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	35	35	16,88	590,71
	pour les tubes 26x3	ml	140	140	22,91	3 207,12
	pour les tubes 32x3	ml	30	30	24,87	746,03
	pour les tubes 40x4	ml	90	90	35,54	3 198,15
	pour les tubes 26x3 enterrés	ml	46	46	56,47	2 597,60
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml	46	46	79,70	3 665,97

Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE

LOT N°13 CHAUFFAGE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
8.4.2	Calorifugeage					
	pour les tubes 16x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml	35	35	11,58	405,24
	pour les tubes 26x3	ml	140	140	12,08	1 690,50
	pour les tubes 32x3	ml	30	30	17,25	517,50
	pour les tubes 40x4	ml	90	90	23,10	2 079,11
	pour les tubes 26x3 enterrés	ml	46	46	32,64	1 501,30
	pour les tubes 40x4 enterrés	ml	46	46	34,16	1 571,13
8.4.3	Piquage individuel					
	pour l'ensemble	ens	1	1		
SOUS-TOTAL (€HT)						39 965,03 €
8.5	EMISSION					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
8.5.1	Ventilo-convecteur mural					
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 10 calo: 1,34 - 2,18 kW - frigo : 1,23 - 1,85 kW	u	2	2	874,92	1 749,84
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 20 calo: 1,58 - 2,62 kW - frigo : 1,42 - 2,16 kW	u	3	3	887,34	2 662,02
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 30 calo: 1,89 - 3,23 kW - frigo : 1,87 - 3,00 kW	u			928,74	
8.5.2	Sèche serviette					
	pour sèche serviette Adélis - 491 W	u	1	1	547,86	547,86
	Bâtiment Services Techniques					
8.5.1	Ventilo-convecteur mural					
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 10 calo: 1,34 - 2,18 kW - frigo : 1,23 - 1,85 kW	u	5	5	874,92	4 374,60
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 20 calo: 1,58 - 2,62 kW - frigo : 1,42 - 2,16 kW	u	2	2	887,34	1 774,68
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 30 calo: 1,89 - 3,23 kW - frigo : 1,87 - 3,00 kW	u	2	2	928,74	1 857,48
8.5.2	Sèche serviette					
	pour sèche serviette Adélis - 491 W	u				
	Bâtiment Comité des feux					
8.5.1	Ventilo-convecteur mural					
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 10 calo: 1,34 - 2,18 kW - frigo : 1,23 - 1,85 kW	u	7	7	874,92	6 124,44
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 20 calo: 1,58 - 2,62 kW - frigo : 1,42 - 2,16 kW	u				
	pour ventilo-convecteur mural Idrofan 42 WM - 30 calo: 1,89 - 3,23 kW - frigo : 1,87 - 3,00 kW	u				
8.5.2	Sèche serviette					
	pour sèche serviette Adélis - 491 W	u				
SOUS-TOTAL (€HT)						19 090,92 €
8.6	ATTENTES CHAMBRES FROIDES					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
8.6.1	Réalisation des attentes Chambre froide					
	pour l'ensemble en intérieur et extérieur	ens	1	1	685,86	685,86
SOUS-TOTAL (€HT)						685,86 €
8.7	ESSAIS ET MISE EN SERVICE					
	Commun					
8.7.1	Etiquetage de l'installation					
	pour l'ensemble	ens	1	1	680,34	680,34
8.7.2	Conditionnement de l'eau de chauffage et glycol à 35%					
	pour l'ensemble	ens	1	1	1 084,68	1 084,68
8.7.3	Essais et Test des installations de chauffage et rafraichissement					
	pour l'ensemble	ens	1	1	721,74	721,74
SOUS-TOTAL (€HT)						2 486,76 €
LOT N°11 CHAUFFAGE						
	MONTANT TOTAL HT (TRAVAUX DE BASE)					116 576,52 €
	TVA taux en vigueur	20%				23 315,30 €
	MONTANT TOTAL TTC (TRAVAUX DE BASE)					139 891,83 €

DCE		27/11/2024				
D.P.G.F.		IND.C				
Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°13 VENTILATION						
Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre. De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.						
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
9.1 PREPARATION DE CHANTIER						
9.1.1	Etudes d'exécution + DOE pour l'ensemble	ENS	1,0	1	7 004,88	7 004,88
SOUS-TOTAL (€HT)						7 004,88
9.2 GROUPE DE VENTILATION						
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
9.2.1	Chapeau de rejet d'air en toiture pour le chapeau de toiture modèle CT 250 pour le chapeau de toiture modèle CT 315 pour le chapeau de toiture modèle CT 355	u u u	2	2	647,22	1 294,44
9.2.2	Centrale de traitement d'air double flux avec batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 600 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1000 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1500 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie	u u u	1	1	13 941,51	13 941,51
9.2.3	Supportage des groupes pour l'ensemble	ens	1	1	1 415,88	1 415,88
9.2.4	Silencieux cylindrique pour l'ensemble	ens	1	1	1 437,96	1 437,96
9.2.5	Plot anti-vibratile pour l'ensemble	ens	1	1	375,36	375,36
9.2.6	Manchette souple pour l'ensemble	ens	1	1	340,86	340,86
Bâtiment Services Techniques						
9.2.1	Chapeau de rejet d'air en toiture pour le chapeau de toiture modèle CT 250 pour le chapeau de toiture modèle CT 315 pour le chapeau de toiture modèle CT 355	u u u	2	2	851,46	1 702,92
9.2.2	Centrale de traitement d'air double flux avec batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 600 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1000 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1500 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie	u u u	1	1	16 099,08	16 099,08
9.2.3	Supportage des groupes pour l'ensemble	ens	1	1	1 415,88	1 415,88
9.2.4	Silencieux cylindrique pour l'ensemble	ens	1	1	1 437,96	1 437,96
9.2.5	Plot anti-vibratile pour l'ensemble	ens	1	1	375,36	375,36
9.2.6	Manchette souple pour l'ensemble	ens	1	1	340,86	340,86
Bâtiment Comité des feux						
9.2.1	Chapeau de rejet d'air en toiture pour le chapeau de toiture modèle CT 250 pour le chapeau de toiture modèle CT 315 pour le chapeau de toiture modèle CT 355	u u u	2	2	699,66	1 399,32
9.2.2	Centrale de traitement d'air double flux avec batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 600 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1000 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie pour la CTA Power Box 1500 m3/h, compris batterie eau et pare-pluie	u u u	1	1	16 099,08	16 099,08
9.2.3	Supportage des groupes pour l'ensemble	ens	1	1	1 415,88	1 415,88

LOT N°13 VENTILATION

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
9.2.4	Silencieux cylindrique pour l'ensemble	ens	1	1	1 437,96	1 437,96
9.2.5	Plot anti-vibratile pour l'ensemble	ens	1	1	375,36	375,36
9.2.6	Manchette souple pour l'ensemble	ens	1	1	340,86	340,86
SOUS-TOTAL (€HT)						61 246,53 €
9.3 CONDUITS DE VENTILATION						
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
9.3.1	Conduits rigides circulaires					
	pour les conduits DN125	ml	27	27	53,27	1 438,24
	pour les conduits DN160	ml	29	29	60,17	1 744,87
	pour les conduits DN200	ml	5	5	67,07	335,34
	pour les conduits DN250	ml	21	21	73,97	1 553,33
	pour les conduits DN315	ml				
	pour les conduits DN355	ml				
	pour les conduits DN400	ml				
9.3.3	Calorifugeage des conduits de ventilation					
	pour les conduits DN125	ml	15	15	53,27	799,02
	pour les conduits DN160	ml	12	12	60,17	722,02
	pour les conduits DN200	ml	4	4	67,07	268,27
	pour les conduits DN250	ml	9	9	73,97	665,71
	pour les conduits DN315	ml				
	pour les conduits DN355	ml				
	pour les conduits DN400	ml				
Bâtiment Services Techniques						
9.3.1	Conduits rigides circulaires					
	pour les conduits DN125	ml	46	46	53,27	2 450,33
	pour les conduits DN160	ml	29	29	60,17	1 744,87
	pour les conduits DN200	ml	23	23	67,07	1 542,56
	pour les conduits DN250	ml	20	20	73,97	1 479,36
	pour les conduits DN315	ml	5	5	80,87	404,34
	pour les conduits DN355	ml	21	21	87,77	1 843,13
	pour les conduits DN400	ml				
9.3.2	Conduits rigides rectangulaires					
	pour les conduits 250 x 350	ml	5	5	165,05	825,24
	pour les conduits 250 x 400	ml				
	pour les conduits 250 x 450	ml	3	3	177,47	532,40
	pour les conduits 250 x 500	ml	4	4	203,69	814,75
	pour les conduits 350 x 300	ml	8	8	176,09	1 408,70
	pour les conduits 350 x 400	ml				
9.3.3	Calorifugeage des conduits de ventilation					
	pour les conduits DN125	ml	15,00	15	53,27	799,02
	pour les conduits DN160	ml	12,00	12	60,17	722,02
	pour les conduits DN200	ml	6,00	6	67,07	402,41
	pour les conduits DN250	ml	12,00	12	73,97	887,62
	pour les conduits DN315	ml				
	pour les conduits DN355	ml	14,00	14	87,77	1 228,75
	pour les conduits DN400	ml				
	pour les conduits 250 x 350	ml				
	pour les conduits 250 x 400	ml	5,00	5	177,47	887,34

LOT N°13 VENTILATION

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	pour les conduits 250 x 450	ml				
	pour les conduits 250 x 500	ml	3,00	3	203,69	611,06
	pour les conduits 350 x 300	ml	4,00	4	176,09	704,35
	pour les conduits 350 x 400	ml				
	Bâtiment Comité des feux					
9.3.1	Conduits rigides circulaires					
	pour les conduits DN125	ml	25	25	53,27	1 331,70
	pour les conduits DN160	ml	12	12	60,17	722,02
	pour les conduits DN200	ml	12	12	67,07	804,82
	pour les conduits DN250	ml	31	31	73,97	2 293,01
	pour les conduits DN315	ml	20	20	80,87	1 617,36
	pour les conduits DN355	ml				
	pour les conduits DN400	ml				
9.3.2	Conduits rigides rectangulaires					
	pour les conduits 250 x 350	ml	9	9	165,05	1 485,43
	pour les conduits 250 x 400	ml				
	pour les conduits 250 x 450	ml				
	pour les conduits 250 x 500	ml				
	pour les conduits 350 x 300	ml				
	pour les conduits 350 x 400	ml				
9.3.3	Calorifugeage des conduits de ventilation					
	pour les conduits DN125	ml	3	3	53,27	159,80
	pour les conduits DN160	ml	6	6	60,17	361,01
	pour les conduits DN200	ml	4	4	67,07	268,27
	pour les conduits DN250	ml	22	22	73,97	1 627,30
	pour les conduits DN315	ml	10	10	80,87	808,68
	pour les conduits DN355	ml				
	pour les conduits DN400	ml				
	pour les conduits 250 x 350	ml	4	4	165,05	660,19
	pour les conduits 250 x 400	ml				
	pour les conduits 250 x 450	ml				
	pour les conduits 250 x 500	ml				
	pour les conduits 350 x 300	ml				
	pour les conduits 350 x 400	ml				
	SOUS-TOTAL (€HT)					38 954,64 €

Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE

LOT N°13 VENTILATION

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
9.4 BOUCHES EXTRACTION ET SOUFFLAGE / REPRISE						
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
9.4.1	Bouches extraction hygroréglables					
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 20 - 60 m3/h	u	3	3	50,78	152,35
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 15 m3/h	u	2	2	49,40	98,81
9.4.2	Bouches de soufflage ou reprise réglables					
	pour les bouches Soufflage 15 m3/h	u	1	1	55,48	55,48
	pour les bouches Soufflage 25 m3/h	u	1	1	55,48	55,48
	pour les bouches Soufflage 100 m3/h	u	1	1	55,48	55,48
	pour les bouches Soufflage 170 m3/h	u	2	2	74,80	149,59
	pour les bouches Reprise 70 m3/h	u	1	1	74,80	74,80
	pour les bouches Reprise 200 m3/h	u	2	2	74,80	149,59
Bâtiment Services Techniques						
9.4.1	Bouches extraction hygroréglables					
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 20 - 60 m3/h	u	7	7	51,34	359,35
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 15 m3/h	u	2	2	51,34	102,67
9.4.2	Bouches de soufflage ou reprise réglables					
	pour les bouches Soufflage 75 m3/h	u	3	3	58,24	174,71
	pour les bouches Soufflage 125 m3/h	u	1	1	58,24	58,24
	pour les bouches Soufflage 180 / 185 m3/h	u	2	2	72,04	144,07
	pour les bouches Soufflage 250 m3/h	u	1	1	99,64	99,64
	pour les bouches Soufflage 300 m3/h	u	1	1	99,64	99,64
	pour les bouches Reprise 60 m3/h	u	3	3	58,24	174,71
	pour les bouches Reprise 180 m3/h	u	1	1	72,04	72,04
	pour les bouches Reprise 225 m3/h	u	1	1	99,64	99,64
	pour les bouches Reprise 275 m3/h	u	1	1	99,64	99,64
Bâtiment Comité des feux						
9.4.1	Bouches extraction hygroréglables					
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 20 - 60 m3/h	u	5	5	51,34	256,68
	pour les bouches Alizé Hygro Tertiaire de 15 m3/h	u	1	1	51,34	51,34
9.4.2	Bouches de soufflage ou reprise réglables					
	pour les bouches Soufflage 25 m3/h	u	2	2	55,48	110,95
	pour les bouches Soufflage 125 m3/h	u	1	1	55,48	55,48
	pour les bouches Soufflage 150 m3/h	u	1	1	74,80	74,80
	pour les bouches Soufflage 225 m3/h	u	2	2	74,80	149,59
	pour les bouches Reprise 135 m3/h	u	1	1	74,80	74,80
	pour les bouches Reprise 225 m3/h	u	2	2	85,84	171,67
SOUS-TOTAL (€HT)						3 221,20 €
9.5 ESSAIS ET MISE EN SERVICE						
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
9.5.1	Essais et Test des installations de ventilation pour l'ensemble	ens	1	1	1 139,88	1 139,88
Bâtiment Services Techniques						
9.5.1	Essais et Test des installations de ventilation pour l'ensemble	ens	1	1	1 139,88	1 139,88
Bâtiment Comité des feux						
9.5.1	Essais et Test des installations de ventilation pour l'ensemble	ens	1	1	1 139,88	1 139,88
SOUS-TOTAL (€HT)						3 419,64 €

LOT N°11 VENTILATION						
MONTANT TOTAL HT (TRAVAUX DE BASE)						113 846,88 €
TVA taux en vigueur						20%
MONTANT TOTAL TTC (TRAVAUX DE BASE)						136 616,26 €

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
10.1 PREPARATION DE CHANTIER						
10.1.1	Etudes d'exécution + DOE pour l'ensemble	ENS	1,0	1	5 823,60	5 823,60
SOUS-TOTAL (€HT)						5 823,60 €
10.2 COMPTAGE						
Commun						
10.2.1	Compteur EF pour le compteur	ens	1	1	611,34	611,34
10.2.2	Accessoires EF pour pose compteur pour l'ensemble des accessoires compteur	ens	1	1	244,26	244,26
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
10.2.1	Compteur EF pour le compteur	ens	1	1	611,34	611,34
10.2.2	Accessoires EF pour pose compteur pour l'ensemble des accessoires compteur	ens	1	1	244,26	244,26
10.2.3	Système antitartre pour l'ensemble du système antitartre	ens	1	1	741,06	741,06
Bâtiment Services Techniques						
10.2.1	Compteur EF pour le compteur	ens	1	1	611,34	611,34
10.2.2	Accessoires EF pour pose compteur pour l'ensemble des accessoires compteur	ens	1	1	244,26	244,26
10.2.3	Système antitartre pour l'ensemble du système antitartre	ens	1	1	741,06	741,06
Bâtiment Comité des feux						
10.2.1	Compteur EF pour le compteur	ens	1	1	611,34	611,34
10.2.2	Accessoires EF pour pose compteur pour l'ensemble des accessoires compteur	ens	1	1	244,26	244,26
10.2.3	Système antitartre pour l'ensemble du système antitartre	ens	1	1	741,06	741,06
SOUS-TOTAL (€HT)						5 645,58 €
10.3 RESEAU D'ADDUCTION D'EAU FROIDE						
Commun						
10.3.1	Réseau multicouche pour les tubes 32x3	ml	23	23	20,42	469,75
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	437,46	437,46
Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
10.3.1	Réseau multicouche pour les tubes 14x2	ml	9	9	16,85	151,65
	pour les tubes 16x2	ml	10	10	16,85	168,50
	pour les tubes 18x2	ml	19	19	16,86	320,41
	pour les tubes 20x2	ml	13	13	16,86	219,23
	pour les tubes 26x3	ml	5	5	17,94	89,70
	pour les tubes 32x3	ml	10	10	20,42	204,24
	pour les tubes 40x4	ml				
	pour les tubes 50x4,5	ml				
	pour les tubes 63x6	ml				
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	437,46	437,46
10.3.2	Collecteur pour Réseau EF					

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	2	2	139,38	278,76
	pour le collecteur EF - 4 départs	u				
	pour le collecteur EF - 6 départs	u	2	2	371,22	742,44
	pour le collecteur EF - 8 départs	u				
	pour le collecteur EF - 10 départs	u				
	Bâtiment Services Techniques					
10.3.1	Réseau multicouche					
	pour les tubes 14x2	ml	52	52	16,85	876,19
	pour les tubes 16x2	ml	42	42	16,85	707,69
	pour les tubes 18x2	ml	5	5	16,86	84,32
	pour les tubes 20x2	ml				
	pour les tubes 26x3	ml	2	2	17,94	35,88
	pour les tubes 32x3	ml	6	6	20,42	122,54
	pour les tubes 40x4	ml	17	17	25,60	435,18
	pour les tubes 50x4,5	ml				
	pour les tubes 63x6	ml				
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	575,46	575,46
10.3.2	Collecteur pour Réseau EF					
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	4	4	139,38	557,52
	pour le collecteur EF - 4 départs	u				
	pour le collecteur EF - 6 départs	u				
	pour le collecteur EF - 8 départs	u	1	1	302,22	302,22
	pour le collecteur EF - 10 départs	u	1	1		
	Bâtiment Comité des feux					
10.3.1	Réseau multicouche					
	pour les tubes 14x2	ml	31	31	16,85	522,34
	pour les tubes 16x2	ml	25	25	16,85	421,25
	pour les tubes 18x2	ml	26	26	16,86	438,45
	pour les tubes 20x2	ml	6	6	16,86	101,18
	pour les tubes 26x3	ml	3	3	17,94	53,82
	pour les tubes 32x3	ml	7	7	20,42	142,97
	pour les tubes 40x4	ml	23	23	25,60	588,78
	pour les tubes 50x4,5	ml				
	pour les tubes 63x6	ml				
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	688,62	688,62
10.3.2	Collecteur pour Réseau EF					
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	5	5	139,38	696,90
	pour le collecteur EF - 4 départs	u				
	pour le collecteur EF - 6 départs	u	1	1	371,22	371,22
	pour le collecteur EF - 8 départs	u	1	1	302,22	302,22
	pour le collecteur EF - 10 départs	u				
	SOUS-TOTAL (€HT)					11 544,35 €

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.

L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.

De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
10.4	RESEAU D'ADDUCTION D'EAU CHAUDE					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
10.4.1	Ballon Chauffe-eau électrique					
	pour le ballon Vertical 100 L	u	1	1	523,02	523,02
	pour le ballon Vertical 200 L	u				
10.4.2	Ballon Chauffe-eau instantané					
	pour ballon 30L	u	1	1	382,26	382,26
10.4.3	Réseau multicouche					
	pour les tubes 14x2	ml	13	13	16,85	219,05
	pour les tubes 16x2	ml	16	16	16,85	269,60
	pour les tubes 18x2	ml	2	2	16,86	33,73
	pour les tubes 20x2	ml	5	5	16,86	84,32
	pour les tubes 26x3	ml				
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	401,58	401,58
10.4.4	Calorifuge					
	pour les tubes 14x2	ml	13	13	11,58	150,52
	pour les tubes 16x2	ml	16	16	12,08	193,20
	pour les tubes 18x2	ml	2	2	12,28	24,56
	pour les tubes 20x2	ml	5	5	13,17	65,83
	pour les tubes 26x3	ml				
10.4.5	Collecteur pour Réseau ECS					
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	2	2	139,38	278,76
	pour le collecteur EF - 4 départs	u	2	2	166,98	333,96
	pour le collecteur EF - 6 départs	u				
	pour le collecteur EF - 8 départs	u				
	Bâtiment Services Techniques					
10.4.1	Ballon Chauffe-eau électrique					
	pour le ballon Vertical 100 L	u	2	2	523,02	1 046,04
	pour le ballon Vertical 200 L	u				
10.4.2	Ballon Chauffe-eau instantané					
	pour ballon 30L	u				
10.4.3	Réseau multicouche					
	pour les tubes 14x2	ml	35	35	16,85	589,74
	pour les tubes 16x2	ml	31	31	16,85	522,34
	pour les tubes 18x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml				
	pour les tubes 26x3	ml	6	6	17,94	107,64
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	372,60	372,60
10.4.4	Calorifuge					
	pour les tubes 14x2	ml	35	35	11,58	405,24
	pour les tubes 16x2	ml	31	31	12,08	374,33
	pour les tubes 18x2	ml				
	pour les tubes 20x2	ml				
	pour les tubes 26x3	ml	6	6	12,97	77,83
10.4.5	Collecteur pour Réseau ECS					
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	3	3	139,38	418,14
	pour le collecteur EF - 4 départs	u				
	pour le collecteur EF - 6 départs	u	1	1	371,22	371,22
	pour le collecteur EF - 8 départs	u	1	1	302,22	302,22
	Bâtiment Comité des feux					
10.4.1	Ballon Chauffe-eau électrique					

DCE						27/11/2024
D.P.G.F.						IND.C
Opération : CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°13 PLOMBERIE						
Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre. De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.						
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	pour le ballon Vertical 100 L	u				
	pour le ballon Vertical 200 L	u	1	1	633,42	633,42
10.4.2	Ballon Chauffe-eau instantané					
	pour ballon 30L	u	1	1	382,26	382,26
10.4.3	Réseau multicouche					
	pour les tubes 14x2	ml	29	29	16,85	488,64
	pour les tubes 16x2	ml	31	31	16,85	522,34
	pour les tubes 18x2	ml	3	3	16,86	50,59
	pour les tubes 20x2	ml	5	5	16,86	84,32
	pour les tubes 26x3	ml	2	2	17,94	35,88
	pour l'ensemble des raccords	ens	1	1	492,66	492,66
10.4.4	Calorifuge					
	pour les tubes 14x2	ml	29	29	11,58	335,77
	pour les tubes 16x2	ml	31	31	12,08	374,33
	pour les tubes 18x2	ml	3	3	12,28	36,85
	pour les tubes 20x2	ml	5	5	13,17	65,83
	pour les tubes 26x3	ml	2	2	12,97	25,94
10.4.5	Collecteur pour Réseau ECS					
	pour le collecteur EF - 2 départs	u	5	5	139,38	696,90
	pour le collecteur EF - 4 départs	u	2	2	166,98	333,96
	pour le collecteur EF - 6 départs	u				
	pour le collecteur EF - 8 départs	u				
SOUS-TOTAL (€HT)						12 107,40 €
10.5	RESEAU D'EVACUATION					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
10.5.1	Colonne EU / EV					
	pour les PVC DN 100	ml				
10.5.2	Collecteur EU / EV					
	pour les PVC DN 32	ml	4	4	17,66	70,66
	pour les PVC DN 40	ml	11	11	18,35	201,89
	pour les PVC DN 50	ml	2	2	19,04	38,09
	pour les PVC DN 75	ml				
	pour les PVC DN 100	ml	55	55	29,53	1 624,26
	pour les PVC DN 160	ml	9	9	33,67	303,05
10.5.3	Ventilation primaire					
	pour les ventilations primaires	ml	18	18	29,53	531,58
	Bâtiment Services Techniques					
10.5.1	Colonne EU / EV					
	pour les PVC DN 100	ml	5	5	29,53	147,66
10.5.2	Collecteur EU / EV					
	pour les PVC DN 32	ml	12	12	17,66	211,97
	pour les PVC DN 40	ml	26	26	18,35	477,20
	pour les PVC DN 50	ml	4	4	19,04	76,18
	pour les PVC DN 75	ml				
	pour les PVC DN 100	ml	50	50	29,53	1 476,60
	pour les PVC DN 160	ml				
10.5.3	Ventilation primaire					
	pour les ventilations primaires	ml	8	8	29,53	236,26
	Bâtiment Comité des feux					
10.5.1	Colonne EU / EV					
	pour les PVC DN 100	ml				
10.5.2	Collecteur EU / EV					

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
	pour les PVC DN 32	ml	9	9	17,66	158,98
	pour les PVC DN 40	ml	24	24	18,35	440,50
	pour les PVC DN 50	ml	13	13	19,04	247,57
	pour les PVC DN 75	ml				
	pour les PVC DN 100	ml	45	45	29,53	1 328,94
	pour les PVC DN 160	ml				
10.5.3	Ventilation primaire					
	pour les ventilations primaires	ml	18	18	29,53	531,58
SOUS-TOTAL (€HT)						8 102,95 €
10.6	GESTION EAUX PLUVIALE					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
10.6.1	Evacuation EP					
	pour PVC DN 125	ml	24	24	36,43	874,37
	pour Descente PVC DN 125	ml	14	14	36,43	510,05
	pour la traversée sous dalle DN 125	ml				
	pour PVC DN 200	ml				
	pour descente PVC DN 200	ml				
	Bâtiment Services Techniques					
10.6.1	Evacuation EP					
	pour PVC DN 125	ml	28	28	36,43	1 020,10
	pour Descente PVC DN 125	ml	28	28	36,43	1 020,10
	pour la traversée sous dalle DN 125	ml	28	28	36,43	1 020,10
	pour PVC DN 200	ml				
	pour descente PVC DN 200	ml				
	Bâtiment Comité des feux					
10.6.1	Evacuation EP					
	pour PVC DN 125	ml	24	24	36,43	874,37
	pour Descente PVC DN 125	ml	14	14	36,43	510,05
	pour la traversée sous dalle DN 125	ml	28	28	36,43	1 020,10
	pour PVC DN 200	ml	24	24	45,54	1 092,96
	pour descente PVC DN 200	ml	5	5	45,54	227,70
SOUS-TOTAL (€HT)						8 169,88 €
10.7	EQUIPEMENTS SANITAIRES					
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales					
10.7.1	WC adultes					
	pour le pack WC	u	3	3	287,04	861,12
10.7.2	Lavabo Simple - Plan Vasque autoportant					
	pour le plan Vasque 51,2 x 61 cm	u				
	pour le mitigeur du plan Vasque	u				
10.7.3	Lavabo Double autoportant					
	pour le lavabo Double 36,5 x 100 cm	u				
	pour le mitigeur du lavabo double	u				
10.7.4	Lave-main et petit lavabo autoportant					
	pour le Petit lavabo Double 70 x 56 cm	u	3	3	507,84	1 523,52
	pour le mitigeur du Petit lavabo	u	3	3	340,86	1 022,58
	pour le lave-main 70 x 56 cm	u				
	pour le mitigeur du lave-main	u				
10.7.5	Barre PMR					
	pour la barre 135°	u	3	3	143,80	431,39
10.7.6	Douche classique					
	pour la douche 90x90	u	1	1	325,68	325,68
	pour la colonne de douche	u	1	1	255,30	255,30

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
10.7.7	Evier Simple et kitchnette					
	<i>pour l'évier simple</i>	u	1	1	249,78	249,78
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u	1	1	178,02	178,02
	<i>pour les 3 meubles bas 60 x 60 cm + 2 meubles haut 60 x 37 cm et plan de travail 3 cm</i>	u	1	1	1 370,34	1 370,34
10.7.8	Evier Double et plan de travail					
	<i>pour l'évier double</i>	u	1	1	317,40	317,40
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u	1	1	178,02	178,02
	<i>pour le plan de travail 3 cm - 2,5 m</i>	u	1	1	531,30	531,30
10.7.9	Vidoir					
	<i>pour le vidoir</i>	u	1	1	331,20	331,20
	<i>pour le mitigeur du vidoir</i>	u	1	1	190,44	190,44
10.7.10	Sipon de sol					
	<i>pour le siphon de sol DN100</i>	u	2	2	92,46	184,92
	Bâtiment Services Techniques					
10.7.1	WC adultes					
	<i>pour le pack WC</i>	u	7	7	288,42	2 018,94
10.7.2	Lavabo Simple - Plan Vasque autoportant					
	<i>pour le plan Vasque 51,2 x 61 cm</i>	u	2	2	215,28	430,56
	<i>pour le mitigeur du plan Vasque</i>	u	2	2	164,22	328,44
10.7.3	Lavabo Double autoportant					
	<i>pour le lavabo Double 36,5 x 100 cm</i>	u	1	1	302,22	302,22
	<i>pour le mitigeur du lavabo double</i>	u	1	1	104,88	104,88
10.7.4	Lave-main et petit lavabo autoportant					
	<i>pour le Petit lavabo Double 70 x 56 cm</i>	u	5	5	237,36	1 186,80
	<i>pour le mitigeur du Petit lavabo</i>	u	5	5	164,22	821,10
	<i>pour le lave-main 70 x 56 cm</i>	u	1	1	237,36	237,36
	<i>pour le mitigeur du lave-main</i>	u	1	1	164,22	164,22
10.7.5	Barre PMR					
	<i>pour la barre 135°</i>	u	6	6	143,80	862,78
10.7.6	Douche classique					
	<i>pour la douche 90x90</i>	u	4	4	321,54	1 286,16
	<i>pour la colonne de douche</i>	u	4	4	255,30	1 021,20
10.7.7	Evier Simple et kitchnette					
	<i>pour l'évier simple</i>	u	1	1	306,36	306,36
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u	1	1	178,02	178,02
	<i>pour les 3 meubles bas 60 x 60 cm + 2 meubles haut 60 x 37 cm et plan de travail 3 cm</i>	u	1	1	1 373,10	1 373,10
10.7.8	Evier Double et plan de travail					
	<i>pour l'évier double</i>	u				
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u				
	<i>pour le plan de travail 3 cm - 2,5 m</i>	u				
10.7.9	Vidoir					
	<i>pour le vidoir</i>	u	1	1	331,20	331,20
	<i>pour le mitigeur du vidoir</i>	u	1	1	190,44	190,44
10.7.10	Sipon de sol					
	<i>pour le siphon de sol DN100</i>	u	3	3	92,46	277,38
	Bâtiment Comité des feux					
10.7.1	WC adultes					
	<i>pour le pack WC</i>	u	5	5	288,42	1 442,10
10.7.2	Lavabo Simple - Plan Vasque autoportant					
	<i>pour le plan Vasque 51,2 x 61 cm</i>	u	1	1	215,28	215,28
	<i>pour le mitigeur du plan Vasque</i>	u	1	1	164,22	164,22

LOT N°13 PLOMBERIE

Les quantités mentionnées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif.
 L'entreprise doit établir ses propres métrés et les renseigner dans la DPGF pour la remise de son offre.
 De plus, le marché étant à prix global et forfaitaire, l'entreprise doit chiffrer toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement.

N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT
10.7.3	Lavabo Double autoportant <i>pour le lavabo Double 36,5 x 100 cm</i>	u	1	1	302,22	302,22
	<i>pour le mitigeur du lavabo double</i>	u	1	1	104,88	104,88
10.7.4	Lave-main et petit lavabo autoportant <i>pour le Petit lavabo Double 70 x 56 cm</i>	u	5	5	237,36	1 186,80
	<i>pour le mitigeur du Petit lavabo</i>	u	5	5	164,22	821,10
	<i>pour le lave-main 70 x 56 cm</i>	u				
	<i>pour le mitigeur du lave-main</i>	u				
10.7.5	Barre PMR <i>pour la barre 135°</i>	u	3	3	143,80	431,39
10.7.6	Douche classique <i>pour la douche 90x90</i>	u	2	2	321,54	643,08
	<i>pour la colonne de douche</i>	u	2	2	255,30	510,60
10.7.7	Evier Simple et kitchnette <i>pour l'évier simple</i>	u	1	1	306,36	306,36
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u	1	1	178,02	178,02
	<i>pour les 3 meubles bas 60 x 60 cm + 2 meubles haut 60 x 37 cm et plan de travail 3 cm</i>	u	1	1	1 373,10	1 373,10
10.7.8	Evier Double et plan de travail <i>pour l'évier double</i>	u				
	<i>pour le mitigeur d'évier</i>	u				
	<i>pour le plan de travail 3 cm - 2,5 m</i>	u				
10.7.9	Vidoir <i>pour le vidoir</i>	u	1	1	331,20	331,20
	<i>pour le mitigeur du vidoir</i>	u	1	1	190,44	190,44
10.7.10	Sipon de sol <i>pour le siphon de sol DN100</i>	u	1	1	92,46	92,46
SOUS-TOTAL (€HT)						27 665,41 €
10.8	ESSAIS ET MISE EN SERVICE					
	Commun					
10.8.1	Essais et Test des installations de plomberie pour l'ensemble Bâtiment Secours populaire	ens	1	1	604,44	604,44
10.8.1	Essais et Test des installations de plomberie pour l'ensemble Bâtiment Services Techniques	ens	1	1	604,44	604,44
10.8.1	Essais et Test des installations de plomberie pour l'ensemble Bâtiment Comité des feux	ens	1	1	604,44	604,44
10.8.1	Essais et Test des installations de plomberie pour l'ensemble	ens	1	1	604,44	604,44
SOUS-TOTAL (€HT)						2 417,76 €
LOT N°11	PLOMBERIE SANITAIRE					
	MONTANT TOTAL HT (TRAVAUX DE BASE)					81 476,93 €
	TVA taux en vigueur	20%				16 295,39 €
	MONTANT TOTAL TTC (TRAVAUX DE BASE)					97 772,31 €

Bon pour accord
 pour un montant de 311 900,33 € HT
 (total chauffage, ventilation, plomberie)

A ENSUES, Le 03/10/25



Michel ILLAC

A Salon-de-provence
 Le 24/01/2025

TECH9
 ENERGIE

La Gardonne
 246 Rue des Canesteu
 13300 Salon-de-Provence
 04 72 04 09 56 - contact@grouptech9.fr
 Siret: 819 423 393 00043 - APE 4321A

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 013-211300330-20250306-13033475_14-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Création de trois bâtiments publics

N°2025/18

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

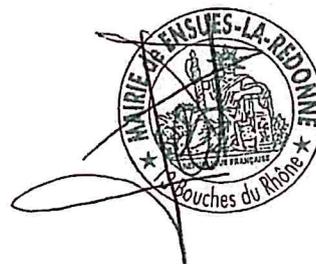
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer la création de trois bâtiments publics (comité des feux, centre technique municipal et autre bâtiment d'actions sociales)

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **SMIEBAT** située 5, Place du Quiadou – 13013 MARSEILLE pour le lot n° 14 (électricité – CFO -CFA)
- Article 2 : d'accepter l'offre de base pour un montant de **124 707.00 euros HT**
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opérations 757 et 758
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 3 mars 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



Création de trois bâtiments publics

—
Ensuès La Redonne

Marché de Travaux

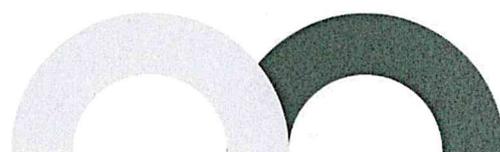
⇒ Acte d'engagement

⇒ Lot(s) N° ...14.CFO - CFA.....

Version	Date	Rédacteur	Vérificateur	Commentaire	Validation MO
0	02-08-2024	C.MONTOIS		AE	

Sommaire

ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1 – Objet de l'acte d'engagement	3
Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	4
Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations.....	6
Article 2.3 - Compte (s) à créditer.....	6
Article 3 – Avance	6
Article 4 – Type de marché et procédure	6
Article 4.1 – Durée du marché et délai d'exécution	6
Article 5 - Règlement des prix marché	7
Article 5.1 - Mode de règlement.....	7
Article 5.2 Délais de paiement.....	7
Article 6 - Signature du marché	7
6.1 - Signature du marché par le titulaire individuel	7
6.2 - Signature du marché en cas de groupement.....	7
Article 7 - Identification, acceptation et signature de l'acheteur	9
7.1 - Désignation de l'acheteur.....	9
7.2 - Acceptation de l'offre par l'acheteur.....	10



ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 – Objet de l'acte d'engagement

- **Objet du marché :** *Opération de construction de 3 bâtiments publics sur la commune d'Ensuès la Redonne :*
 - *Autre bâtiment public d'actions sociales*
 - *Du comité des feux*
 - *Du Centre Technique Municipal*

Lors de la précédente procédure, le lot 11 (revêtements Durs), le lot 13 (chauffage Ventilation Sanitaire) et le lot 14 (électricité CFO CFA) ont été déclarés sans suite conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique pour motif d'intérêt général suite à la redéfinition du besoin.

Aussi, l'objet du présent marché concerne uniquement l'attribution de ces 3 lots.

- **Décomposition en tranches et en lots :** Les prestations comportent des travaux de base répartis en 17 lots désignés ci-dessous :

- Offre de base

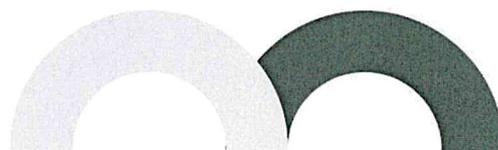
Lot 01 : TERRASSEMENT – VRD (*Attribué*)
Lot 02 : FONDATIONS SPECIALES – GROS ŒUVRE (*Attribué*)
Lot 03 : STRUCTURE BOIS – OSSATURE BOIS (*Attribué*)
Lot 04 : CHARPENTE METAL – METALLERIE - SERRURERIE(*Attribué*)
Lot 05 : ETANCHEITE – TOITURE TERRASSE (*Attribué*)
Lot 06 : MENUISERIES EXTERIEURES (*Attribué*)
Lot 07 : PORTES SECTIONNELLES (*Attribué*)
Lot 08 : CLOISONS – DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS (*Attribué*)
Lot 09 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS (*Attribué*)
Lot 10 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES (*Attribué*)
Lot 11 : REVETEMENTS DURS
Lot 12 : PEINTURE – NETTOYAGE (*Attribué*)
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES
Lot 14 : ELECTRICITE CFO - CFA
Lot 15 : ASCENSEUR (*Attribué*)
Lot 16 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES (*Attribué*)
Lot 17 : ESPACES VERTS (*Attribué*)

Une variante non obligatoire est proposée pour le lot 13 :

- Ventilateur convecteur mural avec Wifi

Les variantes libres sont autorisées.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.



- Cet acte d'engagement correspond : (Cocher les cases correspondantes.)

1.

- à l'ensemble du marché (en cas de non allotissement) ;
- au lot n° 14.CFQ...CFAOU aux lots n°-..... -- du marché (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence)

2.

- à l'offre de base
- à la variante associée au lot n°

Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché et conformément à leurs clauses,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Engage la société SAS SMIEBAT - 5 PLACE DU QUIADOU -13013 MARSEILLE -
administration@smiebat.fr - Tel 06.35.47.16.82 - 832 390 025 00019 sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : MAAF ASSURANCE

Police : 113008573 H 001

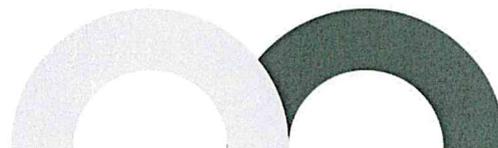
L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, l'adresse de son établissement et de son siège social (si différente), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les membres du groupement sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités encourus.

Compagnie :

Police :



A exécuter les prestations demandées :

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous et de la (des) DPGF ci-après annexée(s) :

- Taux de la TVA :%
- Montant hors taxes : €. Montant hors taxes arrêté en lettres à :
.....
- Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :
.....

Du LOT N° 14 au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

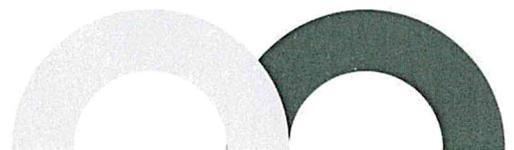
Aux prix indiqués ci-dessous :

- Taux de la TVA :20.....%
- Montant hors taxes :124.707.00. €. Montant hors taxes arrêté en lettres à :
CENT VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT SEPT EUROS
- Montant TTC :149.648.40. €. Montant TTC arrêté en lettres à :
CENT QUARANTE NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT EUROS ET 40 CTS.....

Du LOT N° au prix et délais d'exécution indiqués au présent acte d'engagement.

Aux prix indiqués ci-dessous :

- Taux de la TVA :%
- Montant hors taxes : €. Montant hors taxes arrêté en lettres
à :
- Montant TTC : €. Montant TTC arrêté en lettres à :
.....



Article 2.2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : CAISSE D'EPARGNE - CEPAC
- Numéro de compte : 11315 00001 08012080768 61

Article 3 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 4 – Type de marché et procédure

Le marché est un marché de travaux lancé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire, actualisable pour les lots 11 / 13 et 14.

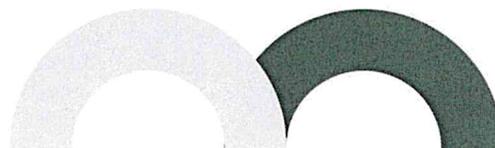
Article 4.1 - Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est conclu de sa date de notification à la fin de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

Un ordre de service prescrira, pour chaque lot, la date de démarrage des travaux.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 12 mois (cf planning prévisionnel du MOE).

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue pour Décembre 2024.



L'exécution du marché débute à compter de sa notification.

Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la date et pour la durée fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de chaque lot.

Article 5 – Règlement des prix marché

Article 5.1 – Mode de règlement

Le règlement des situations de paiement s'effectue par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail CHORUS PRO <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

Article 5.2 – Délais de paiement

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

Article 6 – Signature du marché

Si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) présente un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre, l'acte spécial concernant ce sous-traitant devra prendre la forme du formulaire ATTR12 et être signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné.

Article 6.1 – Signature du marché par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. BONILLO Eric - Président	Marseille Le 23 Janvier 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 6.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-24 du Code de la commande publique*) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)



Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

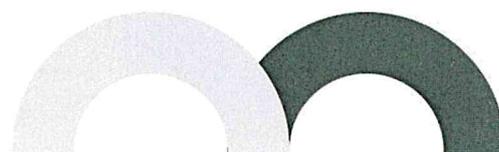
- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



Article 7 – identification, acceptation et signature de l'acheteur

Article 7.1 – Désignation de l'acheteur

Mairie d'Ensuès-la-Redonne
Hôtel de Ville – 15, avenue Général Monsabert
13820 ENSUES-LA-REDONNE

▪ **Nom, prénom, qualité du signataire du marché:**

Monsieur le Maire d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire

▪ **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :**

Monsieur le Maire d'Ensuès-la-Redonne

▪ **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang

▪ **Imputation budgétaire :**

Budget principal – section investissement



Article 7.2 – Acceptation de l’offre par l’acheteur

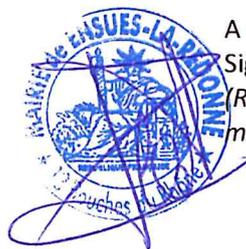
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement :

LOT(S)	Montant en € HT	Montant de la TVA	Montant en € TTC
Lot 11 : REVETEMENTS DURS	/	/	/
Lot 13 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES	/	/	/
Lot 14 : ELECTRICITE CFO - CFA	124 707,00€	24 941,40€	149 648,40€
TOTAL GENERAL			

Rémunération LOT 11 TTC en lettres :

Rémunération LOT 13 TTC en lettres :

Rémunération LOT 14 TTC en lettres : Cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit euros et quarante centimes



A : Ensues La Redonne, le 03/03/2025
Signature
(Représentant de l’acheteur habilité à signer le marché)



PRO2						24/11/2024	
ESTIMATION	24/11/2024						IND.D
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION						
							
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT	
12.1	PREPARATION DE CHANTIER						
12.1.1	Préparation de chantier	Ens	1	1	732,00	732,00	
12.1.2	Etudes d'exécution + DOE	Ens	1	1	8 120,00	8 120,00	
12.1.3	Essais et tests	Ens	Inclus				
	SOUS-TOTAL (€HT)					8 852,00	8 852,00 €
12.2	ELECTRICITE COURANT FORT						
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
12.2.1	Alimentation du projet	Ens	1	1	2 396,00	2 396,00	2 396,00 €
	<i>Alimentation depuis platine C4 - TGBT commun au 3 bât.</i>						
12.2.2	Circuit de terre et liaisons équipotentielles						
	<i>Prise de terre</i>	Ens	1	1	500,00	500,00	840,00 €
	<i>Liaison équipotentielle principale</i>	Ens	1	1	78,00	78,00	
	<i>Liaison équipotentielle secondaire</i>	Ens	1	1	262,00	262,00	
12.2.3	Infrastructure de distribution de câbles						
	<i>Chemins de câbles CFO 100x50</i>	Ens	1	1	957,00	957,00	1 334,00 €
	<i>Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 1/TD4</i>	Ens	1	1	377,00	377,00	
	<i>Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 2+ TD21</i>	Ens					
	<i>Câble U1000R2V 5G25 TGBT - TD 3</i>	Ens					
12.2.4	Armoires de basse tension	Ens	1	1	3 563,00	3 563,00	10 487,00 €
	<i>TD 1</i>	Ens	1	1	6 028,00	6 028,00	
	<i>TD 2+ TD21</i>	Ens					
	<i>TD 3</i>	Ens					
	<i>TD 4</i>	Ens					
	<i>Ajout Protection 100A TGBT principal- commun au 3 bât.</i>	Ens	1	1	896,00	896,00	
12.2.5	Eclairage des locaux						2 915,00 €
	<i>Type 1.1 pavé 600x600 Dimable suspendu LED 3000K 22-33W</i>	U	9	9	56,00	504,00	
	<i>Type 1.2 Luminaire étanche en sailli TS LED 3000K 2X26W</i>	U	10	10	73,00	730,00	
	<i>Type 1.3 Spot en sailli Downlight LED 3000K 20W</i>	U					
	<i>Type 1.4 Hublot en sailli LED 3000K 53W</i>	U	3	3	76,00	228,00	
	<i>Type 1.5 Eclairage mural Extérieur LED 300W</i>	U	7	7	99,00	693,00	
	<i>Détecteur de présence</i>	U	4	4	145,00	580,00	
	<i>Interrupteur Général à Clef</i>	U	1	1	180,00	180,00	
12.2.6	Appareillage						2 085,00 €
	<i>Interrupteur simple allumage/étanche</i>	U	10	10	70,00	700,00	
	<i>Prise RJ45 cat 6A</i>	U					
	<i>PC 10/16A 2P+T simple</i>	U	10	10	53,00	530,00	
	<i>Interrupteur double allumage/étanche</i>	U	1	1	71,00	71,00	
	<i>Bloc de prise N°1</i>	U	3	3	98,00	294,00	
	<i>Bloc de prise N°2</i>	U					
	<i>Bloc de prise N°3</i>	U	5	5	98,00	490,00	
12.2.7	Alimentations spécialisées						
12.2.7	Alimentations spécialisées						1 270,00 €
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens	1	1	855,00	855,00	
	<i>Alimentations depuis le TD 1 :</i>						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens	1	1	415,00	415,00	

PRO2						24/11/2024	
ESTIMATION	24/11/2024						IND.D
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION						
							
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT	
	Bâtiment Services techniques						
12.2.1	Alimentation du projet	Ens	1	1	2 396,00	2 396,00	2 396,00 €
	<i>Alimentation depuis platine C4 - TGBT commun au 3 bât.</i>						
12.2.2	Circuit de terre et liaisons équipotentielles						958,00 €
	<i>Prise de terre</i>	Ens	1	1	500,00	500,00	
	<i>Liaison équipotentielle principale</i>	Ens	1	1	196,00	196,00	
	<i>Liaison équipotentielle secondaire</i>	Ens	1	1	262,00	262,00	
12.2.3	Infrastructure de distribution de câbles						
12.2.3	Infrastructure de distribution de câbles	Ens	1	1	1 893,00	1 893,00	3 318,00 €
	<i>Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 1/TD4</i>	Ens	1	1	593,00	593,00	
	<i>Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 2+ TD21</i>	Ens	1	1	832,00	832,00	
	<i>Câble U1000R2V 5G25 TGBT - TD 3</i>	Ens					
12.2.4	Armoires de basse tension						12 458,00 €
	<i>TGBT- commun au 3 bât.</i>	Ens					
	<i>TD 1</i>	Ens					
	<i>TD 2+ TD21</i>	Ens	1	1	10 176,00	10 176,00	
	<i>TD 3</i>	Ens					
	<i>TD 4</i>	Ens	1	1	2 282,00	2 282,00	
	<i>Ajout Protection 100A TGBT principal- commun au 3 bât.</i>	Ens					
12.2.5	Eclairage des locaux						5 007,00 €
	<i>Type 1.1 pavé 600x600 Dimable suspendu LED 3000K 22-33W</i>	U	23	23	56,00	1 288,00	
	<i>Type 1.2 Luminaire étanche en sailli T5 LED 3000K 2X26W</i>	U	11	11	73,00	803,00	
	<i>Type 1.3 Spot en sailli Downlight LED 3000K 20W</i>	U	3	3	51,00	153,00	
	<i>Type 1.4 Hublot en sailli LED 3000K 53W</i>	U	9	9	76,00	684,00	
	<i>Type 1.5 Eclairage mural Extérieur LED 300W</i>	U	6	6	99,00	594,00	
	<i>Détecteur de présence</i>	U	9	9	145,00	1 305,00	
	<i>Interrupteur Général à Clef</i>	U	1	1	180,00	180,00	
12.2.6	Interrupteur simple allumage/étanche	U	7	7	68,00	476,00	3 937,00 €
	<i>Prise RJ45 cat 6A</i>	U	10	10	30,00	300,00	
	<i>PC 10/16A 2P+T simple</i>	U	11	11	53,00	583,00	
	<i>Interrupteur double allumage/étanche</i>	U	8	8	80,00	640,00	
	<i>Bloc de prise N°1</i>	U	11	11	102,00	1 122,00	
	<i>Bloc de prise N°2</i>	U	1	1	102,00	102,00	
	<i>Bloc de prise N°3</i>	U	7	7	102,00	714,00	
12.2.7	Alimentations spécialisées						1 406,00 €
	<i>Alimentations depuis le TGBT - commun au 3 bât.;</i>						
	<i>=> Voir note de calculs ELEC</i>	Ens					
	<i>Alimentations depuis le TD 1 :</i>						
	<i>=> Voir note de calculs ELEC</i>	Ens					
	<i>Alimentations depuis le TD 2 :</i>						
	<i>=> Voir note de calculs ELEC</i>	Ens	1	1	1 135,00	1 135,00	
	<i>Alimentations depuis le TD 3 :</i>						
	<i>=> Voir note de calculs ELEC</i>	Ens					

PRO2						24/11/2024	
ESTIMATION		24/11/2024					IND.D
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION						
							
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT	
	Alimentations depuis le TD 4 :						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens	1	1	271,00	271,00	
12.2.8	Eclairage et équipements de sécurité						
	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité (BAES)	U	12	14	123,00	1 722,00	1 934,00 €
		U					
	Coupure d'urgence	U	1	1	212,00	212,00	
	SOUS-TOTAL (€HT)					31 414,00	31 414,00 €
Bâtiment Comité des feux							
12.2.1	Alimentation du projet	Ens	1	1	2 396,00	2 396,00	2 396,00 €
	Alimentation depuis platine C4 - TGBT commun au 3 bât.						
12.2.2	Circuit de terre et liaisons équipotentielles						
12.2.2	Circuit de terre et liaisons équipotentielles	Ens	1	1	500,00	500,00	903,00 €
	Liaison équipotentielle principale	Ens	1	1	141,00	141,00	
	Liaison équipotentielle secondaire	Ens	1	1	262,00	262,00	
12.2.3	Infrastructure de distribution de câbles						
	Chemins de câbles CFO 100x50	Ens	1	1	1 363,00	1 363,00	1 740,00 €
	Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 1/TD4	Ens					
	Câble U1000R2V 5G10 TGBT - TD 2+ TD21	Ens					
	Câble U1000R2V 5G25 TGBT - TD 3	Ens	1	1	377,00	377,00	
12.2.4	Armoires de basse tension						6 763,00 €
	TGBT- commun au 3 bât.	Ens					
	TD 1	Ens					
	TD 2+ TD21	Ens					
	TD 3	Ens	1	1	6 763,00	6 763,00	
	TD 4	Ens					
	Ajout Protection 100A TGBT principal- commun au 3 bât.	Ens					
12.2.5	Eclairage des locaux						4 113,00 €
	Type 1.1 pavé 600x600 Dimable suspendu LED 3000K 22-33W	U	17	17	72,00	1 224,00	
	Type 1.2 Luminaire étanche en sailli T5 LED 3000K 2X26W	U	7	7	90,00	630,00	
	Type 1.3 Spot en sailli Downlight LED 3000K 20W	U	3	3	68,00	204,00	
	Type 1.4 Hublot en sailli LED 3000K 53W	U	5	5	92,00	460,00	
	Type 1.5 Eclairage mural Extérieur LED 300W	U	6	6	115,00	690,00	
	Détecteur de présence	U	5	5	145,00	725,00	
	Interrupteur Général à Clef	U	1	1	180,00	180,00	
12.2.6							
	Interrupteur simple allumage/étanche	U	8	8	58,00	464,00	3 497,00 €
	Prise RJ45 cat 6A	U	10	10	26,00	260,00	
	PC 10/16A 2P+T simple	U	2	2	53,00	106,00	
	Interrupteur double allumage/étanche	U	7	7	78,00	546,00	
	Bloc de prise N*1	U	10	10	101,00	1 010,00	
	Bloc de prise N*2	U	1	1	101,00	101,00	
	Bloc de prise N*3	U	10	10	101,00	1 010,00	
12.2.7	Alimentations spécialisées						1 693,00 €
	Alimentations depuis le TGBT - commun au 3 bât.;						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens					
	Alimentations depuis le TD 1 :						

PRO2						24/11/2024	
ESTIMATION	24/11/2024						IND.D
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE						
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION						
							
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT	
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens					
	Alimentations depuis le TD 2 :						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens					
	Alimentations depuis le TD 3 :						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens	1	1	1 693,00	1 693,00	
	Alimentations depuis le TD 4 :						
	=> Voir note de calculs ELEC	Ens					
12.2.8	Eclairage et équipements de sécurité						
	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité (BAES)	U	8	11	119,00	1 309,00	1 521,00 €
		U					
	Coupure d'urgence	U	1	1	212,00	212,00	
	SOUS-TOTAL (€HT)					22 626,00	22 626,00 €
12.3	ELECTRICITE COURANT FAIBLE						
	Autre Bâtiment d'Actions Sociales						
12.3.1	Réseau VDI						2 055,00 €
	Coffret VDI 600x600 12U	Ens	1	1	1 135,00	1 135,00	
	Équipements actifs Baie VDI	Ens	2				
	Câble cat C6a	Ens	1	1	838,00	838,00	
	Recette	Ens	1	1	82,00	82,00	
12.3.2	Contrôle d'accès						
	Lecteur de badge	U	40	3	292,00	876,00	3 378,00 €
	Digicode/Badge vigik	U	2	1	402,00	402,00	
	Unité de traitement local	U	1	3	220,00	660,00	
	Contact d'ouverture de porte	Ens	1	1	1 389,00	1 389,00	
	Bouton libération de porte (BBG)	U	1	1	51,00	51,00	
12.3.3	Anti-intrusion						
12,3,33	Anti-intrusion	U	1	1	1 455,00	1 455,00	2 815,00 €
	Clavier mural	U	1	1	582,00	582,00	
	Détecteur périmétrique	U	2	2	96,00	192,00	
	Transmetteur téléphonique	Ens	1	1	460,00	460,00	
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	126,00	126,00	
12.3.4	Vidéo-surveillance						1 897,00 €
	Caméras de vidéosurveillance	U	1	1	378,00	378,00	
	Enregistreur vidéosurveillance	U	1	1	373,00	373,00	
	Serveur vidéosurveillance	U	1	1	590,00	590,00	
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	556,00	556,00	
12.3.5	Sonorisation						
12.3.5	Sonorisation	U	3	3	139,00	417,00	2 750,00 €
	Pupitre d'annonce	U	1	1	608,00	608,00	
	Amplificateur	U	3	1	1 214,00	1 214,00	
	Baie Sono 8U	U	1	1	511,00	511,00	
12.3.6	Sécurité Incendie						
12.3.6	Sécurité Incendie	Ens	1	1	250,00	250,00	1 321,00 €
	Déclencheur manuel d'alarme	U	4	3	29,00	87,00	
	DM étanche	U					
	Diffuseurs sonores d'évacuation	U	3	3	61,00	183,00	
	Flash lumineux	U	3	3	61,00	183,00	

PRO2						24/11/2024		
ESTIMATION	24/11/2024					IND.D		
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE							
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION							
								
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT		
	Câblage C2/CR1, Programmation et mise en service	Ens	1	1	618,00	618,00		
	SOUS-TOTAL (€HT)						14 216,00	14 216,00 €
	Bâtiment Services techniques							
12.3.1	Réseau VDI						3 495,00 €	
	Coffret VDI 600x600 12U	Ens	1	1	1 135,00	1 135,00		
	Equipements actifs Baie VDI	Ens	2					
	Câble cat C6a	Ens	1	1	838,00	838,00		
	Recette	Ens	1	1	82,00	82,00		
	Contact d'ouverture de porte	Ens	1	1	1 389,00	1 389,00		
	Bouton libération de porte (BBG)	U	1	1	51,00	51,00		
12.3.3	Anti-intrusion						2 815,00 €	
	Centrale anti-intrusion	U	1	1	1 455,00	1 455,00		
	Clavier mural	U	1	1	582,00	582,00		
	Détecteur périmétrique	U	2	2	96,00	192,00		
	Transmetteur téléphonique	Ens	1	1	460,00	460,00		
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	126,00	126,00		
12.3.4	Vidéo-surveillance						3 175,00 €	
	Caméras de vidéosurveillance	U	4	4	378,00	1 512,00		
	Enregistreur vidéosurveillance	U	1	1	373,00	373,00		
	Serveur vidéosurveillance	U	1	1	590,00	590,00		
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	700,00	700,00		
12.3.5	Sonorisation							
12.3.5	Sonorisation	U	3	3	139,00	417,00	2 750,00 €	
	Pupitre d'annonce	U	1	1	608,00	608,00		
	Amplificateur	U	3	1	1 214,00	1 214,00		
	Baie Sono 8U	U	1	1	511,00	511,00		
12.3.6	Sécurité Incendie							
12.3.6	Sécurité Incendie	Ens	1	1	250,00	250,00	2 310,00 €	
	Déclencheur manuel d'alarme	U	5	5	29,00	145,00		
	DM étanche	U	1	1	29,00	29,00		
	Diffuseurs sonores d'évacuation	U	6	6	61,00	366,00		
	Flash lumineux	U	7	7	61,00	427,00		
	Câblage C2/CR1, Programmation et mise en service	Ens	1	1	1 093,00	1 093,00		
	SOUS-TOTAL (€HT)						14 545,00	14 545,00 €
	Bâtiment Comité des feux							
12.3.1	Réseau VDI						2 017,00 €	
	Coffret VDI 600x600 12U	Ens	1	1	1 135,00	1 135,00		
	Equipements actifs Baie VDI	Ens	2					
	Câble cat C6a	Ens	1	1	800,00	800,00		
	Recette	Ens	1	1	82,00	82,00		
12.3.2	Contrôle d'accès						51,00 €	
	Bouton libération de porte (BBG)	U	1	1	51,00	51,00		
12.3.3	Anti-intrusion							
	Centrale anti-intrusion							
12.3.3	Centrale anti-intrusion	U	2	1	1 455,00	1 455,00	1 999,00 €	
	Transmetteur téléphonique	Ens	1	1	460,00	460,00		
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	84,00	84,00		
12.3.4	Vidéo-surveillance						1 356,00 €	
	Caméras de vidéosurveillance	U	2	2	378,00	756,00		

PRO2						24/11/2024		
ESTIMATION		24/11/2024					IND.D	
Opération :	CREATION DE TROIS BATIMENTS PUBLICS - ENSUES LA REDONNE							
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA ESTIMATION							
								
N°	Désignation	U	Qté	Qté entr.	P.U. HT	P.T. HT		
	Câblage, programmation et mise en service	Ens	1	1	600,00	600,00		
12.3.5	Sonorisation						2 904,00 €	
	Haut-parleur encastré/étanche	U	4	4	139,00	556,00		
	Pupitre d'annonce	U	1	1	608,00	608,00		
	Amplificateur	U	4	1	1 214,00	1 214,00		
	Baie Sono 8U	U	1	1	526,00	526,00		
12.3.6	Sécurité Incendie						2 150,00 €	
	Centrale SSI EA type 4	Ens	1	1	250,00	250,00		
	Déclencheur manuel d'alarme	U	3	2	35,00	70,00		
	Flash luméneaux	U	5	3	76,00	228,00		
	DM étanche	U	2	2	35,00	70,00		
	Diffuseurs sonores d'évacuation	U	4	7	76,00	532,00		
	Câblage C2/CR1, Programmation et mise en service	Ens	1	1	1 000,00	1 000,00		
	SOUS-TOTAL (€HT)						10 477,00	10 477,00 €
LOT N°14	ELECTRICITE CFO CFA						124 707,00 €	
	MONTANT TOTAL HT (TRAVAUX DE BASE)					124 707,00	124 707,00 €	
	TVA taux en vigueur	20%				24 941,40	24 941,40 €	
	MONTANT TOTAL TTC (TRAVAUX DE BASE)					149 648,40	149 648,40 €	

Bon pour accord
A Ensues, le 03/03/2025


SAS SMIEBAT
 5 Place du QUAI
 13013 Marseille
 Tel : 09 81 11 11 11
 Mail : adm@smiebat.com
 N° SIRET: 832 390 021 N° TVA INTR: FR 4321A


 Le Maire,
 Michel ILLAC

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : fournitures administratives et de loisirs

N°2025/19

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

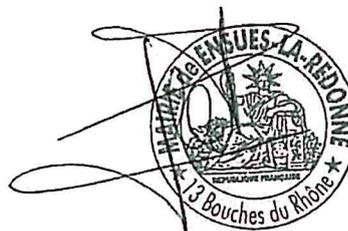
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique
- Vu** les articles L1111-1 et R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un accord-cadre multi-attributaire sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour assurer l'approvisionnement de fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et de fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs

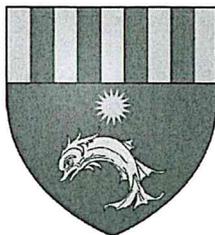
DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE – 15**, allée de la Sarriette – 84250 LE THOR
- Article 2 : Le marché débute le 1^{er} avril 2025 pour une durée ferme de deux ans puis il sera reconductible deux fois un an par expresse reconduction sans que la durée maximale ne puisse excéder quatre ans.
- Article 3 : d'accepter les prix fixés au bordereau des prix unitaires dont le montant minimum annuel est de 8 000 euros HT et le montant maximum annuel est de 37 000 euros HT et d'accepter la variation de – 45 % applicable aux catalogues.
- Article 4 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, articles 6064 / 6067 / 60628 et 60632
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 4 mars 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché à procédure adaptée
(Conformément aux articles L2123-1 & R2123-1 du Code de la Commande Publique)

FOURNITURES ET CONSOMMABLES DE BUREAU POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX ET FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

1	3	0	3	3	4	7	2
---	---	---	---	---	---	---	---

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement en fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et en fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs de la commune d'Ensuès-la-Redonne.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCEDURE

La procédure de marché est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L1111-1 et R2162-1 à 14 du Code de la Commande Publique avec un montant minimum de 8 000 euros HT annuel et un montant maximum de 37 000 € HT annuel.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le marché débutera à compter du 1^{er} avril 2025 et, est conclu pour une durée ferme de DEUX ANS.

Le marché est reconductible deux (2) fois expressément par écrit, quatre mois avant l'échéance, pour une durée d'un an, sans que la durée maximale ne puisse excéder 48 mois.

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins quatre mois avant la fin de la durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les factures sont payables à terme échu.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture sur le portail **CHORUS PRO** ou bien au dernier élément permettant le paiement.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/10 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

B. Pour le candidat :

Je, soussigné : **Frédéric BENOIT**

Agissant en qualité * **Directeur du Service des Marchés Publics**

Au nom et pour le compte de* **LACOSTE Dactyl Bureau & École**

Au capital de* **187 900**

Numéro de téléphone : **04 90 22 85 65**

Adresse du siège social : **15 Allée de la Sarriette - ZA Saint-Louis - 84 250 LE THOR**

E-mail : **marches.publics@lacostedbe.fr**

N° d'identification SIRET : **444 553 465 00014**

N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers) : **B444 553 465**

Code d'activité économique principale NAF : **4649Z**

N° TVA intracommunautaire : **FR35 444 553 465**

* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :

en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

- **M'ENGAGE**, conformément aux clauses et conditions, détaillés ci-dessus et dans le cahier des clauses particulières, à exécuter le présent marché à compter du 1^{er} avril 2025, sur la base du ou des catalogue(s) joint(s) à l'offre, des bordereaux des prix unitaires et dans le respect de la ou des grilles tarifaires et des variations indiquées ci-dessous :
- **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

Compagnie : **GROUPAMA**

N° Police : **10906128-00025**

- **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 7 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publique à la Concurrence.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Le montant minimum annuel du marché est de 8 000 € HT
Le montant maximum annuel du marché est de 37 000 € HT

Le candidat doit indiquer ci-dessous le pourcentage de variation accordé au pouvoir adjudicateur par rapport à la grille tarifaire du ou des catalogue(s) fourni(s).

Catalogue – VARIATION : 45%

BPU : Engagement contractuel sur les prix unitaires

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

SAS LACOSTE

Sous le numéro : **00027129801**

Etablissement : **CIC MEDITERRANEE GE**

Agence : **Marseille**

Adresse : **448 Avenue du Prado**

Code banque : **10096**

Code guichet : **18102**

Clé : **36**

Fait en un seul original,
A LE THOR, le 4 Février 2025

Le titulaire ⁽¹⁾ :

(1) mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire

Lu et approuvé

 **LACOSTE**
Dactyl Bureau & Ecole
LACOSTE SAS
15 allée de la Sarriette - ZA Saint Louis
84250 LE THOR
FCS AVIGNON 444 553 465

A. Réponse de la Mairie d'Ensuès la Redonne :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES			
Prestataire	PRESTATAIRE N° 1	PRESTATAIRE N° 2	PRESTATAIRE N° 3
Nom de la société	LACOSTE		
Engagement contractuel sur les prix du BPU			

GRILLE TARIFAIRE DU/DES CATALOGUES			
Prestataire	PRESTATAIRE N° 1	PRESTATAIRE N° 2	PRESTATAIRE N° 3
Nom de la société	LACOSTE		
Catalogue	Variation : -45..... %	Variation : %	Variation : %
Type de produits	Tous types de produits		

A Ensues la Redonne, le ...04/03/2025



Le Maire,
Michel ILLAC

ANNEXE A :

Agents référents du pouvoir adjudicateur habilités à valider et passer les commandes :

- Mme Sabine CARTALAS – Directrice Générale des Services,
- Mme Myriam BLANCHARD – Directrice des Finances et des Marchés Publics,
- Mme Odile CARBONNIER – Directrice des affaires scolaires,
- Madame Agnès THEVENET – Directrice des affaires générales
- Mme Sandrine LAHAXE - Responsable du service loisirs jeunesses
- M. Jean-David WILMS – Responsable Centre Ado
- Mme Manon CERRIANA – Directrice de la Crèche

Elus référents du pouvoir adjudicateur habilités à valider et passer les commandes et à signer les bons de commande :

- M. Michel ILLAC – Maire de la Commune d’Ensuès-la-Redonne,
- M. Sébastien ALARCON – Adjoint au Maire délégué aux finances.

ANNEXE B :

Adresses de livraison :

Mairie d'Ensuès-la-Redonne
15, avenue du Général Monsabert
13820 Ensuès-la-Redonne

Ecole Maternelle « Arc-en-ciel »
21, Chemin des Rompides
13820 Ensuès-la-Redonne

Ecole élémentaire « Frédéric Mistral »
Avenue de la Côte bleue
13820 Ensuès-la-Redonne

ALSH « Croc 'vacances »
Chemin du Stade
13820 Ensuès-la-Redonne

Multi-accueil Petite Enfance
21, chemin des Rompides
13820 Ensuès-la-Redonne

Maison pour Tous
56 Avenue Frédéric Mistral
13820 Ensuès-la-Redonne

Bibliothèque Elisabeth BADINTER
56 Avenue Frédéric Mistral
13820 Ensuès-la-Redonne

Salle LE CADRAN
Avenue de la Côte Bleue
13820 Ensuès-la-Redonne

**Fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et
Fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs**

NOM DU PRODUIT/DESCRIPTIF	Référence	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	COMMENTAIRES	EQUIVALENT PROPOSE	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Agenda Semainier à l'italienne spirale Planital 17x8,8 cm - noir	70498	6,43 €	7,72 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 10 x 15 cm - noir	70606	1,31 €	1,57 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 16 x 24 cm - noir	70614	2,14 €	2,57 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 21 x 27 cm - noir	70618	2,61 €	3,13 €				
Argile (blanche et rouge)	45498WO	6,89 €	8,27 €				
Boîte de 5000 agrafes 24/6	02274	0,71 €	0,85 €				
Boîte de 5000 agrafes SP19 1/4 1906	02266	1,07 €	1,28 €				
Bâton de colle - 21 g	14112	0,16 €	0,19 €				
Bloc A4 - 21x29,7 cm - 5x5 - 70g	40199	1,21 €	1,45 €				
Bloc A5 - 14,8x21 cm - 5x5 - 80g	40194	0,92 €	1,10 €				
Bloc A6 - 10,5x14,8 cm - 5x5 - 80g	40212	1,17 €	1,40 €				
Bloc éphéméride Trilingue date à droite 8,2 x 12 cm	70010	1,29 €	1,55 €				
Bloc éphéméride Trilingue date à gauche 8,2 x 12 cm	70008	1,29 €	1,55 €				
Blocs 4 tiroirs	68189NO	16,72 €	20,06 €				
Boîte archives carton dos 10 cm	58021	0,56 €	0,67 €				
Boîte archives carton dos 15 cm	58025	0,71 €	0,85 €				
Boîte de 100 planches d'étiquettes coins carrés 70x37 mm	18083	5,06 €	6,07 €				
Boîte de 100 planches d'étiquettes blanches pré-découpées 63,5x33,9mm (planches de 24 étiquettes)	18543	8,48 €	10,18 €				
Boîte de 100 pochettes de plastification à chaud - A3 (29,7x42) - Epaisseur 2x125	03426	14,21 €	17,05 €				
Boîte de 100 pochettes de plastification à chaud - A4 (21x29,7) - Epaisseur 2x125	03427	7,23 €	8,68 €				
Boîte de 100 pochettes perforées en polypropylène 9/100e lisse format A4	55961	6,42 €	7,70 €				
Boîte de 100 attaches géantes moyennes 30 x 40 mm	02325	2,02 €	2,42 €				
Boîte de 250 Pochettes krafts autocollantes 229x324 mm avec fenêtre 50x100 mm GPV (enveloppe)	38376	39,29 €	47,15 €				
Enveloppes kraft à soufflets 30 cm sans fenêtre 260x330 - (boîte de 250) bande sillonnée	38422	70,76 €	84,91 €				
Enveloppes à soufflets 9 cm kraft armé pour feuilles A4 - (boîte de 100) autocollantes	38430	92,18 €	110,62 €				
Boîte de 1000 enveloppes élections patte non gommé - rose	38170RS	16,95 €	20,34 €				
Boîte de 1000 enveloppes 114x229mm 80g - fenêtre 45x100mm	38083	50,62 €	60,74 €				
Boîte de 1000 trombones acier nickelé 32 mm	02342	3,17 €	3,80 €				
Boîte transfert papier toilé (boîte de classement) dos 9 cm	25135NO	6,41 €	7,69 €				
Boîte transfert papier toilé (boîte de classement) dos 12 cm	25136NO	7,98 €	9,58 €				
Boîte de 50 Badges souples à pince en PVC - 6 x 9 cm	64229	21,04 €	25,25 €				
Boîte de 50 mécaniques d'archivages pour format A4	58115	9,83 €	11,79 €				
Bracelets caoutchouc blond étroit 120 mm	25082	1,62 €	1,94 €				
Bracelets en croix 160 x 20 mm	02495	0,21 €	0,26 €				
Cahier piqure 90 g A4 quadrillé 5x5 - 180 pages	40328	8,76 €	10,51 €				
Cahier piqure 90 g A4 sèyès - 180 pages	41483	4,37 €	5,24 €				
Cahier piqure 90 g A5 quadrillé 5x5 - 180 pages	40327	6,24 €	7,49 €				
Cahier piqure 90 g A5 sèyès - 180 pages	41469	3,43 €	4,12 €				
Cahier spirale A4 - sèyès - 180 pages	42054	1,87 €	2,24 €				
Cahier spirale A4 - quadrillé 5X5 - 180 pages	42056	1,87 €	2,24 €				
Cahier spirale A5 - quadrillé 5X5 - 180 pages	42036	1,36 €	1,63 €				
Cahier spirale A5 - sèyès - 180 pages	42034	0,85 €	1,02 €				
Cahier à reliure intégrale NOTEBOOK format A4+ quadrillé 5x5 160 pages perforées	40055	8,99 €	10,79 €				
Caisse à monnaie 20x16	60140	17,30 €	20,76 €				
Calculatrice de bureau 190x140x32	80628	29,90 €	35,88 €	type IBICO 212X			
Calendrier de banque horizontal 12 mois 55x43 cm (Pack de 5)	70170	1,34 €	1,61 €				
Calendrier de banque horizontal 7 mois par face 17x13 cm	70153	0,36 €	0,43 €				
Calendrier de banque horizontal 7 mois par face 27x21 cm	70152	0,38 €	0,46 €				
Carnet autocopiant "messages reçus" avec double	40418	4,55 €	5,46 €				
Carte mémoire Micro SD Haute capacité 4Go	57312	7,92 €	9,50 €				
Cartouche encre HP6C400NE (réf HP 937) - lot de 4 cartouches	HC/HPSP16C400NE	145,04 €	174,05 €				
Cartouche encre HP 6ZC70AEC/ OfficePro 9022e - lot de 4 cartouches	04448	103,61 €	124,33 €				
Cartouche TN-2420 (MFC-L2710DW)	13176	73,90 €	88,68 €				
CD-R 52x	57080	13,50 €	16,20 €				
Chemise à sangle extensible toilée extensible 13 cm	52164BL	1,41 €	1,69 €				
Chemise carte lustrée couleur	52153BL	0,57 €	0,68 €				
Chemise à élastiques sans rabat tous coloris	52140BL	0,42 €	0,50 €				
Chemises carte à rabats et à élastiques assortis	52177BL	0,56 €	0,67 €				
Lot de 10 chemises carte à rabats et à élastiques assortis	52810	6,58 €	7,90 €				
Clés USB 32 Go	57290	5,31 €	6,37 €				
Crayons de couleurs (différentes tailles) - lot de 12	42905	1,37 €	1,64 €				
Crayons gris (HB, B, H) - lot de 12	20008HB	1,41 €	1,69 €				
Craies - lot de 100	70000WO	2,49 €	2,99 €				
Craies grasses - lot de 16	42516	10,60 €	12,72 €				
Compas (différentes tailles)	75837	0,65 €	0,78 €				
Chemises 210g coloris assortis (paquet de 100)	52065TA	6,57 €	7,88 €				
Chemises double poches (lot de 25) assortis	52037	16,77 €	20,12 €				
Ciseaux standards - 18 cm	20019	6,72 €	8,06 €				
Ciseaux à bouts ronds (différentes tailles)	74470	1,35 €	1,62 €				
Classeur à levier plastique - Dos 5 cm Toutes les couleurs y compris blanc et noir	52345NO	2,44 €	2,93 €				
Classeur à levier plastique - Dos 8 cm Toutes les couleurs y compris blanc et noir	52336WO	2,44 €	2,93 €				
Corbeille à courrier ouverture petit côté Toutes les couleurs y compris le blanc et le noir	60273NO	2,39 €	2,87 €				
Corbeille à courrier ouverture grand côté Toutes les couleurs y compris le blanc et le noir	69502NO	8,95 €	10,74 €				
Corbeille à courrier Maxi ouverture grand côté toutes les couleurs y compris blanc et noir	60858NO	3,72 €	4,46 €				
Corbeille murale horizontale transparente	57746	7,08 €	8,50 €				
Corbeille murale verticale transparente	57745	7,08 €	8,50 €				
Corbeille à papier	60483	1,97 €	2,36 €				
Correcteur à princeau mousse - 20 ML	26169	1,74 €	2,09 €				
Couvertures grain cuir - 240g- format A4 - BLEU CLAIR	03026BL	0,05 €	0,06 €				
Ramette de 500 feuilles A4 blanc haute qualité - 100g	28951	10,88 €	13,06 €	Type NAVIGATOR			
Ramette de 250 feuilles de papiers couleurs intenses - 160g	28359BT	7,90 €	9,48 €				
Cutter - lame 18 mm	08205	13,06 €	15,67 €				
Tampon encreur officiel Marianne 30mm	10364	17,48 €	20,98 €				
Encre pour tampon référence 4923 couleur bleue	10283BL	3,93 €	4,72 €				
Encre pour tampon référence 4630 couleur bleue	10171BL	1,32 €	1,58 €				
Encre pour tampon référence 46030 couleur bleue	10366BL	3,82 €	4,58 €				
Encrier à tampon encreur Marianne couleur bleue	10756BL	1,06 €	1,27 €				
Étui de 12 mines graphite standard HB 0,5mm	25054HB	1,25 €	1,50 €				
Dévidoir de bureau pour adhésif - lame de coupe en métal	16409	15,15 €	18,18 €				
Dévidoir roller compact jetable - largeur de bande 4,2 mm	26127	0,26 €	0,31 €				
Feutres à dessin pointes fines - lot de 12	24115	1,01 €	1,21 €				
Feutres à dessin pointes moyennes - lot de 12	24031	1,05 €	1,26 €				
Feutres à dessin pointes larges - lot de 12	24159	2,04 €	2,45 €				
Feutre pointe nylon - Ecriture fine - toutes les couleurs	24216BL	0,63 €	0,76 €				
Stylo feutre polyvalent pour l'écriture ou le dessin - Ecriture moyenne - toutes les couleurs	24053BL	0,59 €	0,71 €				

Feutre Flair original pointe 0,7 mm	24205BL	1,23 €	1,48 €	Type Paper Mate			
Feutre d'écriture - toutes les couleurs	24283BL	1,88 €	2,26 €	Type V SIGN PEN			
Feutre encre à pigmentation- Ecriture large - Toutes les couleurs	24221BL	1,02 €	1,22 €				
Flacon de Colle (1L)	73451	3,02 €	3,62 €				
Flacon de Colle vinylique (1L)	73483	2,32 €	2,78 €				
Flacon de Vernis Colle (1L)	74200	3,60 €	4,32 €				
Gomme plastique blanche	26043	0,37 €	0,44 €				
Gommettes autocollantes (différentes tailles et coloris)	18151	0,78 €	0,94 €				
Jeu d'intercalaires carte onglets multicolores 180 g format A4+ - 6 touches	52570	0,68 €	0,82 €				
Jeu d'intercalaires carte onglets multicolores 180 g format A4+ - 12 touches	52571	1,13 €	1,36 €				
Le paquet de 100 couvertures PVC A4 épaisseur 20/100e incolore	03161	8,29 €	9,95 €				
Lingettes humides/sèches pour écran e-net	32103	6,95 €	8,34 €				
Lot de 10 containers pour boîtes archives ouverture sur le dessus	58160	71,80 €	86,16 €				
Lot de 12 blocs Notes repositionnables 3,8 x 5,1 cm jaune	40707	7,08 €	8,50 €	type Post-it			
Lot de 12 blocs Notes repositionnables 7,6 x 7,6 cm jaune	40712	1,56 €	1,87 €	type Post-it			
Lot de 12 blocs Notes repositionnables 7,6 x 12,7 cm jaune	09569	19,70 €	23,64 €	type Post-it			
Maquillage (galets, craies, tubes, ...)	42631RS	2,86 €	3,43 €				
Marqueur pour tableau blanc - Pointe biseautée Pochette 4 couleurs	24777	3,69 €	4,43 €				
Marqueurs permanents 4 couleurs pointe biseautée	24436	3,21 €	3,85 €				
Marqueurs permanents 4 couleurs pointe ogive	24435	3,21 €	3,85 €				
Marqueurs pour tableaux papier pointe ogive toutes les couleurs	25041BL	0,58 €	0,70 €				
Marque-pages flèches repositionnables souples 12x44 - lot de 96 marque-pages toutes couleurs	64038	6,77 €	8,12 €				
Paquet de 100 pochettes en coin qualité supérieure incolores	56043	19,60 €	23,52 €				
Paquet de 100 pochettes en coin qualité supérieure assorties	55964	23,72 €	28,46 €				
Parapheur double clip - 20 compartiments - noir	50103NO	82,90 €	99,48 €				
Pastilles adhésives	14080	2,66 €	3,19 €	type PATAFIX			
Perforateur robuste en métal 2 trous - 30 feuilles	04041	3,17 €	3,80 €				
Piles LR03 - AAA (pack de 32)	68992	13,12 €	15,74 €				
Piles LR06 - AA (pack de 32)	68991	13,05 €	15,66 €				
Pince agrafeuse P3 - modèle laqué	02066	20,63 €	24,76 €				
Pochettes VIP en carte 240g	52093	0,66 €	0,80 €				
Porte-affiche incliné 1 face A4	66808	8,06 €	9,67 €				
Porte-étiquettes pour clés	60201TA	0,12 €	0,15 €				
Porte-revues pliables en carton - Dos 8 cm (lot de 25)	60381BL	25,81 €	30,97 €				
Porte-mine 0,5 mm	20285	1,23 €	1,48 €				
Porte-revues pliables PVC - Dos 10 cm différentes couleurs	60384NO	2,11 €	2,53 €				
Porte-revues pliables PVC - Dos 12 cm différentes couleurs	60399NO	2,74 €	3,29 €				
Pot à crayons	68527	0,92 €	1,10 €				
Protège-documents standard A4 40 poches différentes couleurs	50409BL	5,40 €	6,48 €				
Recharge rouleau chevalet de conférence	66481	3,51 €	4,21 €				
Règle de bureau 30 cm	76012	0,24 €	0,29 €				
Répertoire à reliure intégrale format A5	40347	2,57 €	3,08 €				
Rouleau adhésif invisible 19mm x 33m	16025	0,20 €	0,24 €				
Rouleau d'adhésif d'emballage PVC grande largeur - 66 m x 75 mm lot de 6	16272	4,49 €	5,38 €				
Rouleau d'adhésif transparent en polypropylène - 66 m x50 mm lot de 6	06709	2,65 €	3,18 €				
Ramette de 250 couvertures imprimables 160g	28955	8,78 €	10,54 €				
Ruban pour étiqueteuse DYMO 12mmx7mm Noir/Transparent	06473NT	12,45 €	14,94 €				
Ruban pour étiqueteuse DYMO 9mmx7mm Noir/Transparent	06503NT	12,45 €	14,94 €				
Stylo sur socle noir	25021NO	14,95 €	17,94 €				
Sous-chemises 80g coloris assortis (paquet de 100)	52644TA	4,54 €	5,45 €				
Stylo bille pointe fine toutes les couleurs	22006BL	0,16 €	0,19 €				
Stylo bille écriture moyenne toutes les couleurs	24186BL	0,50 €	0,60 €	type ATLANTIS			
Stylo bille écriture moyenne toutes les couleurs	25023BL	0,13 €	0,16 €	Stylo de la marque du fournisseur (1er prix)			
Stylo 4 couleurs	22205	1,94 €	2,33 €				
Surligneur fluorescent toutes couleurs	24372JO	0,13 €	0,16 €				
Taille crayon sans réservoir en métal	20224	0,25 €	0,30 €				
Taille crayon avec réservoir 1 usage	20240	1,64 €	1,97 €				
Tapis souris	57538	7,90 €	9,48 €				
Trieur avec élastiques - 12 compartiments	50185	3,68 €	4,42 €				
Trieur personnalisable polypropylène - 8 compartiments	76332	4,61 €	5,53 €				

Fait en un seul original,
A LE THOR, Le 4 Février 2025

Le titulaire (1) : LACOSTE Dactyl Bureau & École

LACOSTE
Dactyl Bureau & École
LACOSTE SAS
15 allée de la Sarriette - ZA Saint Louis
24250 LE THOR
HCS AVIGNON 444 553 465

Lu et approuvé

(1) mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire

*Bon pour accord
A Ensues, le 04/03/2025*

*Le Maire,
Michel ILLAC*



MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : fournitures administratives et de loisirs

N°2025/20

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique
- Vu** les articles L1111-1 et R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un accord-cadre multi-attributaire sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour assurer l'approvisionnement de fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et de fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs

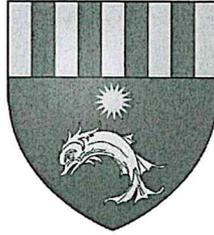
DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **CHARLEMAGNE PRO** – Impasse Lavoisier – 83160 LA VALETTE DU VAR
- Article 2 : Le marché débute le 1^{er} avril 2025 pour une durée ferme de deux ans puis il sera reconductible deux fois un an par expresse reconduction sans que la durée maximale ne puisse excéder quatre ans.
- Article 3 : d'accepter les prix fixés au bordereau des prix unitaires dont le montant minimum annuel est de 8 000 euros HT et le montant maximum annuel est de 37 000 euros HT et d'accepter la variation de – 55 % applicable aux catalogues.
- Article 4 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, articles 6064 / 6067 / 60628 et 60632
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 4 mars 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

*Marché à procédure adaptée
(Conformément aux articles L2123-1 & R2123-1 du Code de la Commande Publique)*

FOURNITURES ET CONSOMMABLES DE BUREAU POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX ET FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

1	3	0	3	3	4	7	2
---	---	---	---	---	---	---	---

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement en fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et en fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs de la commune d'Ensuès-la-Redonne.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCEDURE

La procédure de marché est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L1111-1 et R2162-1 à 14 du Code de la Commande Publique avec un montant minimum de 8 000 euros HT annuel et un montant maximum de 37 000 € HT annuel.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le marché débutera à compter du 1^{er} avril 2025 et, est conclu pour une durée ferme de DEUX ANS.

Le marché est reconductible deux (2) fois expressément par écrit, quatre mois avant l'échéance, pour une durée d'un an, sans que la durée maximale ne puisse excéder 48 mois.

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins quatre mois avant la fin de la durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise à l'issu de ce délai. Le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L-2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures doivent obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les factures sont payables à terme échu.

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture sur le portail **CHORUS PRO** ou bien au dernier élément permettant le paiement.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/10 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

B. Pour le candidat :

Je, soussigné :Elodie.CARUANA.....
Agissant en qualité * Attachée à la Direction.....
Au nom et pour le compte de* CHARLEMAGNE PROFESSIONNEL.....
Au capital de*105.270.50€.....
Numéro de téléphone : ...04.98.08.08.19.....
Adresse du siège social : ..50.boulevard.de.Strasbourg..83000.TOLLON.....
Etablissement effectuant les prestations: Impasse.Lavoisier..83160.LA.VALETTE.DU.VAR.....
E-mail :elodie.caruana@charlemagne-pro.com.....
N° d'identification SIRET :659.501.837.00044.....
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers) : ..RC.65.B.183.....
Code d'activité économique principale NAF : ..APE.4649.Z.....
N° TVA intracommunautaire :

* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales

Agissant :

en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

- **M'ENGAGE**, conformément aux clauses et conditions, détaillés ci-dessus et dans le cahier des clauses particulières, à exécuter le présent marché à compter du 1^{er} avril 2025, sur la base du ou des catalogue(s) joint(s) à l'offre, des bordereaux des prix unitaires et dans le respect de la ou des grilles tarifaires et des variations indiquées ci-dessous :
- **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

Compagnie :GAN.ASSURANCES.....
N° Police :30725375 2007.....

- **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 7 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publique à la Concurrence.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Le montant minimum annuel du marché est de 8 000 € HT
Le montant maximum annuel du marché est de 37 000 € HT

Le candidat doit indiquer ci-dessous le pourcentage de variation accordé au pouvoir adjudicateur par rapport à la grille tarifaire du ou des catalogue(s) fourni(s).

Catalogue – VARIATION :55.....%

BPU : Engagement contractuel sur les prix unitaires

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

.....
Sous le numéro : Voir RIB joint.....
Etablissement :
Agence :
Adresse :
Code banque :
Code guichet :
Clé :

Fait en un seul original,
A ..TOULON....., le ..05.Février.2025.

Le titulaire ⁽¹⁾ :

(1) mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire

ELODIE Signature
numérique de
CARUA ELODIE
NA CARUANA
Date :
2025.03.03
17:06:23 +01'00'

A. Réponse de la Mairie d'Ensues la Redonne :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES			
Prestataire	PRESTATAIRE N° 1	PRESTATAIRE N° 2	PRESTATAIRE N° 3
Nom de la société		CHARLEMAGNE	
Engagement contractuel sur les prix du BPU			

GRILLE TARIFAIRE DU/DES CATALOGUES			
Prestataire	PRESTATAIRE N° 1	PRESTATAIRE N° 2	PRESTATAIRE N° 3
Nom de la société		CHARLEMAGNE	
Catalogue	Variation : %	Variation : <u>-55</u> %	Variation : %
Type de produits		Tous types de produits	



A Ensues la Redonne, le 04/03/2025

Le Maire,
Michel ILLAC

ANNEXE A :

Agents référents du pouvoir adjudicateur habilités à valider et passer les commandes :

- Mme Sabine CARTALAS – Directrice Générale des Services,
- Mme Myriam BLANCHARD – Directrice des Finances et des Marchés Publics,
- Mme Odile CARBONNIER – Directrice des affaires scolaires,
- Madame Agnès THEVENET – Directrice des affaires générales
- Mme Sandrine LAHAXE - Responsable du service loisirs jeunesses
- M. Jean-David WILMS – Responsable Centre Ado
- Mme Manon CERRIANA – Directrice de la Crèche

Elus référents du pouvoir adjudicateur habilités à valider et passer les commandes et à signer les bons de commande :

- M. Michel ILLAC – Maire de la Commune d’Ensuès-la-Redonne,
- M. Sébastien ALARCON – Adjoint au Maire délégué aux finances.

ANNEXE B :

Adresses de livraison :

Mairie d'Ensuès-la-Redonne
15, avenue du Général Monsabert
13820 Ensuès-la-Redonne

Ecole Maternelle « Arc-en-ciel »
21, Chemin des Rompides
13820 Ensuès-la-Redonne

Ecole élémentaire « Frédéric Mistral »
Avenue de la Côte bleue
13820 Ensuès-la-Redonne

ALSH « Croc 'vacances »
Chemin du Stade
13820 Ensuès-la-Redonne

Multi-accueil Petite Enfance
21, chemin des Rompides
13820 Ensuès-la-Redonne

Maison pour Tous
56 Avenue Frédéric Mistral
13820 Ensuès-la-Redonne

Bibliothèque Elisabeth BADINTER
56 Avenue Frédéric Mistral
13820 Ensuès-la-Redonne

Salle LE CADRAN
Avenue de la Côte Bleue
13820 Ensuès-la-Redonne

Fournitures et consommables de bureau pour les services municipaux et
Fournitures et consommables pour les établissements scolaires et de loisirs

NOM DU PRODUIT/DESCRIPTIF	Référence	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	COMMENTAIRES	EQUIVALENT PROPOSE	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Agenda Semainier à l'italienne spirale Plantal. 17x8,8 cm - noir	66168	3,70 €	4,44 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 10 x 15 cm - noir	47197	0,95 €	1,14 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 16 x 24 cm - noir	47201	1,36 €	1,63 €				
Agenda Semainier cousu multilingues Classique 21 x 27 cm - noir	47203	1,81 €	2,17 €				
Argile (Blanche et rouge)	33424 et suiv	3,38 €	4,06 €				
Boîte de 5000 agrafes 24/6	70367	0,78 €	0,94 €				
Boîte de 5000 agrafes SP19 1/4 1906	10115	0,70 €	0,84 €				
Bâton de colle - 21 g	33318	0,30 €	0,36 €				
Bloc A4 - 21x29,7 cm - 5x5 - 70g	63209	1,16 €	1,39 €				
Bloc A5 - 14,8x21 cm - 5x5 - 80g	81800	1,05 €	1,26 €				
Bloc A6 - 10,5x14,8 cm - 5x5 - 80g	40221	0,92 €	1,10 €				
Bloc éphéméride Trilingue date à droite 8,2 x 12 cm	64991	1,44 €	1,73 €				
Bloc éphéméride Trilingue date à gauche 8,2 x 12 cm	64992	1,44 €	1,73 €				
Blocs 4 tiroirs	28093	16,46 €	19,75 €				
Boîte archives carton dos 10 cm	34994	10,17€ les 20 soit 0,51€ l'unité	12,20€ les 20 soit 0,61€ l'unité	Lot de 20			
Boîte archives carton dos 15 cm	34995	13,50€ les 20 soit 0,68€ l'unité	16,20€ les 20 soit 0,81€ l'unité	Lot de 20			
Boîte de 100 planches d'étiquettes coins carrés 70x37 mm	64629	4,99 €	5,99 €				
Boîte de 100 planches d'étiquettes blanches pré-découpées 63,5x33,9mm (planches de 24 étiquettes)	64624	4,99 €	5,99 €				
Boîte de 100 pochettes de plastification à chaud - A3 (29,7x42) - Epaisseur 2x125	41906	14,32 €	17,18 €				
Boîte de 100 pochettes de plastification à chaud - A4 (21x29,7) - Epaisseur 2x125	36606	7,30 €	8,76 €				
Boîte de 100 pochettes perforées en polypropylène 9/100e lisse format A4	22809	6,62 €	7,94 €				
Boîte de 100 attaches géantes moyennes 30 x 40 mm	10186	2,36 €	2,83 €				
Boîte de 250 Pochettes krafts autocollantes 229x324 mm avec fenêtre 50x100 mm GPV (enveloppe)	75687	13,52 €	16,22 €				
Enveloppes kraft à soufflets 30 cm sans fenêtre 260x330 - (boîte de 250) bande sillonnée	64468	32,43 €	39,92 €				
Enveloppes à soufflets 9 cm kraft armé pour feuilles A4 - (boîte de 100) autocollantes	71634	42,76€ les 50 soit 85,52€ les 100	51,31€ les 50 soit 102,62€ les 100	Paquet de 50			
Boîte de 1000 enveloppes élections patte non gommée - rose	16245	7,99€ les 50 soit 15,98€ les 100	9,59€ les 50 soit 19,18€ les 100	Boîte de 500			
Boîte de 1000 enveloppes 114x229mm 80g - fenêtre 45x100mm	24083	22,71 €	33,25 €				
Boîte de 1000 trombones acier nickelé 32 mm	10181	2,02 €	2,42 €				
Boîte transfert papier toilé (boîte de classement) dos 9 cm	43772 et suiv	5,83 €	6,99 €				
Boîte transfert papier toilé (boîte de classement) dos 12 cm	43775 et suiv	6,41 €	7,69 €				
Boîte de 50 Badges souples à pince en PVC - 6 x 9 cm	43135	5,71 €	6,85 €				
Boîte de 50 mécaniques d'archivages pour format A4	36894	12,93 €	15,52 €				
Bracets en croix 160 x 20 mm	10706	0,88 €	1,06 €				
Bracets caoutchouc blond étroit 120 mm	55000	5,78 €	6,94 €				
Cahier plûre 90 g A4 sœurs - 180 pages	10581	3,99 €	4,79 €				
Cahier plûre 90 g A4 sœurs - 180 pages	10580	3,99 €	4,79 €				
Cahier plûre 90 g A5 quadrillé 5x5 - 180 pages	10576	2,72 €	3,26 €				
Cahier plûre 90 g A5 sœurs - 180 pages	10575	2,72 €	3,26 €				
Cahier spirale A4 - sœurs - 180 pages	10530	1,45 €	1,74 €				
Cahier spirale A4 - quadrillé 5x5 - 180 pages	10531	1,45 €	1,74 €				
Cahier spirale A5 - quadrillé 5x5 - 180 pages	10527	0,71 €	0,85 €				
Cahier spirale A5 - sœurs - 180 pages	10526	0,71 €	0,85 €				
Cahier à reliure intégrale NOTEBOOK format A4+ quadrillé 5x5 160 pages perforées	32064	6,24 €	7,49 €				
Caisse à monnaie 20x16	53012	8,44 €	10,13 €				
Calculatrice de bureau 190x140x32	54832	16,97 €	20,36 €	type IBICO 212X			
Calendrier de banque horizontal 12 mois 55x43 cm (Pack de 5)	23037	1,25 €	1,50 €				
Calendrier de banque horizontal 7 mois par face 17x13 cm	52094	0,32 €	0,38 €				
Calendrier de banque horizontal 7 mois par face 27x21 cm	52095	0,33 €	0,40 €				
Carnet autocopiant "messages reçus" avec double	36909	5,08 €	6,10 €				

Carte mémoire Micro SD Haute capacité 4Go	86248	10,34 €	12,41 €	Capacité 64 Go	
Cartouche encre HP8400NE (réf HP 937) - lot de 4 cartouches	55318	96,85 €	116,22 €		
Cartouche encre HP 82C70AEC/OfficePro 9022e - lot de 4 cartouches	09777	87,79 €	105,35 €		
Cartouche TN-2420 (MFC-L2710DW)	04406	51,69 €	62,03 €		
CD-R 52x	69612	9,25€ les 10 soit 0,93€ l'unité	11,10€ les 10 soit 1,11€ l'unité	Paquet de 10	
Chemise à sangle extensible toile extensible 13 cm	74643 et suiv	1,29 €	1,55 €		
Chemise carte lustrée couleur	29687 et suiv	0,40 €	0,48 €		
Chemise à élastiques sans rabat tous coloris	04800 et suiv	0,34 €	0,41 €		
Chemises carte à rabats et à élastiques assortis	29687 et suiv	0,40 €	0,48 €		
Lot de 10 chemises carte à rabats et à élastiques assortis	29693	3,97 €	4,78 €		
Clés USB 32 Go	20319	5,30 €	6,36 €		
Crayons de couleurs (différentes tailles) - lot de 12	35248	0,57 €	0,68 €		
Crayons gris (HB, B, H) - lot de 12	12524	0,66 €	0,79 €		
Craies - lot de 100	54386	0,80 €	0,96 €		
Craies grasses - lot de 16	42830	0,62 €	0,74 €		
Compas (différentes tailles)	27135	1,98 €	2,37 €		
Chemises 210g coloris assortis (paquet de 100)	11028	11,83 €	14,20 €		
Chemises double poche (lot de 25) assortis	74602	16,92 €	20,30 €		
Ciseaux standards - 18 cm	67327	0,47 €	0,56 €		
Ciseaux à bouts ronds (différentes tailles)	21539 / 56839	0,25 €	0,30 €		
Classeur à levier plastique - Dos 5 cm Toutes les couleurs y compris blanc et noir	07707 et suiv	1,72 €	2,06 €		
Classeur à levier plastique - Dos 8 cm Toutes les couleurs y compris blanc et noir	33246 et suiv	1,72 €	2,06 €		
Corbeille à courrier ouverture petit côté Toutes les couleurs y compris le blanc et le noir	84784 et suiv	1,57 €	1,88 €		
Corbeille à courrier ouverture grand côté Toutes les couleurs y compris le blanc et le noir	49708 et suiv	5,41 €	6,49 €		
Corbeille à courrier Maxi ouverture grand côté toutes les couleurs y compris blanc et noir	26092	4,91 €	5,89 €		
Corbeille murale horizontale transparente	67849	4,91 €	5,89 €		
Corbeille murale verticale transparente	25711	4,91 €	5,89 €		
Corbeille à papier	79560 et suiv	1,60 €	1,92 €		
Correcteur à principe moussé - 20 ML	84889	0,31 €	0,37 €		
Couvertures grain cuir - 240g- format A4 - BLEU CLAIR	64217	5,17 €	6,20 €		
Ramette de 500 feuilles A4 blanc haute qualité - 100g	83316	5,98 €	7,17 €	Type NAVIGATOR	
Ramette de 250 feuilles de papiers couleurs Intenses - 160g	31574	7,20 €	8,54 €		
Cutter - lame 18 mm	05010	0,35 €	0,42 €		
Tampon encreur officiel Marianna 30mm	91036	8,47 €	10,16 €		
Encre pour tampon référence 4923 couleur bleu	82312	4,92€ les 3 soit 1,64€ l'unité	5,90€ les 3 soit 1,97€ l'unité	Blister de 3	
Encre pour tampon référence 4630 couleur bleu	29625	3,42€ les 3 soit 1,14€ l'unité	4,10€ les 3 soit 1,37€ l'unité	Blister de 3	
Encre pour tampon référence 46030 couleur bleu	25065	4,83€ les 3 soit 1,61€ l'unité	5,80€ les 3 soit 1,93€ l'unité	Blister de 3	
Encreur à tampon encreur Marianna couleur bleu	13027	0,37 €	0,44 €		
Elui de 12 mines graphite standard HB 0,5mm	67647	0,19 €	0,23 €		
Dévidoir de bureau pour adhésif - lame de coupe en métal	18333	2,01 €	2,41 €		
Feutres à dessin compact jetable - largeur de bande 4,2 mm	89661	0,22 €	0,26 €		
Feutres à dessin pointes fines - lot de 12	65294	0,53 €	0,64 €		
Feutres à dessin pointes moyennes - lot de 12	20330	1,03 €	1,24 €		
Feutres à dessin pointes larges - lot de 12	42580	1,76 €	2,11 €		
Feutre pointe nylon - Ecriture fine - toutes les couleurs	67696 et suiv	0,18 €	0,22 €		
Stylo feutre polyvalent pour l'écriture ou le dessin - Ecriture moyenne - toutes les couleurs	58210 et suiv	0,22 €	0,26 €		
Feutre Flair original pointe 0,7 mm	01520 et suiv	1,04 €	1,25 €	Type Paper Mate	
Feutre d'écriture - toutes les couleurs	34654 et suiv	0,96 €	1,15 €	Type V SIGN PEN	
Feutre encre à pigmentation- Ecriture large - Toutes les couleurs	16547 et suiv	2,77 €	3,32 €		
Flacon de Colle (1L)	89816	1,75 €	2,10 €		
Flacon de Colle vinylique (1L)	11437	2,17 €	2,60 €		
Flacon de Vernis Colle (1L)	27049	3,53 €	4,24 €		
Gomme plastique blanche	35329	0,13 €	0,16 €		
Gommettes autocollantes (différentes tailles et coloris)	60290 et suiv	0,68 €	0,82 €		
Jeu d'intercalaires carte onglets multicolores 180 g format A4+ - 6 touches	33146	0,61 €	0,73 €		
Jeu d'intercalaires carte onglets multicolores 180 g format A4+ - 12 touches	33147	1,02 €	1,22 €		

Le titulaire (1) :

(1) mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire

Bon pour accord
A Enssès, le 04/03/2025

de Javie,
Michel ILLAC



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 013-211300330-20250331-2025_27-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement

N°2025/27

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement

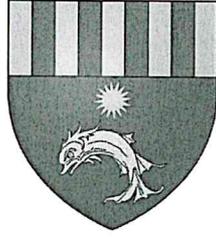
DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société EL FORESTIER – 5, rue Gambetta – 83470 SAINT MAXIMIM LA SAINTE BAUME
- Article 2 : d'accepter la solution de base pour un montant de 4 968.00 euros HT et les PSE n° 1 / 2 / 3 / 4 et 5 pour un montant de 2 314.45 euros HT soit un montant total de 7 282.45 euros HT.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 61524.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 25 mars 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence
(articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique)

MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT 2025

ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

1	3	0	3	3	4	8	0
---	---	---	---	---	---	---	---

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage des terrains communaux.

Le marché se compose d'une solution de base et de Prestations Supplémentaires Eventuelles.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHÉ ET PROCEDURE

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions des articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique.

C'est un marché de travaux à prix global et forfaitaire, ferme et non révisable.

ARTICLE 3 – DUREE ET EFFET DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Les travaux devront impérativement être terminés au plus tard, le **vendredi 30 mai 2025** et respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018 pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre et éventuellement en dehors de cette période en cas de circonstances exceptionnelles prises par arrêté préfectoral.

Cependant, le prestataire pourra indiquer dans son planning d'exécution, des délais plus courts.

ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des factures se fera par mandat administratif suivi d'un virement, à réception de la facture, sur service fait, et suivant les règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L2192-5 du Code de la Commande Publique, les factures devront obligatoirement être transmises via le portail **CHORUS PRO** <https://chorus-pro.gouv.fr>

Toutes factures qui ne seraient pas transmises via ce portail feront l'objet d'un rejet immédiat.

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai maximal global de paiement est de 30 jours.

Le délai global de paiement commencera à courir à partir de la réception de la facture mise à disposition du destinataire sur CHORUS PRO ou bien du dernier élément permettant le paiement.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le maître d'ouvrage :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Coordonnées du comptable assignataire

Monsieur L'Inspecteur Divisionnaire du SGC de Berre l'Etang
360, avenue Roger Salengro
13130 BERRE L'ETANG

Imputation budgétaire

Budget principal – section fonctionnement

B. Pour le candidat :

Je, soussigné EL KHADMI AYOUB
Agissant en qualité * PRESIDENT
Au nom et pour le compte de* SAS EL FORESTIER
Au capital de* 5000.EUROS
Au nom et pour le compte de* SAS EL FORESTIER
Numéro de téléphone 06.16.54.24.99
E-mail AYOUB.ELFORESTIER@GMAIL.COM
Adresse du siège social 5 RUE GAMBETTA 83470 SAINT MAXIMIN

N° d'identification SIRET 80084682600017
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers)

Code d'activité économique principale NAF

Numéro TVA intracommunautaire FR64 800846826
** ligne à remplir uniquement pour les personnes morales*

Agissant :

- en tant que mandataire du groupement
 solidaire *ou* conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation,

M'ENGAGE, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus, dans le cahier des clauses administratives particulières, dans le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, à exécuter le présent marché dans les délais mentionnés à l'article 7 ci-dessous à compter de la notification du marché, sur la base de l'offre suivante et suivant la DPGF ci-après annexée,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours

Compagnie : GROUPAMA BRIGNOLES

N° Police : 508358640002

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 7 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

Les offres ainsi présentées ne me lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'Avis d'Appel Publicque à la Concurrence.

ARTICLE 7 - MONTANT DU MARCHÉ

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus et dans le cahier des charges, à exécuter la solution de base du présent marché à compter de la notification du marché en,4 jours..... (Compléter en nombre de jours et/ou semaines), sur la base de l'offre suivante et suivant la DPGF ci-après annexée :

Solution de base

Solution de base	Montant HT	Montant TTC	Délais (Jours et/ou semaines)
Zone forestière nord cimetière / salle du Cadran / Caserne / stade / centre de loisirs / école élémentaire AB0002, AB0003, B0781, B0780, B0805 soit 46 000 m ²	4968	5961.6	4j

Rémunération totale TTC en lettres : Quatre milles neuf cent soixante huit euros

Prestations Supplémentaires Eventuelles

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions détaillées ci-dessus et dans le cahier des charges, à exécuter chacune des PSE du présent marché à compter de la notification du marché, en2 JOURS..... (Compléter en nombre de jours et/ou semaines), sur la base de l'offre suivante et suivant la DPGF ci-après annexée :

Prestations Supplémentaires Eventuelles	Montant HT	Montant TTC	Délais (Jours et/ou semaines)
PSE1 : Services techniques AC0033 soit 400 m ²	60	72	30min
PSE2 : jardin près de l'église AE398, AE402, AH0145, AH0144 soit 1 356 m ²	146.45	175.74	1j et demi
PSE3 : Vallon de Chantegrive AH156 soit 17 400 m ²	1879.20	2 255.04	1h
PSE4 : jardin près de la mairie AH331 soit 1 600 m ²	178.80	214.56	1h
PSE5 : parcelle TDF mairie AH145 soit 382 m ²	50	60	30min

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

ARTICLE 8 - PAIEMENT

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : EL FORESTIER

Sous le numéro : 00081191401

Etablissement : CIC

Agence : CIC SAINT MAXIMIN

Adresse : chemin croix rouge 83470 saint maximin

Code banque : 10096

Code guichet : 18347

Clé : 23

IBAN : FR7610096183470008119140123

(agrafer le Relevé d'Identité Bancaire au présent Acte d'Engagement)

Fait en un seul original,

A saint maximin .., le 11/03/2025

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

EL FORESTIER
27 Rue Gambetta
83470 St Maximin la Ste Baume
☎ : 04 88 21 35 11
SIRET - NAF 800 846 826 00017-0161Z
E-mail : ayoub.elforestier@gmail.com

ARTICLE 9 – SOUS-TRAITANCE

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la Loi du 31 décembre 1975 modifiée, les annexes au présent acte d'engagement (formulaire DC4) indiquent la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous – traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous- traitant concerné et d'agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

En cas de sous-traitant désigné au marché, la notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiements du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter est de :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation	
		HT	TTC

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

Code banque :

Code guichet :

Clé :

.....

Toutefois, le Pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A, le

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

ARTICLE 10 – REPONSE DE LA MAIRIE D'ENSUES-LA-REDONNE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A – Solution de base

Solution de base	Montant HT	Montant TTC	Délais (Jours et/ou semaines)
Zone forestière nord cimetière / salle du Cadran / Caserne / stade / centre de loisirs / école élémentaire AB0002, AB0003, B0781, B0780, B0805 soit 46 000 m ²	4 968,00 €	5 964,60 €	4 j

Rémunération totale TTC en lettres :

B – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Prestations Supplémentaires Eventuelles	Montant HT	Montant TTC	Délais (Jours et/ou semaines)
PSE1 : Services techniques AC0033 soit 400 m ²	60 €	72 €	30 min
PSE2 : jardin près de l'église AE398, AE402, AH0145, AH0144 soit 1 356 m ²	146,45 €	175,74 €	1R
PSE3 : Vallon de Chantegrive AH156 soit 17 400 m ²	1 879,20 €	2 255,04 €	1 j et demi
PSE4 : jardin près de la mairie AH331 soit 1 600 m ²	178,80 €	214,56 €	1R
PSE5 : parcelle TDF mairie AH145 soit 382 m ²	50 €	60 €	30 min

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

A Ensues la Redonne, le 25/03/2025
Monsieur le Maire d'Ensues la Redonne,
Michel ILLAC

MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT 2025

Décomposition du prix global et forfaitaire			
SOLUTION DE BASE	Montant HT	Montant TTC	Durée
TF1 zone forestière nord cimetière / salle du cadran/caserne/ stade/ centre de loisir/ école élémentaire AB0002, AB0003, B0781, B0780, B0805 soit 46 000m ²	4 968,00 €	5 961,60 €	4J
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	Montant HT	Montant TTC	Durée
PSE1 services techniques AC0033, soit 400 m ²	60,00 €	72,00 €	30MIN
PSE2 jardins près de l'église AE398 et AE402 AH0145, AH0144 soit 1 356 m ²	146,45 €	175,74 €	1H
PSE3 vallon de chantegrive AH156 soit 17 400 m ²	1 879,20 €	2 255,04 €	1JOURS ET DEMI
PSE4 jardin près de la mairie AH 331 soit 1 600 m ²	178,80 €	214,56 €	1H
PSE5 parcelle TDF mairie AH 145 soit 382 m ²	50,00 €	60,00 €	30 MIN

Soit un montant total de 7232,45€ HT

Bon pour accord
A Ensues, le 25/03/2025



Le Maire,
Michel ILLAC

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-P

Berger
Levrault

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : prestation traiteur pour le repas des anciens du 11 mai 2025

N°2025/34

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

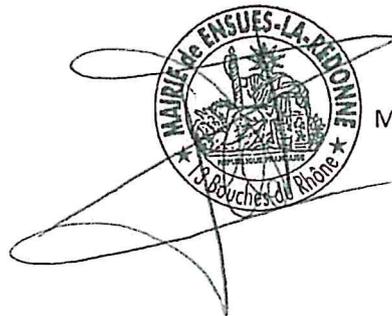
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la prestation traiteur pour le repas des anciens du 11 mai 2025

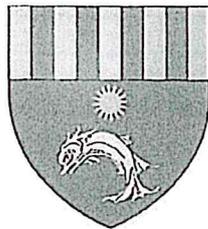
DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **LE CARRE GOURMAND** – 10, rue Mayor de Montricher – 13290 LES MILLES
- Article 2 : d'accepter le prix unitaire d'un repas pour un montant de 26 euros TTC.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 6232901.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 24 avril 2025



Le Maire,
Michel ILLAC



**COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence
(articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique)

PRESTATION TRAITEUR POUR LE REPAS DES ANCIENS

DU DIMANCHE 11 MAI 2025

ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

1	3	0	3	3	4	8	5
---	---	---	---	---	---	---	---



ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

La commune d'Ensuès la Redonne organise, le dimanche 11 mai 2025, un grand repas ouvert à l'ensemble des séniors de la commune.

Le repas devra obligatoirement comprendre :

- Amuse-bouche
- Une entrée
- Un plat (1 viande ou 1 poisson + garnitures)
- Assortiment de fromage(s) + salade
- Dessert

Les boissons seront à la charge de la commune.

La prestation sera réalisée dans la salle du Cadran – Rue du Stade – 13820 Ensuès la Redonne et devra comprendre un service à table assuré par vos équipes. Le nappage sera également réalisé par vos soins.

Il est attendu du prestataire un repas servi, de préférence, avec des produits locaux.

Le descriptif ci-dessus est donné à titre indicatif.

ARTICLE 2 – TYPE DE MARCHE ET PROCEDURE

Le présent marché est un marché sans publicité ni mise en concurrence (articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

A. Pour le pouvoir adjudicateur :

Le pouvoir adjudicateur : La Commune d'Ensuès-la-Redonne représentée par Monsieur le Maire de la Commune d'ENSUES-LA-REDONNE, Michel ILLAC, Président du CCAS, autorisé à signer le présent acte d'engagement par délibération n° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire

B. Pour le candidat :

Je, soussigné : C. H. BAUDO Tinôme
Agissant en qualité * Co-gérant
Au nom et pour le compte de* SAS NIAN IS Grand
Au capital de* 5.000 €
Numéro de téléphone : 04.65.07.1170
Adresse du siège social : 10 rue Mayan de Montniches
13 250 Aix en Provence
Adresse mail : J.ghibaud@caune-gouvmond.net
N° d'identification SIRET : 901.255.877.00010
N° d'inscription au registre du commerce (ou au répertoire des métiers) : 901.255.877
Code d'activité économique principale NAF : 5610.C
N° TVA intracommunautaire : FR 22 901.255.877

* ligne à remplir uniquement pour les personnes morales



Agissant :

en tant que mandataire du groupement solidaire ou conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature jointe.

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions, détaillées ci-dessus et dans le cahier des clauses particulières à exécuter le présent marché le dimanche 11 mai 2025 sur la base de l'offre suivante et suivant le devis ci-après annexé :

Offre de base

Le prix unitaire d'un repas sera de 26 € TTC maximum.

Important : le nombre total de repas commandés sera déterminé le vendredi 25 avril 2025 à la fin de la période des inscriptions des participants (à titre indicatif, il y avait environ 360 personnes inscrites lors du précédent repas).

La Mairie d'Ensuès la Redonne se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :
Sous le numéro :
Etablissement :
Agence :
Adresse :
Code banque :
Code guichet :
Clé :

Fait en un seul original,

A Aix-en-Provence, le 31/03/2025

Le titulaire (1) :

LE CARRE GOURMAND
SAS MIAM 'IS GOOD
10, Rue Mayor de Montrichet
13854 Aix-en-Provence
Tél : 04 65 07 11 70
Siret : 901 255 877 00010 - APE : 5610 C

Lu et approuvé

(1) mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet et signature du titulaire

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC

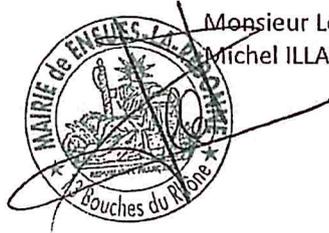


A. Réponse de la Mairie d'Ensuès la Redonne :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Ensues la Redonne, le 22/04/2025

Monsieur Le Maire d'Ensuès la Redonne,
Michel ILLAC



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

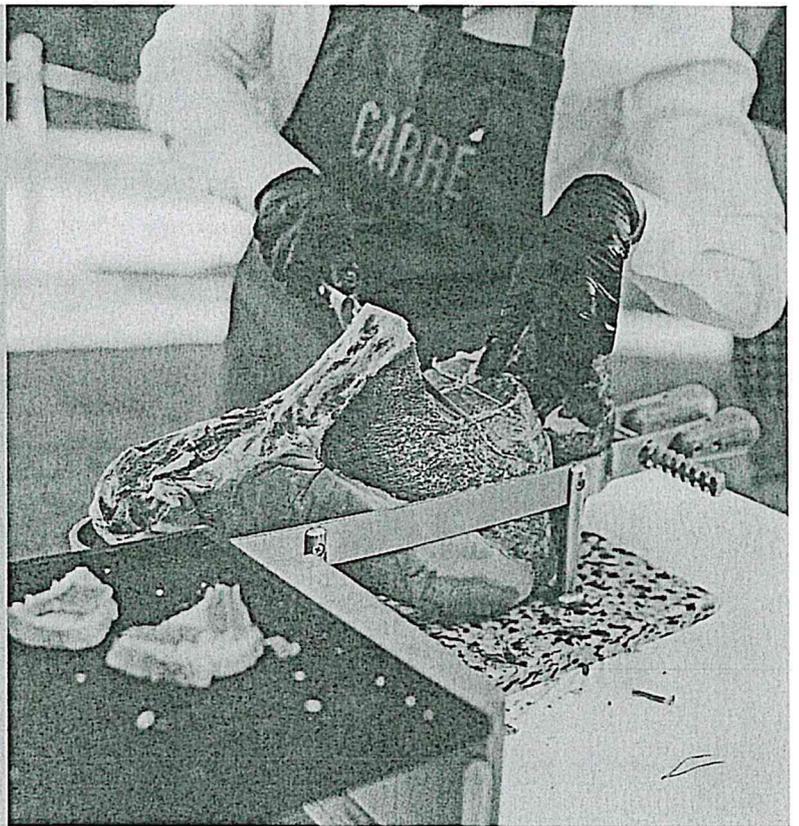
ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC

Berger
Leveau



Depuis 1994, By Claud Pire

www.carre-gourmand.net



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC



Exigence, savoir et service pour une réception de qualité



Votre événement

Prestation Traiteur pour le repas des anciens

Quand : Le 11 Mai 2025

Estimation : 360 personnes

Où : Salle du Cadran, Ensûs le Redonne

À l'attention de

Mairie d'Ensûs le Redonne

Tel : 04 42 44 88 88

Mail :

Laboratoire :

10 Rue Mayor de Montricher, Pôle d'activités d'Aix en Provence

Vos interlocuteurs

Jérôme GHIBAUDO

Contact direct : 06 35 21 79 83

Mail : jghibaudo@carre-gourmand.net

Stéphane JALUZOT

Mail : sjaluzot@carre-gourmand.net

Ligne fixe : 04 65 07 11 70

Tél mobile : 06 76 42 21 22



@carregourmandbycarreaix



Carre Gourmand by Carre d'Aix



Carre Gourmand by Carre d'Aix



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC

Berger
Levrault



Cocktail apéritif



Les bouchées, 4 pièces / personne

Petite quiche Méditerranéenne

Croustille d'œuf de caille mimosa truffé

Fraicheur de radis noir au chèvre fermier

Briochin comme un bagnat

Menu

Entrées servies à table

Tatin de tomate cerise confite, rose de Parme,
Balsamique et pesto de Roquette

Marbré de courgette, Concassé de tomate basilic

La terrine en croûte façon Richelieu,
Condiments et salade verte

Plats chauds servis à table

Ballotine de volaille fermière en cuisson lente, farce fine de légumes,
Risotto d'épeautre au Parmesan, Spaghettis de légumes croquants

Magret de canard, Réduction miel Romarin,
Gratin de pomme de terre, Millefeuille de légumes confits

Gigot d'agneau confit, Jus aux herbes
Ecrasé de pomme de terre, Tomate Provençale

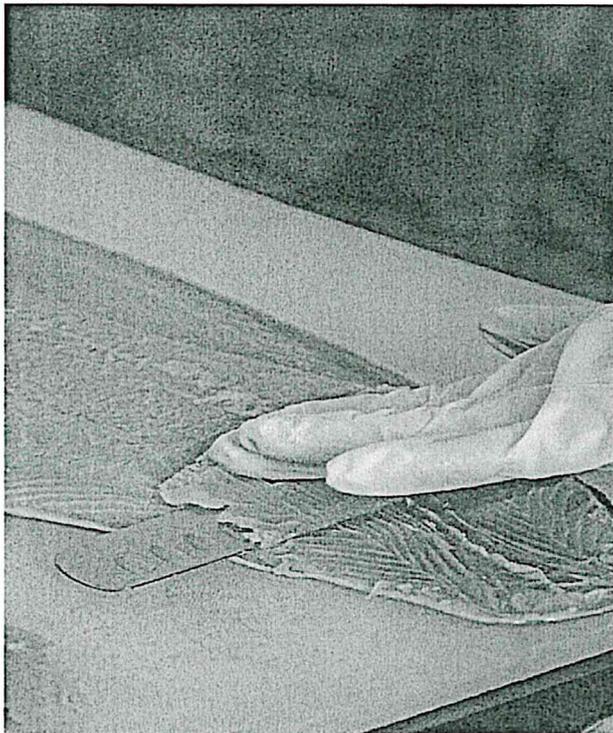


Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC



Menu

Fromage servi à table

Duo de Tome de Savoie et Comté affiné
Mesclun Niçois

Desserts servis à table

Framboisier et son coulis de fruits rouges

Tartelette citron meringuée

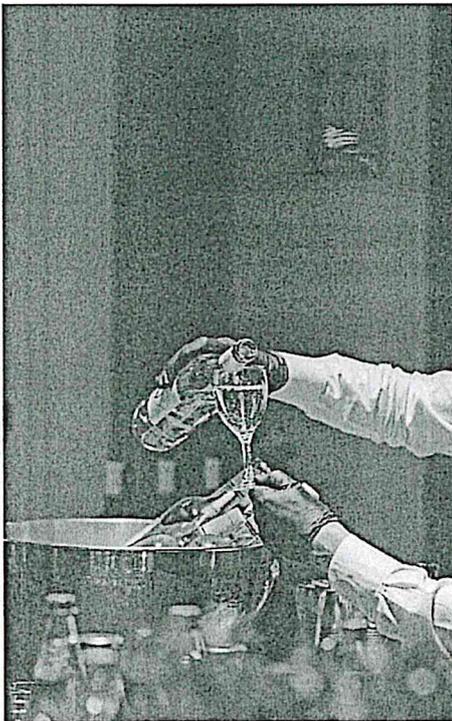
Brownies au chocolat noix de pécan

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC



Nos tarifs comprennent



Le matériel

Le nappage en tissu in tissé et serviettes blanches
Assiettes en porcelaine blanche et couverts baguette
Verrerie Sensation
Matériel de réchauffe, sceaux à champagne,
Boulangerie,
Ainsi que tout le petit matériel nécessaire au bon
déroulement de votre réception

Le service

Un maître d'hôtel responsable de la réception,
Un serveur pour 30 personnes
« Pantalon noir, chaussures noires et chemise
blanche, tablier parisien »
Personnel de cuisine et d'office nécessaire
Mise en place soignée, service et débarrassage,
Déplacement en camion frigorifique,
Evacuation des déchets et tri sélectif

26,00€ TTC / personne

Bon pour accord
A Ensès, le 22/04/2025



Le Maire,
Michel ILLAC

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28/04/2025

ID : 013-211300330-20250428-2025_34-CC



Responsabilité sociétale des entreprises



 @carregourmandbycarreaix

 Carré Gourmand by Carré d'Aix

 Carré Gourmand by Carré d'Aix

Depuis 2006, Carré Gourmand a développé une politique de développement durable.

La démarche porte notamment sur la production, la commercialisation, les achats, l'organisation et le management du personnel.

Cette approche est définie dans le cadre de notre mission :

Accompagner de manière unique nos clients depuis la création culinaire raffinée, à l'art de la table, en passant par un service d'exception.

Cette démarche a pris un gros tournant en septembre 2021 quand nous avons créé notre tout nouveau laboratoire de 500m².

Nous valorisons cet engagement à travers la norme ISO 20121 – Évènementielle Responsable.

Notre démarche RSE est disponible sur simple demande

GHIBAUDO Jérôme

Directeur



